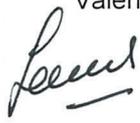


**Conseil de Communauté**

*Compte rendu succinct*

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 04/03/2021</p>	<p align="center"><b>Séance du Jeudi 25 Février 2021 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b></p>	<p align="right">Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF</p> 
---	--	---

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 25 Février 2021 à 18 h 00 à la CCIT, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳ **R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2020**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 17/12/2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ **R. 2 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de :

- MM. Michel JASSEY et Abdel GHEZALI en qualité de représentant titulaire et suppléant de GBM à la Conférence régionale du Sport,
- M. Yves MAURICE en qualité d'élu représentant GBM au Conseil des Sports,
- M. Marcel FELT en qualité d'élu représentant GBM au conseil d'administration d'Aktya,
- M. Pascal ROUHTIER en qualité d'élu représentant GBM au conseil d'administration de la SAC Habitat 25 et NEOLIA,
- M. François BOUSSO en qualité de représentant titulaire du Conseil de canal Rhône-Rhin.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

↳ R. 5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté débat des orientations budgétaires 2021.

Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé par une délibération spécifique.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport 2019 sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable, annexé au présent rapport.

↳ R. 7 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2020 de GBM relatif à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

↳ R. 8 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019, annexe aux orientations budgétaires de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGB)

↳ R. 9 - Traitement budgétaire et comptable de l'avance remboursable versée au titre des pertes de versement mobilité et recette tarifaires de transports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le traitement budgétaire et comptable de l'avance remboursable de l'Etat versée au titre des pertes de Versement Mobilité et recettes tarifaires de transports.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 10 - Amélioration de l'accueil des usagers: poursuite de la démarche Marianne

Le Conseil de Communauté est informé de la poursuite de ce projet.

↳ R. 11 - Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables annexé au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 12 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à créations d'emplois intervenues après le 1er Janvier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la Direction Action Culturelle.
- adopte la création d'un emploi d'ingénieur (ingénieur Energie), grade de référence ingénieur au sein de la Direction de la Maitrise de l'Energie.

- adopte la création d'un emploi de technicien (technicien informatique), grade de référence technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la Direction des Systèmes d'Information.
- adopte la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents tenant compte de ces évolutions.
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois créés au sein du Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 13 - Liste des emplois permanents au 1er janvier 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2021.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 14 - Conseil de Développement Participatif (CDP) : participation citoyenne et renouvellement des membres du CDP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du débat qui vient d'avoir lieu,
- valide les modalités de consultations du CDP proposées,
- approuve les modalités du renouvellement des membres du CDP.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

↳ R. 15 - Avenant n°1 à la convention de financement pour la réalisation de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 57 entre l'A36 et Devecey - Tranche 1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ledit avenant,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer l'avenant annexé au rapport ;

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 16 - Validation des programmes de requalification et de création de voirie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation du programme principal de requalification/création de voirie
- se prononce favorablement sur la validation du programme complémentaire de requalification/création de voirie
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 17 - Réalisation du parking de covoiturage de la Vèze- Convention entre l'Etat et GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la définition des conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux de voirie concernant la construction,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 18 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – CUSSEY SUR L'OGNON

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

↳ R. 19 - Programme de travail 2021 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

Mmes Catherine BARTHELET(2), Lorine GAGLILOLO, Laurence MULOT, Nathalie BOUVET et MM. Pascal ROUTHIER(2), Nathan SOURISSEAU(3), Sébastien COUDRY(3), Gilbert GAVIGNET(2), Marcel FELT(2), Patrick AYACHE(2), Aurélien LAROPPE et Anthony POULIN(3), élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AUDAB pour l'année 2021,
- prend connaissance du montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 23

↳ R. 20 - Convention entre gestionnaires de réseaux et GBM pour le maintien à niveau du fond de plan Topographique commun : PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) autorisation de signature de la convention de partenariat et de financement

Mme Anne VIGNOT(2), MM. Gabriel BAULIEU(2), Nicolas BODIN(3) et Aurélien LAROPPE(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R. 21 - Commune de Marchaux-Chaufontaine (commune historique de Chaudefontaine) – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Chaudefontaine (commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

↳ R. 22 - Eau et Assainissement - Tarifs modificatifs 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la rectification du prix de du traitement des graisses pour l'année 2021,
- les modifications des tarifs GBM 2021 en eau potable sur l'ex commune d'Osselle et la commune de Saint-Vit pour compenser l'augmentation des tarifs de Gaz et Eaux induits par la passation d'avenants aux contrats de délégation de service public d'eau potable portant sur l'intégration des lois Brottes et Hamon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 23 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune d'Osselle-Routelle (ex commune d'Osselle) et avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune de Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions d'avenants de la société Gaz et Eaux pour la prise en charge financière des dispositions des lois « Brottes » et « Hamon » pour les contrats de délégation de service public d'eau potable des communes de Saint-Vit et d'Osselle,
- se prononce favorablement sur l'intégration des tarifs appliqués aux abonnés pour les diverses interventions du délégataire et les pénalités dans les règlements de service d'eau potable des communes de Saint-Vit et d'Osselle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces deux avenants

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

### **Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

☞ R. 24 - Promotion du tourisme : Partenariats avec Atout France, Sites et Cités remarquables et Bourgogne Franche-Comté Tourisme

*MM. Michel JASSEY, Serge RUTKOWSKI et Benoit VUILLEMIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion à Atout France, la poursuite du partenariat avec Sites et Cités remarquables/Atout France, et la participation aux collectifs mis en place par le CRT.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 112                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 3*

☞ R. 25 - Acquisition de licences antivirales et prestations associées - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 26 - Hiérarchisation et évolution de l'offre de randonnée pédestre et VTT sur le Grand Besançon et conventionnement avec le Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions de hiérarchisation, d'évolution et de valorisation de l'offre de sentiers pédestres et de circuits VTT.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 27 - Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) – Convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir entre l'Etat et les représentants des entreprises ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 28 - Audiovisuel et affichage dynamique : matériels, logiciels, licences, maintenances et prestations associées - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 29 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société TEEKERS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une avance remboursable à hauteur de 90 000 € à l'égard de la société Teekers.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 30 - Enseignement supérieur et Recherche Campus Bouloie-Temis- Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'ensemble des avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage afférents aux opérations citées ci-dessus ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer les avenants annexés au rapport ;
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 31 - Convention entre la Mission Locale et Grand Besançon Métropole - Soutien financier 2021

*Mmes Sylvie WANLIN, Valérie MAILLARD, Valérie DRUGE, Christine WERTHE, Karima ROCHDI et MM. Patrick AYACHE(2), Nicolas BODIN(3), Sébastien COUDRY(3), Olivier GRIMAITRE(2), Didier PAINEAU, élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 193 279 € pour participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale pour l'année 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 16*

☞ R. 32 - Versement d'une subvention à l'association STATION B (Fabrique Numérique Besançon) - Avenant à la convention initiale - Soutien à l'émergence de la filière numérique

*M. Nicolas BODIN(3), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le versement de cette dotation complémentaire de l'ANCT à la Fabrique Numérique pour les mises en œuvre des missions qui lui sont confiées suite à l'AMI Fabrique Numérique de Territoire ;
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention y afférent.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 112                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3*

☞ R. 33 - Avenant n°3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la surélévation et la réhabilitation du bâtiment central et de la rénovation de l'amphithéâtre Gaudot

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3, d'un montant de 111 000 € HT, au marché de maîtrise pour la surélévation et la réhabilitation du bâtiment central et de la rénovation de l'amphithéâtre Gaudot. Ladite signature n'interviendra que lorsque l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera exécutoire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 34 - Avenant n°1 - Marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces extérieurs du campus de la Bouloie dans le cadre du programme public Européen

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre urbaine attribué à l'agence Altitude 35 ;
- autorise Mme. la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer l'avenant n° 1 annexé au rapport, d'un montant de 765 035,05 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces extérieurs du campus de la Bouloie. Ladite signature n'interviendra que lorsque l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec l'Etat sera exécutoire.
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 35 - Nouveau protocole de partenariat pour le Contrat de canal du Rhône au Rhin

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications proposées;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche ;
  - o à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal sur 2 ans ;
- se prononce favorablement sur l'engagement de prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

☞ R. 36 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 295 201,80 € au titre de l'exercice budgétaire 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 37 - Fonds " Centres de village " - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roche-lez-Beaupré

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 5 278 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour l'implantation d'une aire de jeux sur le territoire de la commune,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 38 - Prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon : autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à lancer une consultation portant sur la collecte sélective des déchets d'emballages des commerçants de Besançon,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer le marché résultant de cette consultation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 39 - Fourniture, installation et maintenance de système d'identification, de système de pesée et d'ordinateur de bord, sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission de données à distance, avec assistance à l'homologation des systèmes de pesée – Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à lancer la consultation pour la fourniture, installation et maintenance de système d'identification, de système de pesée et d'ordinateur de bord, sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission de données à distance, avec assistance à l'homologation des systèmes de pesée
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer l'accord-cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

#### Etaient présents à la CCI :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART (à partir du 4) Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 4) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 33) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 3) Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT

#### Etaient présents en visio-conférence :

**Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaïck CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) Fontain : Mme Martine DONEY (à partir du 5) Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT (à partir du 4) Gennes : M. Jean SIMONDON Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 5) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à partir du 5) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Villars Saint-Georges : M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

#### Etaient absents :

**Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA Chalèze : M. René BLAISON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Venise : M. Jean-Claude CONTINI

#### Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

#### Procurations de vote :

M-J. BERNABEU à J-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M-T. MICHEL à M. ETEVENARD, T. PETAMENT à M. LAMBERT (à partir du 11), M. PIGNARD à L. FAGAUT, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN à F. BAEHR, C. WERTHE à G. BAILLY, R. BLAISON à L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT à L. ALLAIN, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à B. LOUIS, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à L. GAUTHIER, J-F. MENESTRIER à F. BERNARD, M. LEOTARD à G. BAULIEU, M. DONEY à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J-P JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 25 février 2021**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs et en  
visioconférence*

## ORDRE DU JOUR

### **Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2020

Rapport n°2 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

Rapport n°3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du conseil

Rapport n°4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

### **Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

Rapport n°5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Rapport n°6 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Rapport n°7 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Rapport n°8 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapport n°9 - Traitement budgétaire et comptable de l'avance remboursable versée au titre des pertes de versement mobilité et recette tarifaires de transports

Rapport n°10 - Amélioration de l'accueil des usagers: poursuite de la démarche Marianne

Rapport n°11 - Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Rapport n°12 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à créations d'emplois intervenues après le 1er Janvier

Rapport n°13 - Liste des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Rapport n°14 - Conseil de Développement Participatif (CDP) : participation citoyenne et renouvellement des membres du CDP

### **Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

Rapport n°15 - Avenant n°1 à la convention de financement pour la réalisation de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 57 entre l'A36 et Devecey - Tranche 1

Rapport n°16 - Validation des programmes de requalification et de création de voirie

Rapport n°17 - Réalisation du parking de covoiturage de la Vèze- Convention entre l'Etat et GBM

Rapport n°18 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – CUSSEY SUR L'OGNON

### **Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n°19 - Programme de travail 2021 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

Rapport n°20 - Convention entre gestionnaires de réseaux et GBM pour le maintien à niveau du fond de plan Topographique commun : PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) autorisation de signature de la convention de partenariat et de financement

Rapport n°21 - Commune de Marchaux-Chaudefontaine (commune historique de Chaudefontaine) – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Approbation après mise à disposition

### **Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n°22 - Eau et Assainissement - Tarifs modificatifs 2021

Rapport n°23 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune d'Osselle-Routelle (ex commune d'Osselle) et avenant n°3 au contrat de délégation de

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

Rapport n°24 - Promotion du tourisme : Partenariats avec Atout France, Sites et Cités remarquables et Bourgogne Franche-Comté Tourisme  
Rapport n°25 - Acquisition de licences antivirales et prestations associées - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre  
Rapport n°26 - Hiérarchisation et évolution de l'offre de randonnée pédestre et VTT sur le Grand Besançon et conventionnement avec le Département du Doubs  
Rapport n°27 - Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) – Convention  
Rapport n°28 - Audiovisuel et affichage dynamique : matériels, logiciels, licences, maintenances et prestations associées - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre  
Rapport n°29 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société TEEKERS  
Rapport n°30 - Enseignement supérieur et Recherche Campus Bouloie-Temis- Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage  
Rapport n°31 - Convention entre la Mission Locale et Grand Besançon Métropole - Soutien financier 2021  
Rapport n°32 - Versement d'une subvention à l'association STATION B (Fabrique Numérique Besançon) - Avenant à la convention initiale - Soutien à l'émergence de la filière numérique  
Rapport n°33 - Avenant n°3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la surélévation et la réhabilitation du bâtiment central et de la rénovation de l'amphithéâtre Gaudot  
Rapport n°34 - Avenant n°1 - Marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces extérieurs du campus de la Bouloie dans le cadre du programme public Européen  
Rapport n°35 - Nouveau protocole de partenariat pour le Contrat de canal du Rhône au Rhin

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

Rapport n°36 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2021  
Rapport n°37 - Fonds " Centres de village " - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roche-lez-Beaupré  
Rapport n°38 - Prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon : autorisation de lancement et de signature du marché  
Rapport n°39 - Fourniture, installation et maintenance de système d'identification, de système de pesée et d'ordinateur de bord, sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission de données à distance, avec assistance à l'homologation des systèmes de pesée – Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

# Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 25 février 2021

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.*

### Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2020

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bonsoir tout le monde. Je vous propose de vous installer, de prendre place. Je vais commencer.

Je n'ose pas dire « bonne année » à ceux que je n'ai pas encore vus, mais quand même, nous sommes fin février, et c'est le premier Conseil Communautaire de l'année.

Mes chers collègues, en tout premier lieu, je tiens à rendre hommage à un homme au cours exceptionnel, qui a fait honneur à notre territoire, et auquel nous rendions hommage il n'y a pas si longtemps. Jean JOSSELIN nous a quittés le 7 février dernier. Un champion au palmarès impressionnant, 114 victoires sur 117 combats en amateur, 66 victoires sur 89 combats en professionnel, champion de France en 1965 et 1968, mais aussi champion d'Europe des welters en 1966 et 1969, un homme extraordinaire par sa simplicité et son humilité au regard de son parcours.

L'actualité plus récente, quant à elle, doit nous indigner. Un tag exprimant un rejet de l'installation de gens du voyage sur un terrain familial à Besançon rue de la Grette montre le chemin qu'il reste à parcourir pour garantir leur accueil. C'est l'occasion pour moi de rappeler que nous, le Grand Besançon et ses communes, avons le devoir d'offrir des terrains familiaux, des aires d'accueil et des aires de grand passage conformément au Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage. Sur notre territoire, plusieurs terrains familiaux ont été créés malgré les oppositions des riverains, et finalement, ont abouti à de bonnes relations de voisinage. Il faut le souligner, je l'avais déjà souligné, et je le rappelle.

Par ailleurs, ce matin, j'étais avec le Préfet, avec l'Agence Régionale de Santé, les maires des trois plus grandes villes du département et les parlementaires pour faire un point sur la situation sanitaire. Le constat est que la part du variant anglais de la Covid-19 dépasse les 40 % et laisse présager une augmentation de la circulation du virus. De nouvelles mesures seront prises très prochainement, en particulier étendre les zones obligatoires de port du masque, proposer les tests salivaires aux écoles élémentaires, en attendant que les vaccins arrivent en quantité suffisante sur notre territoire. Je tiens à vous le signaler, puisque cette discussion a eu lieu ce matin, et puisqu'elle fera l'objet d'arrêté du Préfet, et que par ailleurs, elle va, je pense, être éclairée de la déclaration de Monsieur CASTEX ce soir (je crois bien qu'il prend la parole ce soir).

Ce Conseil Communautaire va ouvrir un débat d'orientations budgétaires dans un contexte bien particulier de crise sanitaire, de crise économique et sociale. Ces orientations budgétaires proposent pour 2021 des politiques volontaristes, en soutien à notre tissu économique et associatif. C'est de cela qu'il sera question et c'est ce qui amènera à ce débat riche, j'en suis sûre, mais en tout cas important.

Je tiens à rappeler que notre règlement intérieur prévoit deux interventions maximum par conseiller par rapport, dans une limite de cinq minutes chacune. Aussi, pour que les choses se déroulent très tranquillement, je vous propose de vous signaler la fin du temps imparti une trentaine de secondes avant le terme, c'est-à-dire que lorsque vous déroulez votre intervention, je vous signalerai à 4 minutes 30 qu'il vous reste 30 secondes, pour que chaque fin d'intervention se termine très bien. Je pense qu'il est important de nous rappeler les règles de fonctionnement de notre instance. Je vous en remercie. Nous allons pouvoir commencer cette séance de Conseil Communautaire.

Monsieur FAGAUT, vous souhaitez prendre la parole.

**M. FAGAUT.**- Merci, Madame VIGNOT. En propos liminaires, permettez-moi, Madame la Présidente, d'intervenir. Nous avons déjà témoigné notre reconnaissance à l'égard de Jeannot, et nous le faisons à nouveau ce soir. En effet, nous ne pouvons oublier cette soirée de 1966 à Dallas. Nous nous réunissons pour la première fois en cette année 2021. Même si cela a déjà fait par voie dématérialisée, et même si nous sommes fin février, comme vous l'avez rappelé, je souhaite le meilleur à chacun d'entre nous, mais surtout le meilleur pour notre Communauté Urbaine en respectant, bien entendu, la trajectoire fixée collectivement au sein de notre projet de territoire. Des mois et des années de travail portés par les délégués communautaires ne peuvent être annihilés et effacés sous couvert d'une politique partisane.

Malheureusement, guidés par certains de vos idéaux, les premiers mois de votre gouvernance nous laissent percevoir le contraire. Vous devez apporter des signaux clairs et fédérateurs que nous n'arrivons pas à déceler.

Je ne suis pas le seul à vous alerter sur cette méthode clanique. J'en veux pour preuve cette lettre cosignée par les Vice-Présidents de la périphérie qui pointent des dysfonctionnements depuis le début du mandat, et qui vous somment d'agir différemment, mais d'agir normalement. C'est inédit de voir plus de la moitié de son exécutif demander, après huit mois de fonctionnement, à son Président (ou sa Présidente) d'avoir des réponses de bon sens et responsables au sujet de la RN57, des zones d'activités économiques (ZAE), des transports en commun, au sujet du principe financier, de l'organisation du travail, ou encore de la bibliothèque universitaire et d'agglomération. En attendant, Grand Besançon Métropole ne peut être un laboratoire à ciel ouvert de votre programme « Besançon par nature » auquel vous avez fait souvent référence ici.

J'avais déjà pu interpeler l'assemblée en juillet dernier de la dérive évidente à venir.

Ce Conseil Communautaire est sans doute un des plus importants de l'année, puisqu'il ouvre le débat autour des orientations budgétaires. Ces orientations doivent s'appuyer sur le projet de territoire « Action grand Besançon » qui fixe clairement la ligne et les projets majeurs inscrits. Nous allons répondre à nouveau « présents » pour vous apporter, durant ce Conseil, des pistes de travail dans le cadre de notre année 2021, car le Conseil Communautaire et ses élus sont bien souverains en matière de gestion de notre territoire.

Comme nous n'avons pas eu de réponse à nos différentes questions, nous souhaitons ce soir que la transparence soit de mise. C'est à cela que sert une assemblée, à débattre, à confronter les idées, puis vient, bien sûr, le temps du vote. Nous y reviendrons au rapport n°15, mais nous demandons qu'un débat de fond s'engage dans les plus brefs délais, et que chacun puisse s'exprimer autour de la RN57. Pouvez-vous nous expliquer comment, dans le cadre du plan État-Région à venir, un des axes étant la réindustrialisation du territoire, réindustrialiser sans liaison routière et sans passerelle entre Metz, Nancy et la Suisse, ou encore entre les départements ?

Je parle encore et toujours de la RN57 où l'enveloppe est passée de 8 M€ à 4 M€ entre les deux Contrats de Plan État-Région (CPET). Vous sembliez ne pas être au courant, ou le découvrir jeudi soir dernier. Permettez-nous d'avoir des doutes sur le fait que vous ne soyez pas au courant d'une part, et à la lecture des deux derniers communiqués de presse de votre parti politique, ou encore de celui de vos alliés qui demandent purement et simplement l'abandon du projet, mes doutes se transforment en certitude.

Vous ne nous dites pas la vérité, et c'est grave, à mon sens. Pourquoi se priver de 4 M€, sinon vouloir abandonner effectivement le projet en l'état ? Ce serait une erreur politique majeure pour le

développement de notre territoire, et une double faute au regard des moyens déjà engagés que de ne pas poursuivre ces aménagements structurants. Le tourisme doit être un levier d'activité fort de GBM, et il y a un dossier qui s'y réfère ce soir. Vous souhaitiez faire évoluer l'Office de Tourisme d'association en régie, et nous vous avons posé la question, sans réponse de votre part, sur comment vous faisiez juridiquement passer cela en régie alors qu'un office de tourisme a pour vocation première de faire de l'économie dans lequel les partenaires premiers et acteurs du tourisme avaient une place prépondérante. Nous sommes ravis d'apprendre aujourd'hui que vous rétro pédalez, car tout simplement, juridiquement, ce n'est pas tenable. Nous vous l'avions dit.

D'autre part, un bras de fer s'était engagé avec les acteurs du tourisme, ce qui ne laissait rien de bon ni de bien pour notre territoire. D'ailleurs, à ce sujet, je vous pose la question de l'engagement financier à l'égard de l'Office de Tourisme. Allez-vous le tenir ? Car vous semblez le remettre en question aujourd'hui, voire demain. Madame BARRET, lors d'une intervention sur le câble, et plus globalement sur nos structures d'attractivité, vous avait proposé cette agence d'attractivité pour avoir une seule et unique force avec des spécificités bien identifiées que vous reprenez à votre compte, et nous en sommes ravis si cela fait avancer le territoire. Toutefois, il faudra nous dire désormais ce que vous mettez dedans, et comment.

Enfin, en tant qu' élu de Grand Besançon Métropole, je souhaite vous dire mon indignation de la communication faite sur les réseaux sociaux de notre institution que je ne peux cautionner. Comment Grand Besançon Métropole peut-elle inviter les Grands Bisontins à s'inscrire dans le mouvement « Février sans supermarché » ? Est-ce vraiment le rôle d'une collectivité d'encourager de se passer des acteurs économiques locaux ? Comme je vous l'ai déjà dit, que l'on travaille à ce que les supermarchés fassent davantage appel aux producteurs locaux, je le conçois, mais n'oubliez pas qu'il faut davantage œuvrer à leur synergie plutôt que de les opposer, car il s'agit d'emplois, notamment aujourd'hui, dans la période cruciale dans laquelle nous nous trouvons. Je ne m'associe pas à ces méthodes.

Une fois encore, la collectivité n'est pas l'outil de propagande de votre parti politique. Ne mélangez pas tout. À nouveau, vous l'avez compris, madame, nous tiendrons notre place d'élus, car nous avons le droit et le devoir de veiller sur le destin de notre Communauté Urbaine qui ne doit pas être le laboratoire de votre programme municipal. Pour conclure, je voudrais avoir une pensée pour le Maire de Bron, sauvagement agressé et menacé dans l'exercice de ses fonctions d' élu. Nous, élus, maires, conseillers, nous sommes en première ligne. Ces agissements sont des attaques à la démocratie, à la République, et ils doivent être sévèrement condamnés. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très honnêtement, commencer la première séance de l'année en me traitant de menteuse et de manquer de transparence, je cherche vraiment comment qualifier cette façon d'aborder la relation entre élus. Une chose est certaine : l'ensemble des dossiers dont vous avez parlé vont tous avoir largement leur moment de débat, leur temps de discussion avec l'ensemble des chiffres. Vous pouvez y aller, vous pouvez demander tous les documents possibles et imaginables, vous les aurez tous. Nous avons bien sûr une grande obligation les uns et les autres, et je suis tout aussi attachée que vous aux valeurs républicaines qui font que la démocratie passe par le respect, et le respect, c'est justement de ne pas commencer par traiter les uns ou les autres de menteur ou de menteuse, premièrement.

Deuxièmement, sur l'Office de Tourisme, il est vrai que je suis la Présidente de l'Office de Tourisme. Je ne m'exprimerai donc pas ici. Je m'exprimerai auprès du membre de l'Office de Tourisme, puisqu'ici, typiquement, je suis dans ce que l'on appelle la situation de conflit d'intérêts, comme je ne prends pas la parole sur Aktya, ni sur un certain nombre d'organismes desquels je suis Présidente. Sur la question du tourisme, de l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon), etc., sur la question, de la question de l'Agence de l'attractivité, l'Agence de l'attractivité fait partie des actions qui étaient déjà proposées dans le cadre du projet de territoire. Ce sont des choses qui avaient été envisagées. Je ne m'arrose rien du tout. Je suis Présidente d'un groupe d'élus. Nous travaillons à des feuilles de route, et cette demande est collective. Il n'y a rien de personnel dans le fait de construire, ou pas une agence d'attractivité, une agence ou autre chose.

Ce qui compte, c'est une politique d'attractivité dans laquelle nous nous engageons. C'est bien d'ailleurs la teneur du projet de territoire que nous avons opté le mandat précédent, mais surtout celui que nous travaillons et qui devrait être dans une forme de finalisation fin juin, puisque c'est un engagement dans

lequel nous nous trouvons. La structure d'attractivité, c'est justement l'enjeu. Il s'agit d'y travailler. Ce n'est pas ce soir que je vous donnerai le périmètre, puisque le chantier va commencer.

Quant à « Février sans supermarché », soyons clairs. C'est un tweet sorti des éléments de communications partis depuis le Grand Besançon. C'est un choix de retweeter, ce n'est pas issu du Grand Besançon, mais ce retweet consiste à faire le relais d'une communication sortie dans Le Figaro qui signale que pendant la crise économique que nous venons de vivre, finalement, les supermarchés ont eu le plus de bénéficiaires, et la situation a mis à mal les commerces de proximité. Cette action, qui se renouvelle tous les ans, se situe dans l'ensemble des actions menées par, bien sûr, un certain nombre d'acteurs économiques. Il n'y a aucun dogmatisme, à moins que Le Figaro soit devenu dogmatique, ce que l'on pourrait parfois imaginer, mais en tout cas, c'est typiquement issu du monde de l'économie. Je pense que d'autres collègues veulent apporter des éléments de réponse.

**M. BAULIEU.**- Je voudrais dire quelques mots essentiellement sur le ton et pour replacer les choses sur un terrain d'emblée sympathique. Vous avez été plusieurs à ouvrir sur les performances du regretté Jean JOSSELIN. Je me demandais combien dans la salle se rappelaient que Curtis COKES était en face de lui en 1966 et combien ont écouté le reportage du match. C'est un triste privilège que de pouvoir le dire. J'étais derrière le poste de radio, mais c'est ainsi, et pendant plusieurs rounds, on a bien pensé qu'il gagnerait. C'est simplement un clin d'œil pour amener les choses. Après, nous sommes dans cette salle qui, par définition, est ouverte aux débats. Nous souhaitons pour les contributions que nous pouvons y apporter, que nous pratiquions sous le ton de courtoisie tout simplement.

Je l'ai dit il y a bien longtemps, et je le répète volontiers. Nous ne nous inscrivons pas dans cette salle, dans le cadre de relations entre majorité et opposition.

Nous sommes les élus de ce territoire, et appelés les uns les autres à apporter notre contribution à la coconstruction de ce territoire. Il était fait allusion à un courrier qui n'avait pas vocation, d'ailleurs, à être rendu public, tout simplement, parce que cela fait partie des relations que nous pouvons avoir entre les personnes chargées de responsabilité. Puisque vous en avez pris connaissance, vous avez pu vous rendre compte que nous ne sommions personne, mais que nous apportions une contribution d'amélioration, de fonctionnement tel que nous le pensons après six mois de fonctionnement, et encore une fois, une contribution courtoise et constructive. C'est l'esprit qui nous anime. C'est l'esprit que nous souhaitons partager. Nous appelons donc les uns les autres autant que faire se peut à faire de même. C'est ce que nous souhaitons, je crois, en grand nombre dans cette salle.

Encore une fois, cela n'interdit pas aux uns et aux autres de dire ce qu'ils pensent sur les dossiers. D'ailleurs, quand nous échangeons sur le sujet, et je fais référence à un sage qui est tout près de moi et qui régulièrement, quand nous parlons de dossiers, dit : « à un moment donné, on va voter », nous prendrons donc tout simplement les décisions. Je me réfère bien volontiers à la sagesse de Pascal ROUTHIER. Parce que précisément nous sommes réunis sur la base bien évidemment d'un cadre juridique communautaire, nous le savons tous, nous l'avons suffisamment dit, répété, écrit, de manière organisationnelle, dans le cadre de la loi, c'est ce qui définit la composition de ce Conseil Communautaire, et dans le cadre de ce que nous appelons désormais notre « pacte de gouvernance », nous avons un projet commun, le projet de territoire.

D'ailleurs, j'apporte la précision au Conseil, si cela n'avait pas franchi les murs, que dans le cadre de nos délégations respectives, de Vice-Président, de conseiller communautaire délégué, l'arrêté juridique de délégation un peu froid, par définition, est en cours de complément, puisque nous y travaillerons encore dans les prochains jours. Des feuilles de route sont calées précisément sur le projet de territoire. C'est ce qui nous réunit, ce qui nous rassemble, ce qui nous motive. Je voulais surtout intervenir sur cette thématique de l'esprit qui devrait nous animer dans cette salle, de la manière dont nous pouvons pratiquer la démocratie qui n'est pas forcément unanimiste, nous le savons, mais animée en permanence d'un esprit de construction et de respect, si c'est possible, ce qui ne serait pas du luxe. C'est ce que j'appelle de mes vœux. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Fabrice TAILLARD, voulez-vous bien être le secrétaire de séance ? Merci. Y a-t-il d'autres propos liminaires ? Je n'en vois pas.

J'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Vous avez tous reçu des éléments qui vous permettent de les déclarer, mais

ensuite, parfois, les situations évoluant, vous aurez peut-être besoin de nous le signaler au fur et à mesure des rapports.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil du 17 décembre 2020. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°2 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Vous avez un certain nombre de structures et de propositions. Vous avez pu les consulter. Y a-t-il des commentaires ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du conseil
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il des commentaires ?

**M. FAGAUT.**- Merci, Madame VIGNOT. Je souhaite que dans ce rapport n°3, nous puissions dissocier le rapport qui fait référence à l'Université Ouverte, comme le prévoit le règlement intérieur à l'article 19. Pourquoi ? Parce que j'ai été assez frappé que l'on vienne porter atteinte à la culture par ce dossier sur l'Université Ouverte. Pour rappel, l'Université Ouverte a été créée par Michel WORONOFF lorsqu'il était Président de l'Université de Franche-Comté. D'ailleurs, sa fille, que l'on félicite, la préside aujourd'hui.

L'Université Ouverte est composée d'un bureau central sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec sept antennes dans les principales villes de Franche-Comté, à l'exception du Territoire de Belfort qui a son Université Populaire. Elle compte actuellement environ un peu plus de 3 000 adhérents, dont 1 300 adhérents domiciliés dans Grand Besançon Métropole. Elle vise, bien sûr, une formation culturelle désintéressée, et ne délivre aucun diplôme. Chacun peut s'y inscrire sans considération d'âge, de niveau d'études ou de niveau social, et la fréquenter tout à loisir.

Le public de cette Université Ouverte est composé de 60 % de femmes, et près de 30 % des auditeurs n'ont pas le diplôme du baccalauréat. Ces éléments ressortent d'une enquête scientifique réalisée en 2016-2017 par le laboratoire ThéMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager) de l'Université. Il s'agit bien sûr pour ceux-ci d'un accès privilégié aux savoirs qu'ils n'ont pas eu durant leur jeunesse ou encore durant leur vie d'adulte.

L'Université Ouverte a été citée par le Conseil d'évaluation des universités comme une composante forte de l'Université de Franche-Comté, et qui était un instrument à développer. Chaque année, pour votre information, ces sept bureaux décentralisés viennent visiter Besançon et Grand Besançon Métropole, et plus de 800 personnes viennent dans notre territoire. Cet outil culturel unique en France sous cette forme a toujours été montré comme un exemple de diffusion de la culture dans trois départements franc-comtois.

Réduire de 30 % l'engagement financier pour, à terme, vouloir peut-être, paraît-il, faire disparaître cette composante culturelle montre une méconnaissance flagrante de l'Université, et c'est une nouvelle attaque à la culture que nous ne pouvons tolérer. C'est pourquoi nous demandons de dissocier ce rapport de l'ensemble du rapport n°3. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Simplement, ce rapport n'est pas soumis au vote. C'est juste un rendu compte. J'entends ce que vous avez à dire sur la question de l'Université Ouverte. D'ailleurs, un débat a eu lieu en commission, et c'est même une proposition de la commission de revoir justement la subvention accordée à cette structure en regardant d'ailleurs qu'aujourd'hui, l'Université était confrontée à des problématiques fortes en matière de précarité des étudiants. Cela permettait aussi de proposer plutôt d'aller sur une aide aux étudiants, sachant qu'en plus, l'Université Ouverte est une structure qui fonctionne bien, qui fait un très beau travail, qui a perdu de nombreux adhérents ces dernières années. Cela étant, cette décision a été prise en commission. Je vous propose maintenant de passer au rapport n°4.

Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Non ?

**Mme MULOT.-** Merci, Madame la Présidente. J'ai plusieurs questions concernant les sommes du Fonds Régional des Territoires (FRT). Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, les sommes du FRT ont-elles été consommées en intégralité ? Parallèlement, la Région a abondé, lors de l'assemblée plénière du 5 février dernier, le Fonds Régional des Territoires à hauteur de 2 € par habitant en investissement, et 2 € par habitant en fonctionnement, avec la possibilité d'un fonds d'aide au loyer. Bien sûr, pour que la Région apporte son aide, GBM doit participer à même hauteur. Or nous sommes très surpris que vous ne fassiez pas état de ces nouvelles aides possibles. Il n'y a aucun rapport à ce sujet. Cela signifie-t-il que vous ne souhaitez pas accompagner plus fortement les entreprises en difficulté ? C'est pourtant une belle opportunité de doubler les mises d'aides aux entreprises.

Oui, nous ne comprenons pas ce qui justifie votre choix de ne pas accompagner davantage les entreprises. Pourriez-vous nous l'expliquer, s'il vous plaît ? Enfin, en dernier point, sur la communication autour de ces aides, visiblement, de nombreuses TPE du Grand Besançon sont toujours dans l'attente d'aides. À plusieurs reprises, j'ai été interpellée par des connaissances à la tête de TPE ou de PME, qui n'avaient jamais entendu parler de l'existence de quelque aide que ce soit. Honnêtement, il n'est pas très normal que l'information n'arrive pas aux oreilles de tous ceux éligibles à ce type d'aides. Comment expliquez-vous ce problème de communication ? GBM a-t-elle bien une démarche proactive pour communiquer sur ce FRT et inciter toutes les entreprises à déposer leur dossier ? Je vous remercie de vos réponses.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vais vous apporter un élément de réponse, Nicolas BODIN vous en apportera d'autres, et d'autres interviendront peut-être. Je rappelle ce qui s'est mis en place depuis l'année dernière, depuis l'été dernier. Nous avons une Comeco, c'est-à-dire une commission économique qui a réuni les chambres consulaires, la CCI, la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), la Chambre d'Agriculture, la CRES (Chambre Régionale de l'Économie Solidaire), différentes fédérations, les unions de commerçants. Nous avons essayé de réunir de nombreuses têtes de réseaux justement pour pouvoir faire en sorte que les aides, en particulier le guichet unique, soient diffusées à peu près sur l'ensemble du territoire. Nous constatons qu'un certain nombre d'entreprises ont perdu l'habitude, ou le temps, ou pour je ne sais quelle raison, elles ne sont pas forcément en connexion avec les réseaux des corps de métier qui les représentent. Cette question interrogera sans doute l'ensemble du monde économique. Cela étant, une chose est certaine.

J'ai d'ailleurs très souvent fait référence à cette rencontre que nous avons eue toutes les semaines pendant un temps, puis tous les 15 jours. Elle a aussi largement été relayée par le Préfet qui a même ouvert son guichet à l'ensemble du département du Doubs et qui a vu aussi des entreprises, par exemple du Haut-Doubs ou de la région de Montbéliard, s'adresser au guichet unique. Si vous regardez bien dans nos délibérations, nous avons même mis à disposition du personnel pour répondre à ces guichets uniques et pour accompagner, jusqu'à avoir le manager de centre-ville qui a téléphoné aux commerçants, aux entreprises. Cela a donc été extrêmement proactif. C'est une dynamique vraiment exceptionnelle.

Je crois d'ailleurs que lorsque l'on en parle au niveau national à France Urbaine, on reconnaît qu'à Besançon, la dynamique de solidarité, de cohésion et de faire ensemble a été exceptionnelle très tôt, les choses s'étant mises en place cet été pour justement répondre à ces problématiques pour toute personne qui se demande si elle est éligible ou non à des aides. Les aides n'ayant cessé de changer, c'était devenu assez inextricable. D'où la mise en place de ce guichet unique.

Je tiens d'ailleurs à dire que dernièrement, les dernières formes d'aides sont sous des formes d'appels à projets. Il y a plus de 150 types d'appels à projets, ce qui rend aussi la tâche extrêmement difficile pour toutes les entreprises, les associations, les clubs sportifs, etc., à répondre à ce type de dispositif. Je tiens aussi à dire que pour le monde de la culture et pour le monde du sport, là encore, des dispositifs ont été mis en place justement pour servir de guichet unique. Soit, certaines personnes doivent être encore en dehors de ces systèmes, mais nous devons nous interroger. C'est tout ce travail que nous ferons avec les chambres consulaires maintenant très vite pour essayer de voir comment justement certains peuvent rester en dehors de cet écosystème d'entreprises.

Je donne la parole à Monsieur BODIN. Je suis désolée pour ceux qui sont en visio. Visiblement, ils nous voient, mais ils ne nous entendent pas ou ils entendent très mal. Nous essayons de régler le problème technique. Je suis désolée, la plupart n'entendent pas nos échanges actuels.

**M. BODIN.-** Quelques mots supplémentaires. À l'heure actuelle, entre l'État, la Région et l'Agglomération, cela représente 160 appels à projets ou aides différentes pour le milieu économique, artisanal et commercial. C'est vrai que c'est un vrai maquis. Pour autant, un certain nombre d'acteurs ne sont pas couverts par les différentes aides, et je pense notamment au domaine de l'événementiel, par exemple.

Par rapport aux aides proposées par le Conseil Régional, bien évidemment, l'Agglo va y répondre très favorablement. Il nous reste actuellement de l'argent. Jusqu'à présent, nous étions une logique de « premier arrivé, premier servi », sauf que la crise durant, nous étudions certaines questions. Il y avait encore aujourd'hui des réunions avec la CCI et GBM pour savoir si nous ne devons pas prendre en compte un certain nombre de critères, notamment par exemple la baisse du pourcentage du chiffre d'affaires.

Vous parlez de l'aide au loyer. Si nous voulons faire de l'aide au loyer, étant donné le nombre d'entreprises, cela représente en moyenne, en une seule fois, une aide de 700 €/entreprise, ce qui n'a pas d'intérêt particulier. Nous ciblons au mieux les différentes aides, mais c'est assez compliqué à faire. Surtout, notre grand problème de fonds au niveau économique est que nous ne connaissons pas la date de fin de la crise. Il est vrai que dans le domaine des aides, c'est extrêmement particulier. Sur la communication, comme le disait la Présidente, rappelons-nous les différentes réunions avec les différentes chambres consulaires. Nous avons beaucoup insisté pour qu'elles alertent elles-mêmes leurs différents réseaux. Je rappelle aussi les pages complètes dans l'Est Républicain pour signaler cela. Je rappelle également ce dont on parle assez peu, l'aide psychologique, dont parlait la Présidente, la cellule APAISA pour laquelle nous avons trois services de GBM qui travaillent dans ce domaine.

En résumé, nous sommes totalement mobilisés sur ces sujets, à la fois sur l'aspect artisanal, commercial et industriel. Il faut également savoir que dans le domaine économique, les ressentis sont extrêmement différents suivant les domaines industriels. Pour certains industriels, cela se passe extrêmement bien, alors que d'autres secteurs économiques sont particulièrement touchés. À nous d'être suffisamment pertinents pour arriver à ce que nous ayons des aides totalement calibrées par rapport aux besoins de l'acteur économique, sachant que nous ne connaissons pas foncièrement la date de la fin de la crise.

**Mme MULOT.-** Vous dites qu'il reste de l'argent au niveau des aides. Est-ce plus en investissement ou en fonctionnement ?

**M. BODIN.-** Les deux.

**Mme MULOT.-** C'est quand même très différent. Il y a plus une aide d'urgence avec le fonctionnement, entre autres l'aide au loyer, que l'investissement. Il faut déjà avoir une bonne entreprise un peu plus viable pour bénéficier de l'investissement.

**M. BODIN.-** Sur le fonctionnement, très peu d'aides ont été demandées. Il reste donc de l'argent. La question que nous nous posons et que nous résoudrons dans les prochains jours concerne effectivement l'aide au loyer avec la difficulté que je viens de vous indiquer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous le savez, parce que nous en avons parlé plusieurs fois ici. L'enveloppe d'aides à l'investissement qui avait été annoncée à l'automne a été très rapidement sollicitée. Nous avons aujourd'hui, dans le cadre de ce qui reste éligible, environ une soixantaine de dossiers qui nous étaient arrivés.

Vous le savez, nous en avons déjà parlé plusieurs fois, cette enveloppe a été effectivement dépensée très rapidement. Quant au fonctionnement, cela a été une décision collective qui consistait à dire que les entreprises, au sens large du terme, ont besoin de trésorerie. Il a donc été choisi, avec le Conseil Régional, de plutôt cibler les aides sur le fonctionnement. Finalement, l'État a changé ces dispositifs. Il est apparu aux entreprises qu'il était plus intéressant de se mobiliser sur ces aides de l'État, plutôt que sur celles-là. Nous analysons les choses ainsi. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles cette

trésorerie n'a pas été sollicitée. Aujourd'hui, nous sommes à l'étape où nous réfléchissons à la façon de retravailler ce fonctionnement. Quant à l'investissement, effectivement, nous regardons avec la Région.

S'agissant de ce que vous signalez, entre le moment où il a été décidé en Conseil Régional de réamorcer un fonds régional et le moment où nous regardons comment nous assurer la plus grande équité dans le traitement de ces fonds, comme le dit Nicolas BODIN, si l'on fait quelque chose de très généraliste, on se retrouve très simplement à distribuer des petites sommes qui ne correspondent même pas à un soutien. Vous allez me dire que cela peut être symbolique, mais je crois que nous ne sommes plus à l'époque du symbolique. On a besoin de plus de concret. Ce travail est en cours, en dialogue justement avec ces différents partenaires avec lesquels nous partageons ce travail collectif. Comme je vous l'ai précisé déjà aussi un certain nombre de fois, la Commission Économique qui se réunit encore la semaine prochaine à France Urbaine, donc au niveau national, a fait le bilan justement de toutes les aides que les collectivités ont mises en place.

Sur le Grand Besançon, nous avons, bien sûr, utilisé pratiquement l'ensemble des dispositifs mis en place plus ou moins, après des variantes dans chacune des régions. Je crois que c'est une réponse. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. PETAMENT-** Je voudrais rebondir, car je vous rejoins complètement sur la mobilisation qui a eu lieu autour de ce numéro unique, à la Chambre de Commerce en premier lieu, et je m'en félicite. Nous ne pouvons que nous réjouir de tout ce qui peut toucher les entreprises et les commerçants de notre secteur pour leur faciliter le travail en ce moment, et ils en ont besoin. Je tiens vraiment à féliciter toutes les structures qui ont participé.

Néanmoins, comme le dit Monsieur BODIN, il y a eu peut-être des articles dans les journaux, mais à mon sens, cela n'a pas été suffisant en termes de communication. Je connais particulièrement les entreprises, je les côtoie tous les jours. Vous savez qu'en ce moment, les chefs d'entreprise ont vraiment la tête dans le guidon, ils doivent régler de nombreux problèmes et ils n'ont pas forcément l'initiative de penser que derrière ce numéro unique, il y a la possibilité de toucher des aides pour venir le soutenir.

Je pense qu'à un moment donné, nous devons peut-être être un peu plus proactifs avec une communication directe auprès de nos entreprises et de nos commerçants. J'ai vu aussi, dans le dispositif, à mon étonnement, parce que c'est basé sur une baisse du chiffre d'affaires, que des associations avaient été subventionnées. Or elles n'ont pas de chiffre d'affaires. C'est pourquoi ce dispositif m'a un peu interpellé.

En revanche, je m'aperçois qu'il y a eu un Fonds Régional des Territoires sur les investissements et un autre sur la trésorerie. Nous nous apercevons qu'un certain nombre d'entreprises ont eu le doublé gagnant, tant mieux pour elles, j'en suis ravi, alors que d'autres n'en ont pas eu du tout. Je trouve qu'il y a un manque d'équilibre de nos aides qui doivent vraiment soutenir l'ensemble de nos commerçants et de nos entreprises. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Encore une fois, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et l'ensemble des consulaires, nous avons décidé de solliciter un réseau qui devrait tous les toucher, le réseau des experts-comptables. Nous avons même reçu le Président de ce réseau qui n'a pas forcément joué la carte, alors que cela fait partie de son travail. Pour vous dire que nous sommes allés très loin, puisque je ne sais plus jusqu'où vous pensez que nous puissions aller, nous avons demandé à Monsieur le Préfet d'intervenir auprès de l'Ordre des experts-comptables, justement, pour que tous soient mobilisés.

Or il n'y a pas une entreprise qui n'ait pas ce genre de prestation. S'ils ne jouent pas ce jeu, nous sommes en limite de dispositif. Quant à ce que vous dites les uns les autres, pour dire les choses très clairement, nous n'avons pas les moyens de donner de façon généraliste, des sommes les unes derrière les autres. Nous sommes donc obligés d'avoir des dispositifs qui « critérisent », ce qui implique que ceux qui savent venir chercher l'information, comme d'habitude, sont « servis ».

En revanche, vous avez raison de remercier les personnes qui ont fait ce travail, et je tiens à les saluer, parce qu'elles ont appelé les entreprises quand elles ont vu que des secteurs entiers ne réagissaient pas. Elles sont donc allées les chercher. Je crois que nous sommes en limite de dispositif. Il me semble important de me dire que les entreprises vont peut-être retrouver du sens à travailler, à être dans des

fédérations, dans des collectifs. On voit bien que lorsqu'on appartient à un collectif, on bénéficie de plus d'informations plus rapidement et plus sereinement. Ce rapport est également un rendu compte. Je vous propose maintenant de passer à la séance qui va nous animer sans doute beaucoup ce soir.

<b>Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics</b>
---

Rapport n°5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme vous le savez, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (BP). Ce débat intervient ainsi ce 25 février, avec une séance consacrée au vote du budget programmé, pour sa part, le 8 avril prochain. Avant de rentrer dans le détail des orientations budgétaires à proprement parler, je voudrais insister sur la méthode, et notamment sur la nécessité de travailler le plus possible en collectif sur le processus budgétaire. J'appelle ainsi de mes vœux que le débat de ce soir puisse donner lieu à des échanges fournis, permettant de discuter en profondeur des orientations budgétaires de notre collectivité dans le cadre d'une discussion à la fois respectueuse dans la forme, et responsable sur le fond.

Pour ce faire, je propose que chacun s'astreigne à préciser, en cas de proposition de dépenses supplémentaires, les conditions de leur financement dans le souci partagé d'une stratégie financière destinée à garantir les grands équilibres financiers sur le long terme. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est particulièrement détaillé cette année, et vous l'avez certainement noté. C'est justement pour être dans une pleine transparence. Cela permet d'assurer la plus grande transparence possible sur les choix à réaliser par notre collectivité. Cette transparence est une exigence que je souhaite appliquer au maximum dans le processus budgétaire, tout comme dans toutes les décisions de la collectivité.

C'est dans cette double exigence de travail en collectif et de transparence que nous serons d'ailleurs amenés, dans les mois à venir, à actualiser le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), et du coup, à des discussions au moment de la décision modificative n°1 au mois de juin. N'ayant pas pu exceptionnellement être réalisée en 2020, compte tenu de la crise du Covid-19 et du recul de la date des élections, cette actualisation sera d'autant plus importante cette année qu'elle coïncidera par ailleurs avec l'actualisation de notre projet de territoire. Je souhaite que ce travail en PPIF puisse répondre à trois préoccupations.

La première est d'accentuer les priorités et les lignes force de notre programme d'investissement à l'échelle de la mandature en répondant, avec l'ambition qui est la nôtre, aux enjeux d'avenir pour notre territoire dans ce contexte très particulier de sortie de crise. Cela se fera en parallèle de l'actualisation de notre projet de territoire, ce qui pourra conduire à la proposition d'inscription de projets nouveaux moyennant un travail de priorisation. La deuxième préoccupation sera de raisonner en coût global sur les projets en s'attachant à identifier les impacts en fonctionnement des investissements projetés. C'est une démarche que je propose de véritablement systématiser, de sorte que tous nos projets d'envergure fassent l'objet d'études d'impacts sur le fonctionnement au regard de marges de manœuvre en section de fonctionnement que l'on sait être particulièrement étroites.

La troisième préoccupation sera de s'atteler à la problématique de taux de réalisation de nos investissements qu'il nous faut améliorer significativement à court terme. Cela devra conduire à réinterroger l'ensemble des calendriers de réalisation des opérations. Cela nous amènera aussi à raisonner dans le cadre de la projection pluriannuelle sur des taux de réalisation les plus réalistes possibles. Par exemple, le taux de 80 % utilisé, qui jusqu'alors n'était pas atteint sur ces derniers exercices, devra nous interroger. Ce travail d'élaboration du budget mérite bien entendu d'être réalisé en collectif. C'est ce qui se traduira en cours des mois prochains par des temps d'échanges spécifiques.

Un autre travail me paraît essentiel à souligner ce soir dans le cadre de l'ouverture de ce débat d'orientations budgétaires. Il nous faudra, sous l'effet d'un contexte d'incertitude majeure, être agiles dans notre stratégie pluriannuelle. Le sens du travail que je souhaite conduire avec vous tous est de travailler sur des hypothèses d'évolution de recettes et de dépenses les plus réalistes possibles, en nous attachant à ne verser ni dans un optimisme béat, avec la promesse dans ce cas de lendemains

amers et difficiles sur le plan budgétaire ni dans un pessimisme paralysant, ce qui conduirait a posteriori à regretter un manque d'ambition. Nous sommes, bien sûr, dans un temps d'incertitude.

Avec ces orientations budgétaires, nous n'avons pas d'autre choix que celui de nous prêter à ce difficile exercice de prévisions équilibrées dans un contexte d'incertitude majeure. L'ensemble de ces hypothèses sont détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires. Si certains considèrent que ces hypothèses méritent d'être corrigées à la hausse ou à la baisse, je les invite à s'exprimer bien sûr ce soir et d'en analyser les effets. Au vu des incertitudes majeures auxquelles nous devons faire face, il nous faudra – et je vais insister surtout sur ce point – être vigilants sur le suivi de ces hypothèses et sur leur confirmation, ou au contraire, leur infirmation dans la réalité qui sera constatée sur les prochains mois et sur les prochaines années. En cas d'évolution moins favorable en recettes ou d'augmentation plus importante des dépenses de fonctionnement, il nous faudra, comme je l'indiquais, faire preuve d'agilité et ajuster rapidement, et autant que nécessaire, notre stratégie.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans insister sur un dernier point. Depuis mars 2020, et pendant toute l'année dernière, Grand Besançon Métropole a été en première ligne dans la gestion de la crise. Elle s'est positionnée en accompagnement, en soutien au plus proche de ses habitants, des communes membres, des entreprises, des commerces et associations de son territoire, mais aussi du personnel communautaire pour maintenir le service rendu. De nombreuses actions sont encore en cours début 2021, et elles se poursuivront comme l'accompagnement de nos entreprises à travers le Fonds Régional des Territoires dont nous venons de parler. Dans ce contexte de crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, dans un moment où les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes, l'enjeu dès lors est de faire bloc ensemble pour construire l'avenir de Grand Besançon Métropole sur les bases du projet de territoire et de ses quatre grandes orientations que sont la cohésion, les alliances, l'effervescence, les transitions.

Le budget de cette année portera les signes concrets de ces orientations, avec un total de plus de 73 M€ d'investissement en 2021, tous budgets confondus, et plus de 100 M€ après prise en compte des dépenses d'ores et déjà engagées et reportées, ce qui constitue un signe important donné aux acteurs économiques fortement dépendants, nous le savons, de la commande publique. La capacité des acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations) à rebondir après la crise conditionne l'avenir du territoire et rend possible une solidarité territoriale. Le rôle de GBM est bien de favoriser ce rebond par ses choix d'infrastructure, d'équipement, et ses politiques de service. Cette crise – et ce sera mon propos final – met plus encore en évidence l'importance des enjeux de cohésion et de solidarité entre nos communes à travers la Communauté Urbaine.

L'enjeu qui est devant nous est de faire territoire, c'est-à-dire de construire le territoire en fédérant nos énergies autour d'un même projet partagé, respectueux de notre diversité. Nous savons que cette diversité est une des caractéristiques de notre intercommunalité, mais aussi de notre identité et de nos atouts, dans un cadre de développement équilibré et cohérent. C'est tout l'objet de l'actualisation que nous mènerons en 2021, de notre projet de territoire, en lien également avec l'actualisation de différentes stratégies au premier rang desquelles on trouve le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), ou encore le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), le PLH (Programme Local de l'Habitat), qui constitueront autant d'engagements pour l'avenir.

C'est aussi ce qui prévaut à la réflexion menée actuellement par le groupe de travail sur les conditions d'affectation de la taxe d'aménagement, ce qui présidera aussi à la démarche à relancer en 2021 de soutenabilité financière, conformément aux engagements pris lors de la construction de la Communauté Urbaine. Ce sont des sujets difficiles, car cela renvoie aux écarts de ressources entre nos communes et aux conditions de péréquation qui peuvent exister entre elles à travers Grand Besançon Métropole. C'est un sujet difficile, comme je le disais, mais qu'il est indispensable de traiter pour renforcer encore ce qui fait l'essence même de l'intercommunalité, à savoir construire ensemble et solidairement un projet à l'échelle de notre territoire.

Tels sont les points que je souhaitais aborder préalablement à une présentation plus littérale de ces orientations budgétaires par Gabriel BAULIEU à qui je cède donc la parole.

**M. BAULIEU.** - Merci, Présidente, d'avoir ainsi largement planté le décor dans lequel s'inscrit notre débat d'orientations budgétaires ce soir. En introduction à mon propos, bien évidemment, qui va faire une

petite synthèse de ce qui est dans le rapport, je voudrais précisément – et cela a déjà été dit – souligner la qualité rédactionnelle de tous les rapports, soyons justes. Je mettrai particulièrement l'accent sur le rapport d'orientations budgétaires, et par ailleurs sur le rapport de développement durable, qui sont des rapports conséquents, dont le contenu est extrêmement riche, et qui sont d'une pédagogie exemplaire. Je le dis sans retenue, puisque ce n'est pas de ma plume qu'ils résultent. Je souhaite donc d'une part le souligner, et d'autre part vous inviter, si vous ne l'avez pas déjà fait, à en prendre connaissance avec précision. Je souhaite en notre nom à tous rendre hommage et remercier celles et ceux qui ont précisément prêté leur plume, et plus précisément leur clavier. Merci encore.

Je vais ouvrir ce débat avec un support diaporama que l'on voudra bien dérouler au rythme de mon propos calé sur quelques indications essentielles. Comme cela a été dit par la Présidente, j'essaierai de placer ce propos dans le cadre fixé par notre projet de territoire « Action grand Besançon », tout au moins dans la présentation initiale. La cohésion, les alliances, l'effervescence et les transitions viennent ainsi logiquement jalonner et structurer la construction de ce budget 2021, dont les grandes lignes, et les lignes, presque de détail, se dessinent à travers le rapport que nous examinons ce soir.

S'agissant d'un premier point essentiel, qui renvoie à la diapositive n°3, ce budget 2021, nos échanges en ayant largement témoigné, sera marqué par la crise sanitaire et ses conséquences. Je rappelle qu'au total, en 2020, la crise sanitaire a représenté un impact pour notre budget de près de 9 M€, ce qui est très conséquent. Ce sont 4,7 M€ sur le budget principal (4 M€ de dépenses supplémentaires et 0,7 M€ de manque à gagner) et 4 M€ sur le budget annexe Transports. En 2021, l'impact de la crise dans le projet de budget, au stade où nous en sommes, est estimé à minima à 2,6 M€ pour le budget principal, 1,2 M€ pour le budget annexe Transports, soit un total de 3,8 M€. Cela correspond à la prise en compte d'une hypothèse intermédiaire et c'est une option que nous retenons tout au long de la construction de ce budget – ne cédonc ni à l'euphorie ni au pessimisme –, hypothèse intermédiaire en considérant que 2021 sera une année moins dégradée que 2020, sans pour autant être une année normale.

Nous nous situons donc dans une démarche prudentielle, sans pour autant aller jusqu'à prendre en compte l'hypothèse la plus pessimiste, qui est peut-être, hélas, d'actualité, d'un nouveau confinement comme celui de mars à mai 2020. Je m'autoriserai donc à les croiser, mais c'est sur cette hypothèse intermédiaire que nous avons travaillé. Pour faire face aux urgences sur 2021 et aux incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, nous proposons de porter le montant de l'enveloppe des dépenses imprévues à 1 M€, contre 0,5 M€ comme nous le faisons en année normale. Vous vous rappelez que dans le courant de l'été dernier, nous l'avions portée à 1,5 M€.

Grand Besançon Métropole restera ainsi fortement mobilisée sur 2021, comme cela a déjà été le cas en 2020 face à la crise et ses conséquences, en cohérence avec l'une des quatre grandes orientations du projet territoire, celle de la cohésion entre l'ensemble des forces vives, des acteurs et des habitants de ce territoire.

Le deuxième point essentiel sur lequel je voudrais insister est que le budget 2021 est un budget de mobilisation pour l'attractivité et, nous l'espérons, en faveur du rebond après la crise, des alliances et de l'effervescence, conformément à notre projet de territoire. C'est ainsi que nous exprimons cette notion d'attractivité dans le projet de territoire que nous avons adopté, je crois, à l'unanimité. Le montant des investissements prévu en 2021, comme dit dans le propos de la Présidente, sera très élevé : plus de 73 M€ au budget primitif (addition des différents budgets, principal et annexes) auxquels s'ajoutent près de 25 M€ de dépenses engagées. Ce sont donc des crédits ouverts pour près de 100 M€ à l'investissement que nous sommes prêts à engager en 2021.

Nous sommes sur un territoire qui constitue un groupe local entre l'intercommunalité et ses communes. À cet instant, si on y ajoute les crédits d'investissement de la ville de Besançon, à savoir un peu plus de 40 M€ hors report, et des communes de la périphérie, le niveau d'investissement du bloc local (ou bloc communal) à l'échelle de Grand Besançon dépassera largement les 150 M€, puisqu'avec les 100 M€, plus les 40 M€ pour la Ville, avec au moins 10 M€ de report, nous voilà à 150 M€. Plus la périphérie, nous allons sans doute nous approcher de 200 M€ en crédit ouvert sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité des communes.

C'est la réalité sur les moyens que nous mobilisons au niveau du bloc communal à l'échelle du Grand Besançon, ce qui est un signe, s'il le fallait, important pour tous les acteurs économiques fortement dépendants du niveau de la commande publique. C'est sans doute un élément majeur de ce rapport

d'orientations budgétaires. Le niveau d'investissement sur 2021 marque, pour ce qui concerne Grand Besançon Métropole l'entrée en phase opérationnelle de certaines opérations structurantes et porteuses d'avenir, à l'exemple de celles au combien importantes portant sur le campus de la Bouloie et ses différentes composantes.

De nombreux projets sont contenus dans ce vaste programme, l'ouverture de Bio Innovation où nous sommes à l'économie et à la pointe du développement des entreprises sur les nouvelles activités de notre territoire, ou encore sur un tout autre registre, l'engagement de la deuxième phase de restructuration de la base de loisirs d'Osselle-Routelle qui est sans doute l'investissement, dans le sens noble du terme, au plus fort caractère populaire de ce que nous pouvons réaliser, puisque c'est une base ouverte en direction tout particulièrement des familles pour la saison estivale.

Nous espérons collectivement que 2021 permettra ainsi et aussi de retrouver la convivialité procurée par des événements qui prennent de l'envergure chaque année, que ce soit Grandes Heures Nature, où nous sommes à la recherche de la deuxième édition selon des formules imaginatives pour pouvoir résister y compris à un contexte qui restera, à coup sûr, singulier, Livres dans la Boucle, dont nous avons connu une édition déjà adaptée en 2020, ou encore les Mardis des Rives, dont il ne faut plus souligner le grand succès, puisque depuis les dernières éditions qui ont pu avoir lieu, nous sommes dans un contrôle de la jauge, y compris pour refuser parfois du monde, pour des raisons de sécurité. Bien évidemment, le projet de budget 2021 prendra en compte les inscriptions de crédits correspondants à ces différentes manifestations qui, au-delà de leurs aspects festifs, constituent des marqueurs forts de l'identité de notre territoire.

Je dois également souligner, en lien avec les orientations d'effervescence et d'alliance du projet de territoire, un nouveau potentiel qui nous appartient collectivement de faire fructifier, à savoir l'inscription récente des savoir-faire horlogers au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. C'est une deuxième carte maîtresse dans notre main sur cette inscription à l'UNESCO.

En matière de transitions (quatrième axe de notre projet de territoire), rappelons tout d'abord que les compétences de Grand Besançon Métropole conduisent à ce que les enjeux de développement durable soient une préoccupation constante. Cela a été le cas depuis de nombreuses années au travers d'une gestion que l'on peut qualifier d'exemplaire à bien des égards, en matière de gestion des déchets, en matière d'eau et d'assainissement, avec y compris les produits connexes si nous parlons de la mise en connexion de la production de l'usine de méthanisation de Port Douvot tout récemment, ou encore en matière de chauffage urbain.

Cette action sur le long cours est reconnue comme notre récent renouvellement de certification Cit'Ergie vient de le confirmer. Les enjeux de transition écologique, que ce soit en termes de réchauffement climatique ou de baisse de la biodiversité, sont pris en compte par Grand Besançon Métropole au travers d'engagements volontaristes, notamment dans le cadre de son PCAET.

En 2021, cela se traduira notamment par

- une augmentation des crédits consacrés au schéma des pistes cyclables, ceci passant de 0,8 M€/an à 2 M€/an sur toute la durée du mandat, ce qui est l'orientation que nous prenons,
- une accélération du renouvellement du parc d'éclairage public : vous savez qu'une tranche conséquente a été faite, d'ailleurs dans une rapidité remarquable, que l'on a même pensé un peu trop rapide compte tenu de la concertation réduite avec laquelle cela a été fait, mais la rapidité avec laquelle nous avons mené cette opération a été remarquable en 2020,
- d'autres démarches moins directement budgétaires, mais aussi importantes comme le référentiel que nous donnons en matière de construction de bâtiments et la mise en œuvre, que nous proposons encore ce soir, pour une politique d'achat plus respectueuse encore des enjeux de transition écologique à travers l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Nous assumons et nous portons notre volontarisme, qui vient s'inscrire dans le cap fixé par le projet de territoire, à travers ces orientations budgétaires, alors même que nous sommes dans un contexte d'incertitude majeure. Je viens essentiellement de parler de nos orientations dans un contexte. Or les incertitudes auxquelles nous devons faire face n'ont effectivement jamais été aussi importantes.

La première de ces incertitudes est bien sûr liée à la crise sanitaire, son ampleur et sa durée, ce que nous avons évoqué à plusieurs reprises ce soir. Nous pouvons nous interroger également sur le devenir des dotations de l'État au regard d'une dette publique qui devient abyssale. Les anciens de cette assemblée connaissent ce graphique. Vous regardez particulièrement la dernière colonne, avec une forme d'emballlement de l'endettement public, essentiellement de l'endettement de l'État. Nous savons d'expérience que, lorsque l'État veut rétablir un peu ses comptes, c'est un peu un classique que de mettre les collectivités à contribution. Ce n'est pas une confiance que je vais vous faire, mais cela se passe comme cela à peu près dans tous les pays d'Europe qui ont dû reprendre leurs finances publiques en main. C'est donc là un point de vigilance majeure.

Dans un souci de saine gestion, l'hypothèse d'une baisse des dotations de l'État est prise en compte non pas de manière précipitée, mais dans la prospective financière pluriannuelle de Grand Besançon Métropole, et ce uniquement à partir de 2023, et là également sur une option intermédiaire de 1 M€/an, ce qui se situe entre ce que nous avons connu pendant quelques années, avec des baisses successives de 1,7 M€/an, et une relative stabilité, la redistribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) nous la faisant baisser chaque année depuis 2018. D'autres incertitudes sont liées aux incidences de la réforme, voire des réformes de la fiscalité locale, dont nous avons encore des difficultés à mesurer tous les impacts, si ce n'est celui de réduire considérablement l'autonomie fiscale de la collectivité. Désormais, Grand Besançon Métropole n'a plus de pouvoir de taux que sur 35 % de son produit fiscal. Nous n'avons donc plus de capacité à agir que sur le tiers de nos recettes fiscales sur lesquelles nous n'intervenons pas cette année en ne prônant pas d'augmentation fiscale.

La perte de la taxe d'habitation (réforme) sur les résidences principales, remplacée par une part du produit national de TVA, expose par ailleurs Grand Besançon Métropole à un risque fort de baisse à l'avenir de son produit fiscal. Notre prospective financière pluriannuelle est basée sur un rythme d'évolution du montant de TVA reversée de 2 %/an. Nous sommes également là sur une hypothèse médiane, loin des scénarios les plus pessimistes.

Puisque nous sommes en assemblée intercommunale, soulignons que cette compensation est nettement plus favorable pour les communes, petites et grandes, la disparition de la taxe d'habitation dans les communes étant compensée par un transfert du foncier bâti du Département, modulé par le coefficient correcteur en fonction des recettes antérieures. Cela signifie que sur ce registre, les communes conservent la totalité de leur pouvoir de taux, ce qui n'est pas le cas de l'intercommunalité.

Bien sûr, tout cela nous conduira, en fonction de la réalité que nous constaterons au fur et à mesure, à procéder aux ajustements nécessaires.

C'est tout simplement notre obligation, notre responsabilité collective que de piloter le budget, mais il est une autre incertitude que vous connaissez bien, puisqu'elle se renouvelle chaque année. On aurait envie qu'elle se renouvelle durablement, comme nous en avons été surpris l'année dernière : je parle du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). C'est une recette de solidarité horizontale. C'est donc la vraie solidarité qui ne vient pas de la DGF.

Vous savez qu'en 2020, nous étions, après avoir craint de devoir sortir, la dernière intercommunalité dans le paquet des intercommunalités bénéficiaires du FPIC. Nous abordons donc 2021 en faisant comme l'année dernière, une hypothèse de situation de sortie entre 1,1 et 1,2 M€ de recettes. Si d'aventure heureuse nous restions dans le peloton des bénéficiaires, nous ferions la culbute, puisque cela correspond à 50 % de la recette. Toutefois, l'incertitude est totale, et tant que nous serons dans cette limite, nous la connaissons ainsi.

Ensuite, rappelons notre stratégie budgétaire. Ce n'est pas un scoop, mais il est important de la rappeler. Elle est faite d'une maîtrise, autant que faire se peut, de nos dépenses de fonctionnement, extrêmement indispensable, surtout quand nous n'avons plus le levier fiscal et quand nous avons des inversions de tendance, puisque nous enregistrons une première petite baisse cette année, tout cela pour pouvoir dégager des capacités à investir de manière très dynamique. Dans tout ce contexte, grâce à la situation financière solide de notre établissement, nous sommes en capacité, dans ce débat d'orientations budgétaires, de confirmer le maintien de cette stratégie de maîtrise de la dépense de fonctionnement et de niveau d'investissement élevé, avec la mise en œuvre du PPIF que nous aurons à réexaminer en milieu d'année. C'est pour juin, comme nous le faisons habituellement, à l'exception de 2020 avec les événements que nous connaissons tous, que nous procédons à cette actualisation.

Si Grand Besançon Métropole, par ce qui s'est passé en 2020 et par ce que nous devons affronter en 2021, présente une situation légèrement dégradée du fait de cette crise, avec une baisse de l'épargne brute de 3,5 M€ au projet de compte administratif 2020, la situation reste saine du fait de l'endettement modéré. Je rappelle à cet égard que cela peut paraître paradoxal, puisque nous avons un niveau de dettes qui, dans l'absolu, n'est pas très élevé, mais nous avons, de fait, une capacité de recours à l'emprunt qui reste limitée. En effet, nous sommes dans une situation telle que nous n'avons pas de gros remboursement par une dette ancienne, et parce que toute nouvelle dette impacte immanquablement nos niveaux d'épargne. Cela demande donc à être manipulé avec beaucoup de précautions.

Toutefois, la trajectoire financière ainsi définie pour Grand Besançon Métropole montre que notre Communauté Urbaine est en capacité à la fois d'absorber le choc de la crise sanitaire, à condition toutefois qu'il soit ponctuel et qu'une reprise économique intervienne d'ici 2022 ou 2023, ce qui est l'hypothèse raisonnable que nous faisons, à l'aune d'ailleurs de ce qui est prévu par ailleurs sur un plan national. Nous sommes à même de tenir le coup et de réaliser un programme ambitieux d'investissement comme prévu au PPIF. Sur ce registre, cette dégradation des taux d'épargne, dont je parlais tout à l'heure, devra être suivie avec une grande attention.

Je tiens également à attirer votre attention, parce que l'on a tendance à le sous-estimer, sur le tableau de la page 132, si vous avez une bonne pagination dans vos rapports. Ce tableau compare la situation de Grand Besançon Métropole avec un panel de 27 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ayant une ville de 100 000 à 300 000 habitants. Ce tableau, que je trouve particulièrement intéressant, met en évidence un niveau de recettes réelles de fonctionnement pour Grand Besançon Métropole très largement inférieur à la moyenne : 591 €/habitant pour Grand Besançon Métropole, contre 851 €/habitant pour la moyenne, soit un écart de 30 %, et un écart de l'ordre de 23 % en dépenses de fonctionnement. Nous présentons, de fait, une épargne brute inférieure à la moyenne de plus de 30 %. C'est uniquement par le fait que nous sommes peu endettés que notre épargne nette reste dans la moyenne, voire qu'elle se situe un peu au-dessus si vous avez retrouvé la page en question sur vos tablettes.

Je tenais à attirer votre attention sur ces chiffres qui confirment l'étroitesse de nos marges financières, notamment en fonctionnement, mais aussi en termes de recours à l'emprunt (je vous renvoie à mon propos précédent). Tout cela est important à souligner, non pas pour céder à la panique et à la sinistrose, mais simplement pour nous dire que c'est cette structure que nous avons à gérer, avec ces caractéristiques, et nous devons avoir une stratégie adaptée précisément à ce contexte.

Enfin, je voudrais insister sur quelques grands chiffres en essayant de passer rapidement. Le projet de budget 2021 s'élève à 308 M€ en consolidé, subventions d'équilibre comprises. Il était de 302 M€ en 2020. Nous sommes donc dans le même ordre de grandeur. Nous avons dix budgets annexes, dont le plus important est bien entendu le budget Transports. Le budget principal représente pour sa part un peu plus de 179 M€, avec une hausse de près de 10 M€ sur la partie investissement. L'épargne brute connaîtrait, si nous confirmons cela au vote du budget, du fait des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires liées à la crise, une baisse de 3,3 M€ par rapport au BP 2020 construit avant la crise.

Il est à noter que les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de 0,1 %, ce qui n'est pas beaucoup, mais c'est la première fois que nous connaissons cette inversion de tendance par rapport aux années antérieures où nous pouvions compter automatiquement sur une hausse mécanique de nos recettes. Avec l'incidence de la crise sanitaire, le produit de fiscalité baisse de 1,3 %, bien évidemment, l'impact de la crise économique venant se répercuter en 2021, mais aussi en 2022. Pour rappel, ce montant de recettes de fonctionnement intègre la clause de garantie de 50 % du montant en 2020 au titre du FPIC, dont je parlais il y a un instant. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont, pour leur part, maîtrisées hors effet Covid, avec une évolution à 1,5 %. Après intégration des dépenses Covid, l'évolution est de 2,9 %.

Les dépenses de personnel évoluent de 1,5 % à périmètre constant, tandis que les dépenses des compétences sont en hausse de 2,1 %, ce qui confirme notre volonté de ne pas pénaliser les opérations nouvelles. En réalité, nous engageons en matière de fonctionnement pour un peu plus de 0,5 M€ d'opérations nouvelles ou de majoration. Par exemple, on met 0,1 M€ de plus dans la communication qui n'avait pas changé, alors que les compétences de notre communauté avaient été multipliées.

Malgré la chute de l'épargne brute, le niveau d'épargne nette reste solide, conforme à nos indicateurs de référence, à 12,6 M€ en budget primitif. Ne perdons pas de vue le niveau indispensable, et c'est à peu près celui-là, pour faire face aux dépenses d'investissement courantes. Les recettes d'investissement atteignent, pour leur part, un peu plus de 53 M€, avec un recours à l'emprunt d'un peu plus de 10 M€, qui sera effacé dans le cadre de la reprise des résultats des exercices antérieurs lorsque nous aurons voté le compte administratif.

Nous retrouvons au titre de 2021 la recette de taxe d'aménagement (il en était question dans le propos de la Présidente tout à l'heure) et son reversement intégral aux communes en dépenses, conformément à nos engagements, hors opération d'aménagement et de construction, dont le coût des aménagements publics à la charge de Grand Besançon Métropole sont, dans le cadre d'une contractualisation avec la commune concernée, financés par la taxe d'aménagement (je renvoie à une délibération récente dans cette assemblée). Les dépenses d'équipement connaissent, pour leur part, une hausse de 7 M€ et un peu plus pour le budget principal par rapport au BP 2020, et s'établissent à 46,6 M€, ce qui est conforme à la trajectoire du PPIF. S'agissant des budgets annexes, à présent, et même si j'irai vite là également, un chiffre important que je souhaite rappeler. Les budgets annexes portent près de 27 M€ de dépenses d'équipement, soit plus du tiers de notre investissement en 2021.

Par ailleurs, deux budgets sont équilibrés par une subvention d'équilibre du budget principal, dont le budget Transports qui représente près de 77 M€ de dépenses totales (épargne brute comprise), avec une subvention prévue à 13,2 M€ en 2021. Ayez cela à l'esprit, quand on parle de ce budget, 13,2 M€ de subventions du budget principal et nous estimons la recette du versement mobilité sur 2021 à 33 M€, je crois, de mémoire. Ce sont les recettes fiscales et parafiscales affectées à la mobilité, soit près de 50 M€. Sur ces recettes, notamment de mobilités, il reste une part d'incertitude avec la crise dont nous parlons. Le budget du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) est également équilibré par une subvention importante, puisque d'un montant de 8 M€. Il bénéficie d'une subvention d'équilibre prévue à 5,6 M€. L'essentiel du fonctionnement du Conservatoire est ainsi de la fiscalité affectée.

Enfin, quatre budgets annexes correspondent à des services publics industriels et commerciaux, financièrement autonomes. Il s'agit des déchets, de l'assainissement, qui sont les deux plus gros de cette catégorie, de l'eau et du chauffage urbain. Ils représentent au total plus de 76 M€. Nous portons enfin quatre budgets annexes de zones d'activités économiques consacrés à l'aménagement et à la commercialisation de ces zones pour 6 M€ au total.

Pour ce rapport d'orientations, je dois vous dire au moins un mot de la dette, puisque cela fait partie des éléments obligatoires, mais en dehors de l'obligation, nous l'évoquons bien volontiers. Je voudrais simplement rappeler que Grand Besançon Métropole a une dette saine, 100 % sécurisée, et avec une structure équilibrée. Cela relève d'une stratégie à la fois réactive et responsable.

Son encours de dette total, tous budgets confondus, s'élève à presque 171 M€, 65 % relevant logiquement du budget annexe Transports, et 171 M€ rapportés aux 756 M€ d'investissement de la Communauté Urbaine depuis 2001, cela représente un peu plus de 22 % de l'investissement, ce qui veut dire que tout le reste a été autofinancé ou amorti. Cela veut dire que nous avons eu, jusque-là, une équation du financement de nos investissements tout à fait favorable. Sur la dette, il faut essentiellement avoir cela à l'esprit. L'ensemble des éléments rappelés, que ce soit le contexte, les grandes orientations sur lesquelles nous cheminons, conformément à notre projet de territoire, notre stratégie budgétaire permettant de dégager les voies que je viens d'exposer, nous pouvons conclure que c'est dans un contexte très défavorable, dans le cadre de nos capacités et de nos compétences, que nous accompagnons les salariés, les populations et les acteurs économiques sur ce territoire.

Avec moins de recettes et plus de charges, nous dégradons nos marges pour tenir le cap, ce que j'ai indiqué tout à l'heure, mais en faisant l'hypothèse d'un rebond, sans augmenter les impôts, nous maintenons un haut niveau de services de qualité, et nous engageons des crédits considérables pour équiper, moderniser et adapter notre territoire : 73,5 M€ pour l'année, plus près de 25 M€ de reports, c'est-à-dire près de 100 M€ de crédits ouverts. Si nous ajoutons à cela ce que fait la Ville et ce que font nos communes, à savoir sans doute pas très loin de 200 M€ de crédits ouverts sur le groupe local pour son équipement et son adaptation, s'ajoutant aux investissements faits depuis 2021, avec une dette maîtrisée et modérée, tout cela fait les caractéristiques de nos orientations budgétaires, avec au final,

une capacité et un investissement qui constituent une vraie force de frappe considérable, responsable et durable pour l'avenir de notre territoire. Merci de votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Je donne la parole à Patrick AYACHE.

**M. AYACHE.-** Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Gabriel, de cette présentation extrêmement claire et très bien faite. En ce qui me concerne, c'est la première fois que je vais m'exprimer publiquement sur les finances de notre Communauté Urbaine, après avoir eu dans le passé, dans d'autres fonctions, et avec le devoir de réserve qui les accompagnait, l'occasion de le faire lors de multiples débats internes. Gabriel BAULIEU s'en souvient, il me l'a rappelé récemment. Aujourd'hui, c'est l'élu, le conseiller communautaire qui s'exprime politiquement, complètement et positivement – je tiens à le dire – engagé dans notre aventure commune, mais préoccupé par l'avenir de notre territoire.

Tout d'abord, je voudrais que nous en prenions acte ensemble avant d'aller plus loin. Notre territoire est en souffrance pour deux raisons essentielles selon moi. Il souffre d'abord, bien sûr, et nous sommes tous d'accord là-dessus, des conséquences terribles de la crise du Covid, dont on ne connaîtra d'ailleurs les effets réels que dans quelques mois. Je ne vais donc pas m'appesantir là-dessus, puisque je pense que nous sommes bien d'accord les uns et les autres. Nos entreprises, nos commerçants – j'étais d'ailleurs avec eux ce matin –, nos opérateurs touristiques, nos restaurateurs, nos hôteliers, nos clubs sportifs, nos structures culturelles, bref, ce qui fait la vitalité de notre territoire, sont en grande difficulté.

Derrière cette crise économique et sociale, je voudrais dire également que ce sont aussi les salariés, leurs conditions de vie et d'emploi, qui ont été particulièrement touchés, et notamment les plus fragiles d'entre eux. Avec la crise du Covid, hélas, personne ne le conteste plus maintenant, plus on aura été pauvre, plus on se sera appauvri. Toutefois, notre territoire souffre aussi – c'est la seconde raison, selon moi – d'un manque historique d'investissement public, notamment dans les secteurs qui génèrent de l'attractivité, comme l'enseignement supérieur, ce qui a été dit, ou le tourisme.

S'agissant de ce manque d'investissement public sur notre territoire, et d'ailleurs très clairement démontré dans l'excellent document (cela a été dit, mais je m'y conjoins également) qui nous a été remis en préparation de notre débat, entre 2010 et 2018, les dépenses d'investissement hors dette ont fluctué entre 8 et 21 M€/an, pour une moyenne arrondie de 14 M€/an.

Pendant la même période, les communautés d'agglomération de notre Région (je ne parle même pas de la Métropole de Dijon) ont investi beaucoup plus, et ont, en quelque sorte, créé ce décalage que j'évoquais précédemment.

Néanmoins, je dois dire que la perte du statut de capitale régionale pour Besançon n'a évidemment rien arrangé. Concomitamment, et toujours dans ce document, nous constatons des excédents importants, Gabriel BAULIEU l'a rappelé, qui culminent à 27 M€ en 2017 et à 33 M€ en 2018, ainsi qu'un encours de dettes, ce qui a été également dit et c'est tant mieux, extrêmement faible annoncé à 10 M€, je crois, sur le budget principal en 2021, ce qui est dérisoire. En d'autres termes, cette analyse n'appartient qu'à moi, mais j'essaie de la faire de la façon la plus objective, avec un niveau d'investissement faible, des excédents pléthoriques, mon analyse consiste à dire que sur notre territoire, nous, ensemble, nous avons des capacités d'agir que nous n'avons pas su ou que nous n'avons peut-être pas pu suffisamment utilisées.

Je voudrais que chacun entende que ce n'est pas un jugement de valeur, mais c'est un constat que j'essaie de faire le plus objectif possible, non polémique en tout cas, et qui justifie à mon sens qu'aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, nous puissions évoquer la suite d'une autre façon. Cela a été dit, et je m'y conjoins également, les besoins pour notre territoire sont très importants. Ils sont pour certains d'ailleurs très justement évoqués dans ce rapport, d'autres non, qu'il s'agisse des moyens alloués à la nécessaire transition énergétique, au développement des modes de déplacement doux, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la grande bibliothèque, du tronçon manquant du contournement de Besançon, avec, je le rappelle au passage...

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il te reste 30 secondes. Te rappelles-tu ?

**M. AYACHE.-** Non, je n'avais pas fait attention à cela. Je suis désolé, il me reste deux ou trois minutes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu pourras reprendre la parole une deuxième fois. C'est la règle.

**M. AYACHE.-** OK, mais c'est vraiment très court.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est cinq minutes, et c'est pour cela que j'avais annoncé la règle.

**M. AYACHE.-** Je dois dire que je n'avais pas tenu compte de cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne polémique pas du tout. Je dis « cinq minutes ». C'est pour cela que je vous l'indique 30 secondes avant la fin. Ce sera pour tout le monde, mais vous aurez la possibilité d'intervenir deux fois.

**M. AYACHE.-** Du coup, je vais peut-être aller directement à ce que je voulais dire, puisque c'était une introduction à mon propos. Je voulais parler de la construction proposée ici, du futur budget, à partir d'hypothèses, me semble-t-il, un peu contraignantes pour nous. La première hypothèse concerne l'évolution du produit de la TVA, celle qui va remplacer le produit de la taxe d'habitation. Ma première question était : ne peut-on pas imaginer une évolution de ce produit légèrement supérieure à ce qui est prévu ? Je crois qu'il est lié à l'évolution du PIB, et je crois que nous ne pouvons pas nier qu'il y aura un rebond économique – je l'espère en tout cas – à la fin de cette crise. C'est ma première question.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Peux-tu réserver tes autres questions ? Parce qu'il faut que je sois équitable.

**M. AYACHE.-** Je termine juste mes trois questions. J'en ai pour une minute.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Excuse-moi, parce que tu verras que ce sera le cas...

**M AYACHE.-** Cela va perdre le sens de mon intervention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je sais, mais franchement, j'ai pris le temps de vous expliquer la règle.

**M. AYACHE.-** D'accord, mais je ne le savais pas avant. Je suis désolé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pourtant, je l'ai expliqué. C'est juste pour être équitable, parce qu'autrement, après, j'ai beaucoup de discussions sur le fait de prendre la parole ou de ne pas la prendre. Tu pourras même reposer ta première question. Nous avons entendu ton introduction. Tu nous as posé des questions. Tu reprendras la parole ensuite, s'il te plaît.

**M AYACHE.-** Très bien.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Excuse-moi. Monsieur FAGAUT souhaite intervenir.

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Merci à Monsieur le Premier Vice-Président de la présentation. Comme je l'évoquais dans mes propos liminaires, nous allons prendre toute notre place pour apporter des observations qui me semblent être de bon sens pour l'année 2021. Le contexte de crise que nous traversons depuis 2020 a des impacts non négligeables sur la collectivité territoriale, sur les collectivités territoriales, et sur la Métropole du Grand Besançon en particulier. Sur l'année 2020, il est en effet mention dans vos propos introductifs, Monsieur le Premier Vice-Président, d'un impact estimé à près de 9 M€, entre les dépenses supplémentaires engendrées par la prise en compte de la crise et les pertes de recettes.

Par ailleurs, la Métropole a défini un projet de territoire « Action grand Besançon » engagé sur le mandat, et j'ai noté que ce projet s'inscrit, je vous cite « comme un moteur de la solidarité, de l'attractivité et d'un développement équilibré et durable du territoire ».

La stratégie financière retenue dans ce contexte, malgré les fortes incertitudes et l'absence de lisibilité sur les finances publiques, dans un contexte d'endettement grandissant de l'État, porte sur une montée en charge de l'investissement et une stabilité fiscale pour Grand Besançon Métropole. Cette volonté affichée, qui peut paraître ambitieuse et dynamique, ne peut se traduire, comme vous le dites vous-même en introduction p.6, par une dégradation logique de la situation. D'ailleurs, à ce titre, je pose ma

première question. N'est-ce pas antinomique lorsque nous parlons d'un côté d'une volonté dynamique, et de l'autre, d'une dégradation logique de la situation ?

Le rapport n'est pas très explicite dans sa présentation écrite, et là, Monsieur le Premier Vice-Président, vous ne nous aviez pas habitués forcément à cela. Ce ne sont pas des OB d'avenir en matière de prospective financière, mais des OB du passé, car p.60 à 62, et nous l'avons vu sur la vignette n°10 de votre PowerPoint, vous ne vantez exclusivement que des graphiques de 2002 à 2020. Sont quasiment absentes les prospectives 2021-2030, à part en p.65 où nous avons un graphique qui reste assez flou, sans chiffre positionné.

Or nous avons été encore une fois habitués à autre chose jusqu'à maintenant. Cela nous paraît donc assez bizarre. Nous constatons un niveau d'investissement élevé, ce qui est louable, mais encore faut-il en avoir les moyens dans un contexte de contraction de l'autofinancement. Il faut en effet conserver un niveau d'épargne suffisant pour ne pas dégrader les indicateurs financiers et endetter la collectivité. Toutefois, et vous le notez vous-même, la situation s'est dégradée en 2020 avec la crise, et vous avez estimé une baisse de l'épargne brute à 3 M€, soit proche de 22 M€.

L'objectif de la prospective est de maintenir une épargne de gestion à 17 M€, voire une épargne nette à 11 M€ après le remboursement de l'annuité de la dette. Pour atteindre cet objectif, le cadrage retenu en fonctionnement est particulièrement contraint, avec une évolution des dépenses de 1,5 %, soit quasiment 3 M€ si les chiffres sont bons pour la masse salariale, et 0 % sur les autres crédits de fonctionnement. Est-ce vraiment réaliste ? Je pose ainsi ma deuxième question.

Dans ces conditions, la volonté de maintenir un investissement élevé sur toute la durée du mandat sera-t-elle vraiment possible surtout sur les premières années 2021, 2022 et 2023, où une forte dégradation financière est notée ? C'est ma troisième question. Peut-être ensuite avec une hypothèse de reprise économique où le levier avec la part TVA nationale dépendra exclusivement bien sûr de la reprise de l'activité. Je note également qu'aujourd'hui, le budget d'investissement affiché n'est pas réalisé de manière optimale, et loin de là. Chaque année, le montant des reports est conséquent, je le mentionnais déjà l'année dernière. Cela reflète, comme vous l'indiquez p.33, des taux de réalisation en investissement structurellement bas, qui reflètent un décalage entre ce qu'il est prévu de faire et la réalité des réalisations.

Sur ce point, je vous pose deux questions. Quels sont vraiment les taux de réalisation en investissement de ces trois dernières années ? Quels sont les moyens que vous préconisez, qui pourraient être mis en œuvre pour les améliorer ?

Autre point sur l'investissement. Vous indiquez p.29 vouloir programmer 280 M€ sur cinq ans sur le budget principal, ce qui correspond à environ 56 M€/an. Or le niveau d'investissement présenté dans le tableau p.33 est plutôt compris entre 10 et 15 M€ entre 2010 et 2017, avec une augmentation à 21,5 M€ en 2018 et un pic à 39,8 M€ en 2019, pour revenir à 33 M€ en 2020. Comment s'expliquent ces écarts ? Je ne comprends pas le chiffre de 280 M€.

Ce qui m'inquiète, en tout cas dans la prospective financière de ces orientations budgétaires, c'est que vous mentionnez clairement, je vous cite, que « Grand Besançon Métropole a accepté et assume de s'écarter temporairement des indicateurs de sécurité financière », ce qui me pose vraiment la question. Vous envisagez vous-même, si je poursuis vos propos, de revoir vos prévisions si les hypothèses retenues, notamment en recettes, n'étaient pas atteintes. Quelle est la réalité de la prospective financière présentée aujourd'hui ? Allez-vous lever la fiscalité dans les années à venir, d'une manière ou d'une autre ?

En conclusion, nous ne pouvons cautionner ces orientations budgétaires, car elles sont très risquées sur les trois années à venir, avec un niveau d'investissement important, difficilement réalisable, alors que l'épargne brute risque de se dégrader. Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement sont peu réalistes, ou alors, prévoyez-vous un tour de vis ? Le recours à l'emprunt est donc inéluctable, mais ce qui est le plus inquiétant, et ce qui est même écrit, c'est que notre collectivité assume de s'écarter temporairement des indicateurs de sécurité financière. Pour terminer, j'aurais pu aussi aborder cette avance remboursable de 7 M€ sur la perte du versement mobilité. Cela ne sera-t-il pas aussi un caillou dans la chaussure pour notre collectivité ? Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ?

**M. LIME.**- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce premier débat d'orientations budgétaires fait suite à la mise en place de notre nouvelle gouvernance issue des élections municipales, et encore pendant la crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid. Notre collectivité a mis en œuvre une solidarité importante, tout particulièrement pour le milieu économique, solidarité permise par des rentrées fiscales historiques depuis des années. J'espère que tout le monde saura s'en souvenir dans l'avenir : la solidarité peut toucher tout le monde quel que soit son niveau de vie et quel que soit son déroulement.

Deuxième point. Nous nous apercevons que cette solidarité a été trouvée avec des milliards d'euros, ce que l'on a du mal à chiffrer au niveau national, voire international, puisque l'on en trouve a priori régulièrement, alors qu'il y a encore quelques mois, on culpabilisait les 16 millions de salariés de vivre au-dessus de leurs moyens, alors qu'il suffisait de trouver 5 à 6 Md€/an pour équilibrer les comptes.

Il semble que lorsque l'on veut trouver un certain nombre de milliards d'euros, on les trouve et quand on ne veut pas les trouver, on dit que son chien est malade. Sur notre collectivité, nous constatons une perte d'autonomie d'une façon importante, ce que je dénonce régulièrement depuis un certain nombre d'années. Elle consiste à remplacer les impôts par des dotations d'État, dont nous savons qu'elles ont un certain nombre d'incertitudes, comme cela a été précisé, mais qui amènent une vraie recentralisation à l'intérieur de l'ensemble de notre État, GBM ne pouvant exercer son autonomie financière que sur un tiers des recettes fiscales, ce qui nous pose énormément de difficulté et ce qui nous inquiète sérieusement par rapport à l'avenir.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce phénomène s'accroît encore avec la poursuite de la taxe d'habitation, et surtout sur les impôts payés par les entreprises. Sur ce point, sur notre périmètre de Grand Besançon Métropole, pour toutes les collectivités, c'est une baisse de 27 M€ mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sans aucune condition sociale ou environnementale. L'exemple du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) n'a a priori pas servi d'exemple. Depuis des années, nous voulons être plus rigoureux que d'autres. Des entreprises nous amènent à serrer sérieusement les boulons sur l'ensemble du fonctionnement sur certains dispositifs, ce qui a été donné tout à l'heure. J'ai un peu l'impression que lorsque l'on a des compensations, elles sont calculées par rapport à n-1, voire n-2.

Je crois que là aussi, cela fait bientôt 20 ans que je dis que le fait d'avoir été rigoureux, d'avoir été extrêmement sérieux, ce qui nous impacte quelquefois par rapport à notre avenir, parce que ne parvenant pas à répondre à l'ensemble des besoins, nous amène à être les dindons de la farce.

Je le dis très tranquillement, je ne l'ai jamais dit comme cela, mais quand aujourd'hui on donne environ 4 M€/an sur de la soi-disant solidarité, y compris à des collectivités plus riches que nous, je pense que cela commence un peu à nous inquiéter. Il faut aussi peut-être réfléchir à une augmentation certes régulière, certes modérée, de l'ensemble de nos impôts. Je ne suis pas obligatoirement très favorable à une stagnation, y compris dans la perspective d'une compensation qui continuera à être mise en œuvre à l'intérieur de nos territoires, comme nous le savons. Tout cela nous amène à plusieurs éléments de réflexion.

Même si nous avons noté que sur 2020, 2021, 2022, nous n'engageons plus la baisse éventuelle des dotations de l'État, à partir de 2023, nous considérons qu'il y aura une baisse de 1 M€. Là aussi, nous sommes sur un aspect très prudentiel. Je considère qu'il n'est pas toujours très bon de proposer le bâton pour prendre des coups. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure défense que nous puissions avoir, et je demande de nouveau à ce que l'on enlève ce million d'euros, parce que je pense que cela incitera l'État à aller dans ce sens. J'entends bien sur l'aspect de la rigueur, mais là aussi, je m'explique par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Ensuite, cette crise a tout particulièrement touché les plus fragiles, cela a été dit tout à l'heure, et tout particulièrement notre jeunesse qui souffre. Les familles souffrent. Des chiffres sont extrêmement inquiétants aujourd'hui. Quand on a la Banque alimentaire qui va vers nos étudiants, je crois qu'il faut savoir s'inquiéter d'un certain nombre de choses. Vous le savez, nous avons imaginé et porté une proposition par rapport à la jeunesse. Nous souhaitons qu'elle soit mise en débat – je dis bien « mise en débat » – à l'intérieur de notre collectivité sur la gratuité des transports urbains pour les moins de

26 ans. Cette mesure aurait un coût d'environ 4 M€. Nous savons que c'est un coût important sur un certain nombre d'éléments. Pour se faire, nous proposons d'augmenter à terme le versement mobilité de 1,8 à 2 %. Il faudrait déjà engager la possibilité de changer une de nos communes en commune touristique, puisque c'est la seule possibilité d'augmenter ce versement mobilité.

Le versement mobilité aura un coût d'environ 3,5 M€, soit 12 % des 27 M€ d'économisés. Seuls 7 % des entreprises les paient, et surtout pas les plus petites entreprises. Elles ne paient pas cette augmentation de versement transport. Vous l'aurez compris, nous souhaitons que cette proposition soit portée non pas par les élus bisontins, mais par tous. La pauvreté, la précarité existe partout sur l'ensemble de notre territoire. Nous sommes favorables à une discussion, bien entendu, sur l'ensemble des éléments. Nous avons noté avec satisfaction que dans la lettre des Vice-Présidents, l'augmentation de ce passage à 2 % était évoquée. Je pense que c'est une première étape. Nous souhaitons un consensus par rapport à cette décision, et surtout pas une opposition de l'ensemble de nos territoires.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Nathan SOURISSEAU a la parole.

**M. SOURISSEAU.**-Bonsoir à tous. Les orientations budgétaires constituent un acte majeur de notre mandat qui acte aussi finalement les orientations que nous souhaitons mener. Je pense que les orientations budgétaires sont aussi là pour montrer que nous souhaitons arriver à un territoire résilient et solidaire, résilient pour plusieurs raisons, tout d'abord car nous devons affronter les défis qui viennent à nous. Comme vous le savez, nous avons encore battu des records de chaleur hier et aujourd'hui en Franche-Comté. Il a fait 22,6°C hier et Arc-et-Senans, 21,6°C à Pontarlier. Pour ces deux villes, c'est du jamais vu depuis les premières mesures de température météo, et il a fallu adapter nos politiques à l'urgence climatique. C'est pourquoi l'investissement en particulier doit être pleinement activé au service de la transition. En effet, investir dans la transition, ce sont des emplois locaux non délocalisables. C'est d'autant plus vital en période de crise.

Chaque dossier doit aussi désormais être travaillé sous l'angle des objectifs de développement durable. Nous nous félicitons que c'est ce vers quoi nous nous orientons. Pour aller plus loin, nous devons intégrer la prise en compte – Madame la Présidente l'a très bien dit aussi – du coût global pour chacun de nos projets, l'investissement, mais aussi le fonctionnement engendré, l'impact sur l'environnement et les conséquences en matière de dépenses énergétiques. Je souhaite rappeler également que c'est bien l'intercommunalité, ici la Communauté Urbaine du Grand Besançon, qui dispose aujourd'hui des principaux leviers en matière de transition écologique (mobilité, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, planification) et c'est bien normal, car l'échelle des bassins de vie, l'échelle de notre agglomération, est la plus pertinente pour travailler ces enjeux. Du coup, nous devons travailler en commun.

Pour reprendre les mots de la Présidente, nous devons travailler « en collectif », et c'est l'essence même d'une intercommunalité, pour porter ces politiques à l'échelle de notre agglomération, pour accompagner justement la nécessité de résilience de notre territoire. De plus, je voudrais attirer votre attention sur quelques points. Tout d'abord, l'autonomie de notre collectivité est menacée. Cela a été évoqué aussi par d'autres collègues. L'autonomie fiscale régresse. Aujourd'hui, les collectivités locales, et en particulier les EPCI, ont tendance à perdre leur pouvoir de taux, ce qui a été dit, et cela nous rend d'autant plus fragiles. La réforme de la taxe d'habitation renforce d'ailleurs cela, avec en plus une dotation compensatoire désormais basée sur la TVA qui est donc un impôt de consommation, ce qui, nous l'avons vu, nous rend d'autant plus vulnérables en cas de crise.

Nous sommes en effet de plus en plus dépendants des dotations de l'État. Il y a des craintes liées à la baisse de ces dotations pour les collectivités locales dans quelques années, pour rembourser la dette émise pendant la crise du Covid-19. Il y a donc un réel enjeu de pouvoir maintenir ces dotations, et ce pour, à mon sens, deux points principaux : premièrement, garantir l'efficacité de notre service public (je pense que nous le partageons tous) ; deuxièmement, permettre aussi de disposer des moyens pour que notre territoire puisse faire face aux enjeux de transition. Il faut quand même rappeler qu'une large partie de l'activité française est dépendante de l'investissement des collectivités locales, notamment au travers de la commande publique.

Enfin, un dernier élément sur les « deux poids, deux mesures » du gouvernement sur la question des transports. En Île-de-France, les pertes liées au Covid sont prises en charge à 100 % par l'État. En province, ce sont seulement des avances remboursables pour le moment. Cet élément peut nous

interpeler. Bref, vous l'avez compris, malgré les incertitudes et le contexte particulier que nous connaissons, ces orientations budgétaires 2021 montrent un cap. Elles seront confortées et renforcées dans ces objectifs, plus que nécessaires, de transition et de résilience. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Jean-Paul MICHAUD souhaite prendre la parole.

**M. MICHAUD.-** Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas commenter le débat d'orientations budgétaires, mais je voudrais simplement attirer votre attention sur le taux de réalisation. Comme cela a déjà été dit par certains, il est particulièrement bas et cela se répète depuis de nombreuses années. J'aimerais bien qu'une analyse soit faite pour savoir pourquoi nous en sommes là. J'ai une petite idée. Je pense qu'il y a peut-être un manque de confiance dans les services, ce qui pourrait être remédié, en particulier dans les Directeurs de service, ceux avec qui j'ai travaillé ayant tous été particulièrement efficaces, et dans les Vice-Présidents. Il faudrait leur laisser un peu plus d'autonomie avec les services. Je pense que cela nous permettrait d'avancer beaucoup plus efficacement dans certains domaines. Je voulais juste vous apporter ce commentaire, et je pense qu'il sera partagé par de nombreux collègues.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FELT.-** Très rapidement, je voudrais faire un commentaire par rapport aux propos de Christophe LIME. J'avais vu ce passage du versement mobilité de 1,8 à 2 % dans le courrier qui y fait référence. Je ne m'en étais pas inquiété plus que cela, mais je m'aperçois que c'est une persistance. Je ne suis pas sûr que nous donnions un bon message aux entreprises en essayant de faire passer le versement mobilité de 1,8 à 2 %, parce que nous avons eu, me semble-t-il, un comportement exemplaire ces 12 derniers mois par rapport aux entreprises, en règle générale. L'intercommunalité a misé gros, et elle a aidé les différentes entreprises concernées pour passer le cap difficile qui, d'ailleurs, n'est pas tout à fait passé quand même. Je pense donc qu'il y a une contradiction à avoir voulu mettre le paquet pour les entreprises, et essayer de faire passer le versement mobilité de 1,8 à 2 %. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui souhaite intervenir ?

**M. GRIMAITRE.-** Madame la Présidente, Monsieur le Premier Vice-Président, chers collègues, comme l'indique le rapport, le débat d'orientations budgétaires constitue un temps démocratique important pour débattre des priorités de la collectivité et de l'évolution de sa situation financière. Comme il s'agit du premier débat d'orientations budgétaires de la nouvelle mandature, il permet effectivement de fixer un cap et de dessiner des perspectives. Certains élus, dont je fais partie, veulent tout d'abord saluer l'action de Grand Besançon Métropole pour répondre à son niveau et au regard de ses compétences, aux difficultés découlant de la crise liée à la Covid-19.

Je ne reprendrai pas de nouveau toutes les mesures significatives mises en œuvre, mais j'insiste sur le fait qu'elles ont permis d'accompagner, aux côtés de l'État et d'autres collectivités, la population, les acteurs économiques et associatifs, ainsi que le personnel communautaire que je salue.

Au-delà de la gestion de cette crise majeure, dont nous ne sommes encore malheureusement pas sortis, et dont il faudra tirer tous les enseignements, nous nous reconnaissons dans les orientations stratégiques énoncées dans les orientations budgétaires que je rappelle rapidement : la solidarité, le renforcement de l'attractivité du Grand Besançon et un développement équilibré et durable du territoire, respectueux de l'environnement, de la biodiversité et des ressources. Toutefois, nous voudrions attirer votre attention sur une politique qui ne nous semble pas suffisamment ambitieuse, alors qu'elle peut répondre à tous les enjeux stratégiques que je viens de citer. Cette politique est celle concernant les mobilités.

En effet, dans le cadre de la révision du plan de mobilité, si nous pouvons nous réjouir d'un recul des modes motorisés et d'une croissance importante des modes doux sur notre territoire, nous constatons – et j'en étais un peu effaré – dans le même temps un léger recul de l'utilisation des transports en commun, dont nous ne pouvons pas nous satisfaire aujourd'hui. Par conséquent, il nous semble important qu'une politique plus volontariste soit menée en la matière en développant l'offre, en particulier sur la périphérie, et en introduisant certains éléments de gratuité sur l'ensemble du territoire. Par exemple, nous pensons qu'il est primordial au niveau social et écologique d'envoyer un signal fort en direction de la jeunesse, dont la précarité ne cesse d'augmenter, et qui est durement et durablement frappée par la crise sanitaire et économique actuelle.

Il s'agit aussi de corriger sur notre territoire certaines iniquités. Savez-vous par exemple que certaines familles, dont les enfants fréquentent les établissements scolaires de la Communauté Urbaine ont déjà obtenus cette gratuité du transport scolaire ? Savez-vous par ailleurs que les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation, d'apprentissage ou d'emploi inscrits à la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon bénéficient, s'ils n'ont pas de ressources, d'un titre de transport gratuit pour faciliter leur démarche ? Sauf que cette mesure ne s'applique aujourd'hui qu'aux jeunes Bisontins, et pas aux jeunes des 67 autres communes de notre territoire qui en ont tout autant besoin. Les étudiants et les jeunes nouvellement entrés sur le marché du travail et en emploi, comme les apprentis, auraient également besoin d'un tel soutien financier.

J'ai entendu parfois au sein de cette assemblée que nous ne faisons pas de politique à la Communauté Urbaine, mais la politique n'est pas un gros mot. Elle peut être noble et généreuse, et je peux même vous dire qu'en étant élus, nous faisons tous les jours de la politique à travers les orientations et les décisions que nous prenons. Nous pensons que nous pourrions trouver les moyens dédiés à cette politique de l'offre et d'éléments de gratuité que les habitants attendent, en agissant à la fois sur les investissements nécessaires et sur la fiscalité à travers notamment une hausse du versement mobilité.

C'est pourquoi les jeunes grands bisontins attendent de nous acte politique fort, leur permettant de se déplacer plus facilement et librement, en utilisant davantage les transports en commun et en participant, par la même occasion, à la présentation de notre environnement. Voilà quelle doit être aussi, dans notre projet de territoire, notre ambition à l'avenir, à l'image d'autres collectivités, comme Châteauroux, Dunkerque, Montpellier ou encore Nancy, qui ont déjà franchi le pas. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Patrick, tu peux reprendre ta première question.

**M. AYACHE.-** Je suis désolé d'avoir été trop long. Je ne m'en étais pas rendu compte. Ce que j'essayais d'apporter comme contribution à ce débat, c'est dans la construction du scénario qui nous est proposé, il y a des hypothèses. J'en ai noté une qui me paraît pouvoir être rediscutée. La deuxième concerne la baisse des dotations de l'État. Cela a été dit tout à l'heure et je le répète : ce n'est pas prévu par la loi. Il est prévu une baisse des dotations de l'État à hauteur de 1 M€/an. Cela ne me semble pas d'actualité ni politiquement souhaitable de l'évoquer ni de l'intégrer.

Par ailleurs, le rapport de force qui existe aujourd'hui entre les collectivités et l'État n'est plus le même qu'avant. Je ne crois pas que ce sera envisageable.

D'ailleurs, et c'est quand même un peu paradoxal, il me semble que Madame le Maire de Besançon, chère Anne, vous ne l'avez pas intégré dans vos orientations budgétaires, alors que Madame la Présidente du Grand Besançon l'intégrerait dans les siennes. Quelque chose de schizophrénique là-dedans me gêne. C'était les trois hypothèses de travail. Tout cela pour dire qu'il faut absolument essayer d'éviter de nous retrouver dans la situation que j'ai essayé de décrire tout à l'heure, c'est-à-dire que l'on prend des hypothèses très pessimistes, on a donc des capacités d'investissement (29 M€/an sur le budget principal) relativement limitées, encore faut-il les réaliser, ce dont j'ai bien conscience. J'ai bien conscience aussi que nos recettes de fonctionnement sont basses par rapport à d'autres collectivités. Il faut donc essayer de nous retrouver plus tard à nouveau avec des excédents et des opérations non réalisées sur un territoire qui a besoin de se développer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Je suis un peu schizophrène, ce qui est normal, puisque je suis Maire de la ville de Besançon, et quand je suis ici, je suis Présidente du Grand Besançon. D'ailleurs, on m'a même demandé de ne pas être la même. Je m'exécute, je ne suis pas la même et je ne travaille pas avec les mêmes équipes. C'était juste pour faire un petit clin d'œil. D'autres prises de parole sont-elles demandées ?

**M. BERTAGNOLI.-** Merci, Madame la Présidente, et non Madame le Maire. Merci pour ce débat d'orientations budgétaires. C'est un exercice assez complexe, compliqué à comprendre pour les citoyens de notre territoire, mais indispensable pour comprendre les enjeux et les débats d'avenir pour notre territoire, justement. Ce territoire agit malgré la crise. En 2020, notre territoire a subi le choc de la crise Covid, avec près de 9 M€ de perte de recettes et de dépenses supplémentaires. Nous avons, malgré tout, assuré, agi malgré cette crise, pour la protection de notre population par l'achat et la

distribution de masques, par la mise en œuvre du programme de vaccination, par le soutien aux familles les plus en difficulté.

Nous avons assuré la protection de notre économie de proximité via les fonds régionaux d'aides à l'économie de proximité, la mise en place d'un guichet unique pour les entreprises, le soutien au développement de plateformes numériques. Nous avons enfin assuré la protection de notre tissu associatif local. En 2021, la mobilisation ne faiblit pas, preuve que nous avons toujours besoin de service public, preuve que nous avons toujours besoin de notre collectivité et que notre territoire est au rendez-vous. Cette crise nous impose non seulement – les orientations budgétaires l'ont très bien dit – de réparer le présent, mais aussi de protéger l'avenir. Je pense que nous ne sommes pas écologistes par choix, mais parce que nous n'avons pas le choix, ce qui est mon cas. Si cette crise sanitaire est la première du genre, elle sera loin – je le crains – d'être la dernière de ce siècle.

L'année 2020 a été la plus chaude enregistrée, ce qu'a très bien dit mon collègue tout à l'heure. Nous abordons un nouveau pic de pollution cette semaine. Héritage des idéologies précédentes, celles de la déraison. On pourra toujours nous accuser, ou en accuser certains d'avoir la rage, les faits sont là, et ce sont toujours les plus fragiles d'entre nous qui paieront la facture. Lorsque leurs appartements sont mal isolés, ils paient. Lorsqu'ils n'ont pas les moyens de manger une nourriture de qualité, saine et nutritive, ils paient. Lorsque, pour leur transport, on ne leur laisse qu'un seul choix, la voiture, ils paient.

Si nous ne faisons rien, la facture sera aussi salée pour notre territoire demain. Elle était déjà de 53 Md€ pour la France en 2017. C'est pourquoi nous devons faire territoire en construisant un projet global, partagé, visible et ambitieux, associant nos schémas directeurs et la mobilisation de l'ensemble de la population. C'est le sens que nous donnons

- avec ces nouvelles orientations budgétaires,
- avec, pour la rénovation énergétique, la participation au dispositif de plateformes territoriales de rénovation énergétique et la poursuite du soutien accordée aux communes qui souhaitent lancer des projets d'isolation,
- avec pour l'alimentation, la création d'une légumerie, la mobilisation du territoire dans le cadre du plan alimentaire territorial et le déploiement du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) que nous voterons tout à l'heure et qui montre l'exemple pour nos achats faits par la collectivité,
- avec, pour les mobilités, l'accélération du schéma des pistes cyclables et l'acquisition de nouvelles rames de tramway,
- avec la poursuite du développement des énergies renouvelables sur le territoire de Grand Besançon Métropole et notre ambition pour devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Enfin, nous pouvons souligner le projet Synergie Campus, axe fort de notre projet de territoire qui donnera un cadre ambitieux de travail à nos étudiants. Nous pouvons saluer ici le soutien de l'État à notre territoire, même si un soutien au projet du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) aurait été intéressant également. Nous le voyons donc. Notre territoire a subi la crise, mais il agit malgré tout. Il est au rendez-vous pour s'occuper de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de ce territoire, avec des orientations budgétaires qui réparent et protègent, et nous espérons que demain, l'État sera à nos côtés pour nous donner les moyens d'aller beaucoup plus loin.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Je pense que tout le monde a pris la parole. Je propose un certain nombre d'éléments de réponse. Auparavant, je vois sur le tchat un petit commentaire qui, là encore, n'est pas juste du tout. J'aime bien dire les choses clairement. Il y a une panne à la CCI qui fait que le streaming ne fonctionne pas (je ne sais pas exactement ce qu'est le streaming). En revanche, pour ceux qui sont en communication avec nous à travers le lien du Zoom, cela fonctionne, mais cela ne fonctionne pas pour le public. Je ne voudrais pas laisser entendre que nous déciderions aujourd'hui de ne plus vouloir que le public nous entende, puisque c'est ce qui semble vouloir être dit. Je tiens juste à dire que la panne existe aussi. La CCI rencontre un problème technique. Par contre, nous sommes fiers qu'aujourd'hui, les séances en assemblée soient diffusées, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela change un peu, mais avec des difficultés.

*S'adressant à Jean-Paul MICHAUD.* Jean-Paul, tu souhaitais ajouter des éléments.

**M. MICHAUD.**- Je crois que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait précédemment. Nous avons cette sensibilité à l'environnement, nous n'avons pas attendu de voir arriver davantage d'élus

verts ici. C'est un souci que nous avons depuis longtemps. Je dois dire modestement que j'ai porté un certain nombre de choses, notamment le développement des pistes cyclables, mais je n'ai pas toujours obtenu les budgets que je voulais. Maintenant, ils arrivent, ce qui est une très bonne chose.

J'ai dû présenter l'extinction de la rocade à plusieurs reprises pour que ce soit fait, et j'y suis parvenu. Je voudrais que l'on se rende compte de cela et le dire, parce que nous avons vraiment agi, même si l'on pourra toujours dire « pas suffisamment », et je crois que c'est important de le dire. On a un territoire où il fait bon vivre, parce que nous avons déjà agi. Il ne faut pas laisser croire que nous n'avons rien fait jusqu'à maintenant.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Puisque tu reprends la parole dans ce sens, je rebondis sur tes propos précédents, sur la question du taux de réalisation, parce que tes propos sont très troublants. Le taux de réalisation constaté ces dernières années est resté systématiquement très largement en dessous du seuil des 80 %. Je tiens à le dire, parce que cela pourrait laisser entendre que c'était du fait qu'il n'y avait pas de confiance envers le Directeur des services à ce moment-là, ou envers les Vice-Présidents.

Nous n'allons pas développer, parce que je pense qu'effectivement, tout ce travail va se faire. Je tenais à donner des éléments chiffrés, parce qu'il faut donner des éléments très objectivés. En 2019, le taux de réalisation était de 64 %, contre 53 % en 2020 du fait du Covid, évidemment. D'après les analyses qui seront faites concernant ces taux de réalisation, je pense qu'ils nous interrogeront et nous reviendrons sans difficulté sur ce sujet. Karima ROCHDI souhaitait intervenir.

**Mme ROCHDI.-** Bonsoir à tous. En propos liminaires, je souhaite rappeler l'engagement du gouvernement à sanctuariser les dotations pour les collectivités tout au long de son mandat. Je souhaite aussi rappeler l'ampleur du plan de relance, comme précisé dans le rapport des orientations, à hauteur de 100 M€ prévus pour accompagner les collectivités locales qui portent des ambitions et des projets structurants dans tous les domaines. D'ailleurs, la signature récente du Contrat de Plan État-Région (CPER) avec des sommes inédites est la preuve tangible de cet engagement. Je pense que Patrick AYACHE ne pourra que le confirmer. Devant cette assemblée intercommunale, Madame la Présidente, vous êtes garante d'un projet de territoire qui a été approuvé lors du dernier mandat, et que vous avez approuvé.

Ce projet global comprend le projet de la RN57, celui de la bibliothèque. Or je n'ai pas entendu parler de ces deux projets, sauf si j'ai raté quelque chose. Où en sommes-nous dans ces projets ? Les élus ici présents, les Grand Bisontines et les Grands Bisontins ont besoin de savoir ce que vous souhaitez faire.

Par ailleurs, je suis satisfaite que le projet NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) de Planoise soit une priorité dans ces orientations budgétaires. Cela confirme que le projet sera mené tel qu'il a été défini dans la convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) lors du mandat précédent en termes de résidentialisation, de réhabilitation, d'aménagement, de démolition.

Comme cela a bien été précisé dans le rapport, la reconfiguration de ce quartier dans sa globalité est un enjeu majeur pour notre territoire. Je note aussi dans les orientations budgétaires le lancement des études en perspective de la reconfiguration et de l'aménagement du quartier de Palente-Orchamps. Cette démarche, que je salue, a déjà été amorcée dans le mandat dernier par l'aménagement de la place Olof Palme, par la réhabilitation des bâtiments par certains bailleurs sur le quartier. Effectivement, ce quartier a besoin d'être reconfiguré, aménagé, d'autant plus que c'est un quartier d'intérêt local et qu'il pourra bénéficier de financement de partenaires. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Gabriel BAULIEU va répondre à l'ensemble des questions. Auparavant, Monsieur CROIZIER demande la parole.

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame VIGNOT. Je rejoins totalement l'analyse de Patrick AYACHE à l'instant. Je pense que la vérité est que la relance de notre territoire dépend pour partie de nos choix, de notre ambition, de celle que nous portons au territoire et des projets que nous concrétiserons. Or pour concrétiser des projets, il faut de l'ambition en matière d'investissement. Une attitude défensive et trop prudente n'est pour moi pas la bonne dans le contexte que nous traversons. C'est justement parce que

les finances de l'Agglomération ont été très bien gérées précédemment qu'aujourd'hui, nous avons des marges de manœuvre et que nous pouvons avoir une attitude offensive en matière d'investissement.

Souvenez-vous, en juillet, j'attirais votre attention sur le risque de déclassement et l'enjeu à affirmer notre place centrale régionale, que ce soit en matière politique ou économique. La politique économique aujourd'hui m'apparaît très importante justement pour l'enjeu social qui découle de la crise économique que nous traversons. J'ai souvent cette petite formule peut-être un peu caricaturale, ce que j'entends, que la meilleure politique sociale aujourd'hui est la politique de l'emploi. Il y a donc un enjeu extrêmement fort à maintenir et à développer nos emplois sur le territoire. Pour cela, il nous faut des outils efficaces et il nous faut une vraie politique d'évaluation de nos politiques publiques. Je rejoins l'analyse qu'a faite Jean-Paul MICHAUD tout à l'heure sur ce sujet.

Il y a trois ans, au débat d'orientations budgétaires 2018, j'appelais déjà à la création d'une agence d'attractivité qui assoit notre marque de territoire en pilotant de façon complètement transversale l'attractivité économique, touristique, culturelle, sportive et résidentielle. Je mets tout cela dans le paquet, parce que tout est lié. Monsieur FAGAUT l'a abordé tout à l'heure. Je soutiens la démarche et j'entends parler de cette agence d'attractivité aujourd'hui, et j'en suis le premier ravi, mais je ne comprends pas aujourd'hui la volonté de déconstruire l'Office de Tourisme sans avoir défini le moindre contour de ce par quoi on voudrait le remplacer, ou alors, si quelque chose est aujourd'hui à l'étude, dans la commission dans laquelle je siége, la Commission Attractivité, nous n'en avons pas été informés.

Avant que nous déconstruissions, j'aimerais bien que nous réfléchissions et que nous anticipions concernant la manière de reconstruire. J'ai entendu précédemment de nombreux discours et j'entends souvent cette formule « faire territoire ». Une formule ne fait pas une politique, et certainement pas une politique d'une communauté urbaine de 200 000 habitants. En tout cas, le message que je voulais vous envoyer est le suivant. Aujourd'hui, j'ai plutôt le sentiment que nous faisons du surplace. Or faire du surplace, c'est déjà reculer, ce qui serait une faute dans le contexte que nous traversons. Mon message est donc qu'il faut passer absolument à l'offensive. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne voudrais pas qu'au fur et à mesure, nous ne parlions plus que de Besançon dans cette instance. J'espère bien que nous allons parler de l'ensemble du territoire. J'ai une préoccupation et je me demande, en écoutant les uns les autres, si chacune des communes ici représentées se sent concernée dans ce qu'elle entend. J'espère que oui, par de petits bouts. En tout cas, dans les orientations budgétaires, c'est bien de cela dont il est question. Chaque commune doit voir pourquoi elle est dans ce grand territoire, ce que nous avons à construire, ce que nous devons construire, et comment nous devons le construire. La parole est à Gabriel BAULIEU pour apporter des réponses.

**M. BAULIEU.-** Merci, Présidente. Quelques éléments, parce que finalement, j'ai entendu dans les commentaires que des propos se répondent les uns aux autres, ce qui est la loi du genre en matière de débat. D'ailleurs, entre les différentes évaluations, je ne vais pas dire « de jugement de valeur », sur nos orientations budgétaires, entre le trop et le pas assez, finalement, nous avons sans doute choisi une voie médiane, puisque c'est très précisément ce qui s'est exprimé dans les propos les plus véhéments à l'égard des orientations budgétaires, en souhaitant que les uns et les autres veuillent bien regarder les choses avec une certaine objectivité.

Je ne vais pas faire de nos échanges qui remontent à 20 ans, Patrick, l'essentiel de mon propos ici pour nous bien comprendre, parce que cela fait 20 ans que j'essaie de dire à Patrick AYACHE ce que je vais essayer de lui expliquer ce soir. Nous allons dire que nous sommes chacun dans notre rôle, mais il s'agit tout simplement d'essayer d'objectiver les choses. Sur un plan général, d'ailleurs, je parlais de Curtis COXES tout à l'heure. Je suis peut-être le seul à m'en souvenir, mais sur la vitalité et l'équipement de ce territoire, j'ai vraiment envie de dire qu'il y a un avant et un après l'intercommunalité en matière d'équipement, de modernisation et d'adaptation de ce territoire. Dans tous les champs qui ont été évoqués par vous tous, que l'on parle de transports, d'équipements, de voirie, de déplacement, de mobilité, de culture, etc., il y a un avant et un après intercommunalité.

Ce que nous essayons parfois de résumer brièvement est forcément beaucoup trop court. Je ne vous ferais pas l'affront de vous rappeler ce qu'étaient les grands enjeux sur ce territoire il y a quelques années, qui ont tous été traités, y compris sur la sécurité du territoire. Il y a quelques années, on disait

« que font les pompiers ? Où met-on les pompiers sur notre territoire ? » Il y a aujourd'hui des casernes et la sécurité est assurée à l'est comme à l'ouest. Il n'y a pas si longtemps, comme je le disais, y compris dans cette salle, excusez-la formule, mais il valait mieux faire un arrêt cardiaque à l'ouest qu'à l'est. C'est triste à dire, mais la réalité était celle-là. Cela étant, on a tendance tout simplement à considérer que ce qui a été fait est une banalité et que c'est insuffisant.

Quelqu'un disait tout à l'heure que l'on fait de la politique. Oui, c'est un propos peut-être très politique que je tiens là, mais je nous invite quand même à essayer de le regarder un peu. Sur un certain nombre de choses qui ont été évoquées, il y a, dans le constat qui est fait sur nos difficultés à réaliser nos investissements, une vérité que nous soulignons d'ailleurs chaque année. Reprenez les rapports budgétaires depuis plusieurs années, c'est effectivement le constat que nous faisons et parce que nous nous heurtons à de vraies difficultés. Je fais avec vous le vœu, et aussi le pari, que nous parviendrons à surmonter la difficulté, mais force est de constater que ce n'est pas forcément si simple que cela.

Certaines adaptations que nous allons faire ne sont pas très compliquées. Je vais vous en citer une. On achète des bus tous les ans. Or on inscrit un crédit l'année n et nous commandons les bus l'année n. Il faut un tel délai entre la commande et la livraison du bus que chaque fois que l'on commande un bus l'année n, on sait qu'on va le payer à n+1. Nous savons que chaque année, nous avons notre enveloppe d'investissement en termes de bus en sous-réalisation. C'est l'opération sans doute la plus simple, puisqu'il suffirait de faire deux fois l'opération une année et nous serions calés. C'est un petit exemple, mais c'est sans doute l'adaptation la plus simple. Nous avons des difficultés à engager certaines opérations.

*S'adressant à Jean-Paul MICHAUD.* Je ne pense pas qu'il s'agisse de confiance des uns envers les autres, mais peut-être que pour une part, notre rigueur dans la gestion en termes de moyen a aussi des conséquences sur notre capacité à engager. Ce n'est pas que j'en veux pour preuve, mais je vois les difficultés que nous rencontrons en eau et assainissement, où nous avons des sous-effectifs non pas parce que nous en avons fait le choix, mais parce que nous ne parvenons pas à recruter. Il est vrai que cela handicape notre capacité à engager, et de fait, nous avons un programme tel qu'il est dans les OB 2021 un peu en deçà de ce que nous imaginions antérieurement, et notamment pour cette raison.

Il y a là effectivement un vrai chantier difficile, puisque nous essayons de nous y « coltiner » depuis quelques années. Nous avons pensé – la Présidente a rappelé tout à l'heure des taux de réalisation – en 2019 avoir donné un coup de reins et avoir progressé. C'est vrai que 2020 nous a un peu cassé la baraque avec les difficultés de l'année, mais il nous faudra savoir, pour le coup, rebondir là-dessus et trouver la voie de la réalisation.

Néanmoins, s'agissant de cette sous-réalisation, Patrick, s'il te plaît, je te l'ai déjà dit et répété, puisqu'il se trouve que nous avons fait un point sur le sujet il n'y a pas si longtemps. Ce ne sont pas des excédents pléthoriques. On pourrait parler d'excédents pléthoriques si précisément on avait un taux d'épargne qui explosait en matière de fonctionnement. Là, on pourrait parler d'excédents ou de résultats pléthoriques, et pour le coup, on saurait investir, mais on ne pourrait pas en parler lorsqu'il s'agit de reports par cause de sous-réalisation. Soyons au moins au clair là-dessus.

Sur le fait que l'on puisse, puisque c'était le sens essentiel du propos abondé par Laurent CROIZIER il y a un instant, aller plus vite et plus loin, je vous y invite. Vous savez le bon arbitre, et nous y viendrons. Puisque nous allons parler du PPIF, nous parlerons de perspectives dans les prochains mois. Nous ne manquerons pas ensemble de regarder où cela nous conduit en fonction du niveau d'engagement, parce que c'est sur cette base que nous travaillons. Nous ne faisons pas des hypothèses uniquement sur la base de ration, d'ailleurs, mais nous faisons des simulations, et c'est à partir de cela que nous arrêtons la voie que nous pouvons tenir. J'ai dit dans mon propos tout à l'heure que pour les raisons des caractéristiques financières de notre territoire notamment, nous avons des fragilités qui demandent une attention toute particulière.

Il y a quelques années, on entendait dire souvent « il suffirait d'emprunter ». Figurez-vous que lorsque nous avons retravaillé sur la prospective en août dernier, nous avons même testé de dire « et si en vitesse de croisière nous mettions 10 M€ d'investissement supplémentaire ? » et on arrive à neutraliser totalement la marche durant un mandat. Cela signifie que l'on peut éventuellement donner un coup d'accélérateur ponctuel, mais que nous n'avons pas le potentiel nous permettant d'aller plus vite que la musique. C'est ce que nous faisons, parce que c'est le côté contradictoire de l'échange, et c'est bien

normal, entre ceux qui disent que nous n'allons pas assez vite et le propos de Ludovic FAGAUT consistant essentiellement à mettre en évidence que nous allions quasiment dans le mur. Ce n'est pas la formule qu'il a utilisée, mais cela le laissait un peu entendre.

En disant qu'il y a contradiction entre dynamique et dégradation, de quoi parlons-nous ? Nous indiquons que nous tolérons une légère dégradation de nos niveaux d'épargne pour ne pas réduire le niveau de notre investissement, et nous ajoutons dans le propos et dans le rapport que ce cap est tenable si nous avons le rebond espéré, que nous espérons tous pour de nombreuses raisons, notamment l'emploi, pour retrouver notamment des niveaux de recettes plus compatibles avec ces engagements. C'est tout simplement parce que si les choses se passent ainsi, cette légère dégradation ne met pas en péril nos finances.

Néanmoins, bien évidemment, quand on parle de pilotage, et c'est de la responsabilité de tous, cela signifie que si le rebond arrive et s'il arrive tôt, ce ne sera que plus facile, mais si, évidemment, hélas, la crise perdure, si les mesures qui devront être prises nous handicapent encore davantage et que nous avons une dégradation, nous devons bien évidemment ajuster les choses. Toutefois, nous n'allons pas le faire par avance au risque précisément de contribuer encore à une dégradation globale de la situation. Nous ne sommes donc pas dans l'irresponsabilité, ce que Ludovic FAGAUT laissait planer dans son propos, dans les orientations que nous proposons. Quand Patrick AYACHE considère que nous n'allons pas assez vite ni assez loin et quand Ludovic FAGAUT considère que nous allons beaucoup trop vite et beaucoup trop loin, je vous invite à aller regarder de plus près.

Si j'ai utilisé comme formule les positions médianes ou intermédiaires, c'est parce que ce sont les arbitrages que nous avons faits et qui sont tout simplement ceux de la raison confrontée aux réalités, sans ne rien relâcher ni sans ne rien concéder à notre ambition. Nous sommes ambitieux, mais être ambitieux ne signifie pas faire n'importe quoi ni en étant timorés ni en étant irresponsables. Ce que nous proposons ce soir est un cap tenable aux conditions que nous énonçons. Si demain matin c'est la catastrophe généralisée, je préfère ne pas la prévoir, je n'ai pas cette compétence, mais si les choses se dégradaient, nous devrions procéder aux ajustements. Toutefois, nous n'allons pas abonder dans ce sens.

Après, une fois que j'ai dit cela, puisque parmi les différentes questions posées, puisque quelqu'un demandait s'il n'y avait pas contradiction entre dynamique et dégradation, je viens d'expliquer que ce n'est pas le cas. Est-ce réaliste ? Je dis « oui ». Cela reste-t-il possible sur la durée du mandat ? Oui, dans les conditions que nous esquissons. En fonction des fluctuations des années à venir, nous procéderons aux ajustements. Je forme le vœu que les choses aillent mieux et que nous gagnions ainsi des marges et des capacités. Si tel n'était pas le cas, nous devrions les ajuster.

Puisque je parcours les différentes questions, elles tournent autour. Il y en avait concernant la réalisation des investissements. La Présidente y a répondu. Quant à l'avance remboursable, puisque cela fait partie des sujets soulevés, soyons très précis. Je crois que Nathan SOURISSEAU a utilisé la formule « deux poids, deux mesures ». Il est vrai que les organismes, les autorités de transports sur tout le territoire ont été confrontés à des difficultés, et elles le sont encore, particulières liées à la crise. Il est vrai que dans ce beau pays, elles ont été aidées par une subvention en Île-de-France. Après coup, et parce que les associations d'élus et tout le monde s'y sont mis pour faire le siège de l'État pour dire « et les autres ? » ou « et nous ? », finalement, une mesure a été prise pour les autres autorités de transport de tout le territoire national en dehors de l'Île-de-France, non pas pour apporter une subvention, mais pour apporter une avance remboursable.

Pour nous, ce sont un peu plus de 6 M€. Ce n'est pas nous qui l'avons calculée, il y a un barème standard sur la manière de calculer les pertes et les manques à gagner dans chaque structure, ce qui a permis de dégager la somme. Instantanément, très franchement, cette trésorerie ne nous était pas indispensable, mais elle est toujours bienvenue à ce prix. Néanmoins, ce qui nous a surtout conduits à ne pas laisser passer l'occasion est que nous nous sommes dit que si d'aventure, après que tout le monde fasse le forcing, il advenait qu'une avance puisse devenir entièrement ou partiellement une subvention, il ne faudrait surtout pas que nous n'y soyons pas. Effectivement, cela ne nous paraît pas très équitable sur le territoire national.

Comment cela a-t-il été fait ? Pourquoi avons-nous été candidats ? Nous n'allons pas nous arrêter longtemps sur la délibération de ce soir, mais c'est simplement pour une manipulation budgétaire pour

faire une opération pas ordinaire, puisque, comme cela nous attribuait au titre d'investissement, nous avons l'exception extraordinaire de remonter en fonctionnement, en dérogation de toutes les règles habituelles. Voilà pour l'avance remboursable.

Ensuite, d'autres choses ont été dites sur d'autres sujets. Nous connaissons les positions de Christophe LIME (Patrick AYACHE est également intervenu sur le sujet) sur le fait de prévoir par anticipation une provision en vue d'une éventuelle dégradation des dotations de l'État. J'attire votre attention sur le fait que cela fait partie de nos documents prévisionnels, pas rigoureusement sur les orientations budgétaires 2021, puisque nous prévoyons 1 M€ à compter de 2023. Lorsque nous parlerons des perspectives, nous pourrons y revenir. Je pense que cela reste prudent, et ce n'est pas ce qui va forcément changer la position de l'État.

S'agissant des rapports de force, Patrick, je croise les doigts, mais quand nous aurons passé 2022, nous verrons quels sont les rapports de force, sur qui on devra procéder aux ajustements budgétaires et quels seront les moyens d'y procéder. Si vous regardez très concrètement la structure du budget de l'État aujourd'hui, personne n'est capable de rétablir un semblant d'équilibre, sauf à taper dans le dur. Où peut-on taper dans le dur sur un grand nombre ? Sur les collectivités. Il y a 50 Md€ en jeu. Une fois qu'ils auront fait cela, il ne restera pas grand-chose. Regardez-le de près. Il y a effectivement du souci à se faire en termes de perspective, mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler sur ce point.

Après, cela renvoyait à d'autres débats à venir, puisqu'il s'est agi de gratuité des transports pour certains publics. Je crois qu'Olivier est également intervenu sur le sujet.

Je pense que la Présidente en dira un mot dans la mesure où cela va renvoyer à d'autres débats, de même que les interventions qui touchaient à la RN57, je crois, et à la grande bibliothèque. Sur ces aspects, je n'ai pas de conclusion à donner, le débat étant devant nous.

Sur les questions d'évolution du versement transport, ce n'est pas dans nos orientations budgétaires. Il faudra simplement que, si un jour la question était posée, savoir si c'est pour financer du fonctionnement ou de l'investissement. J'attire l'attention de l'assemblée là-dessus, parce que c'est « un fusil à un coup ». Puisque je crois que nous n'en avons plus pour l'instant, Besançon n'étant plus classée fiscalement comme commune touristique, il faudra retrouver une commune touristique pour pouvoir en bénéficier, mais je ne pense pas que là non plus, la question ait besoin d'être traitée ce soir. S'agissant de l'essentiel des propos échangés dans ce qu'ils ont été le plus marqués, c'était pour les uns de dire « vous n'allez pas assez loin » et pour d'autres, « vous allez trop loin et trop vite ». J'attire votre attention sur le niveau d'investissement que nous pouvons dégager, vos propos ayant porté finalement là-dessus.

À charge pour nous tous de savoir effectivement les réaliser mieux que nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Il s'agira donc de s'y employer, mais excusez du peu. J'ai envie de dire « de grâce », lorsque vous parlez de nos niveaux d'investissement. Précisément pour, de manière plus ou moins intéressée, faire des comparaisons entre territoires, parlez au moins de l'investissement total de l'établissement, pas uniquement de l'investissement du budget principal. C'est important si vous voulez faire des comparaisons avec d'autres territoires.

Par ailleurs, parce que c'est ce qui a du sens maintenant, nous donnons quelques indications sur ce qui se fait au niveau du groupe communal ou du groupe local, parce que c'est là que la partie se joue, dans une intelligente complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Esquisser la perspective que dès 2021, on va dégager sur ce territoire, entre tous ces acteurs, pas loin de 200 M€ à investir, excusez du peu. Excusez du peu ! Quant à dire que l'on n'aurait pas assez investi par le passé, photographiez le territoire il y a 20 ans et photographiez-le aujourd'hui. Vous verrez les évolutions qu'il y a eu. Je ne veux pas être désobligeant envers ceux qui nous ont précédés. Je suis sûr qu'ils ont fait le maximum de ce qu'il pensait bien faire, mais la réalité fait que nous avons beaucoup fait au cours de ces dernières années avec, c'est vrai, ce décalage sur l'investissement. Cela étant, ne le caricaturons pas non plus.

Je le dis devant vous tous, nous allons parler du PPIF en milieu d'année. Je vous propose que politiquement, nous fassions du PPIF. Je le disais auprès des services, ce serait un abus de qualificatif utilisé, mais faisons-en une autorisation de programme, et gérons-le comme tel. On engage des sous et ensuite, on ajuste par glissement d'une année sur l'autre. Toutefois, regardez-le ainsi, parce que ce qui n'est pas réalisé est automatiquement réinvesti, réinscrit. On ne perd pas 1 000 € dans notre PPIF,

mais au contraire, on les dégage et on les réaffecte. Telle est la réalité des choses. En réalité, on est sur une dynamique soutenue. Nous avons eu la peau de banane de 2020, mais pour 2021, nous esquissons une démarche extrêmement ambitieuse et volontariste dans un territoire qui a déjà fait beaucoup, mais pour lequel nous entendons faire davantage encore.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Gabriel, merci pour ces précisions, mais encore une fois, il y a un principe de réalité. Quand on parle de l'investissement, et ce n'est pas moi qui dirai le contraire sur le fait qu'effectivement, il faut investir, mais je ne comprends pas, et nous ne comprenons pas cet écart majeur entre les 15 M€ et les 20 M€ d'investissement que nous pouvions avoir les années précédentes pour passer à une moyenne de 56 M€ d'investissement, surtout lorsque tu dis qu'il y a un risque de volatilité au niveau des recettes, ce qui est indéniable, parce qu'il y a une certaine incertitude autour de cela, et surtout lorsque l'on nous présente auparavant un taux de réalisation en matière d'investissement aux alentours de 54 %, 55 %, 60 %.

J'ai trouvé un peu surprenant que nous n'ayons pas ces prospectives financières que tu nous présentes d'habitude. Sur les années à venir, nous avons un tableau assez vague, assez flou. On voit que l'on s'arrête à 2020, on tombe à n+1, n+2, n+3, et on n'a pas trop de perspectives, puisqu'il faut définir les chiffres. Sur ces années 2021, 2022 et 2023, on nous présente quand même une forte dégradation financière. C'est clairement affiché.

L'inquiétude qui peut être la nôtre, la mienne, concerne le niveau d'investissement présenté qui est fortement important. Mais est-il vraiment tenable ? Est-il réalisable ? J'en doute vraiment aujourd'hui au regard des informations que l'on a pu nous présenter auparavant. La question à laquelle on n'a pas répondu est : le levier fiscal dans les années à venir sera-t-il levé, actionné ? Par ailleurs, je suis inquiet – et tu n'avais pas ce discours les années précédentes – sur le fait que l'on s'écarte temporairement de ces indicateurs de sécurité, alors que tu avais toujours été le garant par rapport à cela. Tu dénonçais souvent l'État et la dette de l'État qui allait vraiment impacter les générations futures. Je ne te cache pas que cela nous a questionnés, et que cela nous questionne vraiment.

**M. BAULIEU.-** Deux mots, Présidente, sur l'inconstance dont je ferais la démonstration dans mon propos. Il y a sans doute des personnes plus autorisées que moi pour faire un bref cours d'économie politique. Être keynésien, ce n'est pas que cela, loin s'en faut, mais c'est notamment cela, et c'est ce que ne fait pas l'État. Que l'État engage de nombreux milliards d'euros quand les choses vont mal, c'est ce que l'on attend précisément dans la théorie très partielle que je suis en train d'évoquer, parce qu'il y a beaucoup d'autres choses chez KEYNES.

Le drame de l'État dans notre pays est qu'il ne se refait jamais, alors que précisément, l'intervention de la puissance publique est, quand c'est nécessaire, d'injecter ; quand les choses vont mieux, on se refait (dans le bon sens du terme), c'est-à-dire que l'on amortit l'endettement que nous avons eu.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons même pas l'autorisation d'agir avec la souplesse de l'État, puisque nous avons une obligation d'équilibre. Vous savez tous cela.

*S'adressant à Ludovic FAGAUT.* Ludovic, je ne voudrais pas être désobligeant, mais vous vous rappelez ce que l'on nous demandait aux mois de mai, juin ou juillet en termes d'engagement. J'ai entendu de beaucoup de bouches des sommes qui auraient fait exploser toutes les règles d'équilibre que nous devons respecter. Il fallait donc tout simplement nécessairement garder un peu de sang et de bon sens. Quand tu dis que je m'écarte, que je me renierais, d'une part, je m'associe au travail collectif dont il est fait état, puisque je suis dans un collectif. Néanmoins, il n'échappera à personne que nous traversons quand même des exercices un peu singuliers. Ce qui dégrade précisément nos taux d'épargne, ce ne sont pas des décisions irresponsables, mais ce sont les faits extérieurs qui s'imposent à nous.

Quand on encaisse 9 M€ l'année écoulée et que pour l'instant, nous en avons quasiment 4 M€ sur 2021, sur les taux d'épargne, oui, cela affecte. Nous pouvons faire des projections. Tu as raison, il arrive que nous présentions des prospectives plus complètes que ce soir, mais ce n'est pas à ce stade que nous les présentons. C'est lorsque nous parlons de PPIF, et nous y viendrons. Bien évidemment, nous remettrons cette prospective sur la table, mais c'est ce qui est tenable. Avec cette dégradation, que

chacun l'entende bien. Nulle ne se renie dans cette assemblée, mais le contexte nous fait être un peu plus volontaristes pour être sur la priorité d'investissement en faisant, c'est vrai, l'hypothèse que nous allons retrouver des jours meilleurs. S'ils ne reviennent pas, nous devons procéder aux ajustements nécessaires. Qu'on se le dise bien. Quel que soit celui qui sera aux affaires, il y sera tenu. Je ne prends donc pas beaucoup de risque à le dire.

Quant à la fiscalité, deux choses. Premièrement, il n'y a pas de programme d'évolution de la fiscalité établi à l'heure qu'il est. Je ne sais pas si nous en établirons un. Nous avons une position fiscale sur cet exercice 2021 sans augmentation. Dans tous les cas de figure, chacun aura noté dans cette assemblée que notre capacité fiscale – et c'est notre drame – en matière de gestion budgétaire, est en train plus de fondre comme neige au soleil, ce qui est peu dire par le temps qu'il fait, puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons une capacité de taux plus que sur un gros tiers de nos recettes. C'est effectivement dramatique en termes de gestion. Après, on croise les doigts, on fait des hypothèses. Nous vous avons fait des hypothèses de TVA, Patrick en fait une autre, et si l'hypothèse est bonne, bien que nous n'ayons pas le pouvoir de taux, la TVA cavale.

Je voudrais quand même faire une réponse à l'adresse de Patrick AYACHE sur cette compensation de TVA. De mémoire, j'espère ne pas faire d'erreur, mais je crois que tu dois te reporter à l'article 76 de la loi de finances. Au mois de juillet, tous les consultants, celui qui travaille pour nous comme les autres, nous répétaient « le plan de compensation pour la TVA est un bon plan, d'autant plus que, les amis, vous aurez des bases qui seront calculées sur une année noire. Quand cela va rebondir, ce sera Byzance pour vous ». Ils l'ont dit et répété sur tous les tons, mais Bercy avait des oreilles suffisamment grandes.

Que dit l'article 76 % ? Il dit que l'on va rebaser les choses. Patrick, le rebond ne sera pas pour nous s'il arrive. C'est seulement cela qu'il faut se dire. Je crois plus à l'hypothèse sage que nous faisons d'évolution de la TVA qu'à celle qui aurait fait référence à un rebond illusoire, la loi ayant coupé court à tout cela. Cela étant, il est vrai qu'en juillet et août, on en parlait beaucoup, on disait « cela va rebondir et cela va être pour nous ». Tout le monde disait « vive la TVA », sauf que cela n'a pas duré longtemps. Cela n'a même pas duré un exercice. Voilà pour la fiscalité. J'ai également répondu sur mon incohérence qui n'est qu'apparente, mais je ne crois pas être encore atteint de cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vais apporter quelques éléments d'éclairage qui sont demandés. Juste un petit commentaire et un exemple peut-être. Sur le montant élevé du PPIF, par exemple, dans lequel nous nous trouvons par rapport à notre capacité moyenne d'investissement, cela provient de la prise en compte des subventions d'équipement attendues.

Vous n'êtes pas sans savoir que finalement, nous en avons bénéficié les uns et les autres, comme tu viens de le dire, Gabriel. Nous avons un État qui a injecté beaucoup d'argent dans un certain nombre de dispositifs. Du coup, pour répondre à ce que tu dis aussi, Patrick, nous allons investir plus de 55 M€ pour l'enseignement supérieur, en particulier pour nos campus, ce qui est très bien. Ces 55 M€ sont très bien pour une simple raison. Comme tu l'as dit, il y a eu un retard au démarrage à accompagner l'enseignement supérieur et la recherche, et nous sommes en train de changer de paradigme par rapport à cela.

Nous sommes dans d'autres relations avec l'enseignement supérieur et la recherche. Il y a désormais un investissement lourd du Grand Besançon qu'il faut saluer. Surtout, sur les 55 M€, c'est une participation de seulement 11 M€. Cela nous interrogera aussi lorsque l'on reparlera effectivement des taux de réalisation, parce que par contre, ce qui sera extrêmement complexe sera comment faire en sorte que nos équipes puissent bien suivre l'ensemble des investissements. Répondre à ces injonctions consistant à dire « il faut que vous sortiez l'ensemble de vos dossiers prêts pour investir, donc répondre au plan de relance », par exemple, signifie dans les deux prochaines années que nous sommes dans des rapports extrêmement compliqués pour lancer les choses.

Il faut aussi saluer le travail réalisé. Je tiens quand même à le dire. Il faut saluer le travail des services qui n'ont cessé d'être agiles. Il faut en permanence répondre à des demandes qui viennent de l'État, de la Région, et personne ne dira « on n'en veut pas ». Néanmoins, il faut à chaque fois réajuster pour que notre proposition corresponde. Il faut vraiment saluer ce travail fait en permanence depuis des mois maintenant. Il faut aussi considérer que pour l'instant, on ne parle plus trop de rebond. Pour l'instant, on regarde si le variant anglais aura des effets ravageurs tels qu'on les pressent. On est donc à nouveau

vers une vision très noire. Du coup, je ne suis pas sûre que qui que ce soit ici soit en capacité de dire que l'on aura un rebond ou une dotation plus importante.

C'est un exercice assez inédit. Je pense que les analyses et les critiques faites aujourd'hui sont sans doute à faire et à refaire, et nous verrons justement comment à travers le PPIF nous pourrions bâtir une analyse, et peut-être penser autrement d'autres dynamiques. Oui, notre Premier Vice-Président change peut-être de paradigme, mais il le fait parce que le monde change aussi. Nous avons aussi quelqu'un qui entend un certain nombre de choses, et encore, certains trouvent que nous ne changeons pas assez, d'autres que nous changeons trop. Nous allons devoir regarder où nous pouvons changer en réalité. Le monde change et nos orientations budgétaires doivent être en capacité de prendre cette trajectoire, cette orientation, celle qui nous permettra d'essayer de sortir de la situation dans laquelle nous sommes.

Je rappelle que s'agissant de la taxe mobilité et de l'avance remboursable, nous nous sommes demandé si nous allions mobiliser l'avance remboursable. Finalement, notre transport en commun a perdu de l'argent, mais pas autant que de nombreux autres réseaux, ce qu'il faut saluer. Les usagers sont restés assez fidèles. Notre réseau est resté l'un des plus résistants en termes de fréquence. Cela montre une certaine qualité. Oui, nous avons dit que nous rentrions dans ce mouvement consistant à demander cette avance remboursable. Reste à savoir si cette avance pourrait devenir un jour beaucoup plus définitive. Il aurait donc été incroyable de ne pas en être. Vous vous souvenez que nous avons voté ici, dans cette assemblée et dans d'autres, un vœu qui justement demandait à ce que nous soyons traités de la même façon dans l'ensemble des territoires sur la question du maintien du transport en commun, ce transport en commun répondant à de nombreux enjeux, notamment sociaux, à la dynamisation d'un territoire, mais aussi à des problématiques climatiques qui nous animent tous.

Bien évidemment, j'entends que l'on m'interroge sur mes positions. Vous connaîtrez toujours mes positions personnelles, parce que je les exprimerai très librement. Aujourd'hui, à la place où je suis, je suis Présidente du Grand Besançon. Je suis avec vous pour que nous travaillions ensemble, pour voir quelles décisions sont prises. Les orientations budgétaires ont englobé l'ensemble des projets qui étaient dans le projet de territoire.

Je ne crois pas qu'aucune ligne ne manque à l'appel. Par contre, chacune d'entre elles fait l'objet d'une discussion, d'un rapport, d'une analyse et d'une recontextualisation. Dans ce projet de territoire, certains projets sont inscrits, ou pas, directement dans ces orientations budgétaires suivant la temporalité dans laquelle ils se trouvent. Chaque chose en son temps.

Chaque projet, chaque ligne sera analysé ensemble, et nous aurons à regarder, à travailler et à débattre sur chaque décision qui sera prise, bien évidemment. C'était pour rassurer ceux qui seraient inquiets. Je le dis à chaque fois, mais on va peut-être finir par ne plus y croire : je suis très, très attachée à la démocratie, donc aux choix collectifs. Même si je n'y étais pas attachée, en même temps, je suis là, et je ne vois pas comment je pourrais faire autrement. Parfois, on m'affuble de pouvoir que je n'ai pas, mais c'est tant mieux. Cela signifie que l'on imagine parfois que l'on peut aller très loin dans les prises de décision isolée. J'aime le collectif, je le répète. Je vous l'avais dit dès le début de ce nouveau mandat, et cela nous importe.

Oui, certains choix devront être faits, des pistes ont été soulevées par les uns et par les autres. Je pense que ces chantiers s'ouvriront à travers des groupes de travail qui se mettront en place et qui devront se traduire, dans tous les cas, en budget, parce que nous souhaitons tous beaucoup de choses, mais nous devons nous mettre d'accord sur les choix que nous ferons au regard des besoins d'investissement et de fonctionnement que nous aurons. C'est en tout état de connaissance que nous ferons ces choix. Je tiens quand même aussi à redire que nous sommes tous sensibles à la détresse de tous les acteurs de notre territoire, en particulier cette jeunesse qui doit se construire dans une projection, dans un avenir. C'est franchement compliqué. Heureusement qu'ils sont jeunes, parce que quand on est jeune, on n'est pas du tout dans les mêmes paramètres.

Je suis désolée de le dire, mais heureusement, il y a des personnes jeunes ici, qui ne pensent pas de la même façon. Nous ne sommes pas construits de la même façon lorsque l'on a 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans. Je ne continue pas, mais quand même, on n'est pas du tout construit de la même façon, et j'espère bien que cette jeunesse viendra nous bousculer pour nous dire : « on veut autre chose que ce que vous pensez pour nous ». Ce qui est intéressant aussi est à quel endroit nous aurons ce rapport

avec la population. Nous avons aussi ce travail devant nous, et qui reste à faire. Je vous propose maintenant de passer au vote, à l'adoption de ces orientations budgétaires.

**M. BAULIEU.-** C'est une délibération. Vous prenez le sens de ce qu'il y a à la fin du rapport. Nous devons voter conformément à ce qu'il est écrit à la fin du rapport.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous sommes invités à débattre, ce qui a été le cas, je crois. Ensuite, il est pris acte de ce débat. On se demande toujours si l'on vote ou non.

**M. BAULIEU.-** Il doit y avoir une délibération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est pour cela. Je le redis, parce que nous avons le débat à peu près tous les ans pour savoir si nous avons bien débattu. Si nous avons bien débattu, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<p>Rapport n°6 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable</p>
---

**M. BAULIEU.-** Compte tenu de l'heure, sur tous les rapports annexes portant sur le développement durable, sur les RH, etc., sauf s'il y avait un souhait particulier ou des questions, je vous invite à les passer rapidement.

**M. BAILLY.-** Gabriel, s'il te plaît, je souhaitais intervenir sur le rapport n°6 concernant le développement durable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous l'avons déjà dit, mais je répète que le rapport concernant le développement durable est normalement associé aux orientations budgétaires, parce que justement, dans l'esprit de la loi, il est là pour inspirer ces orientations. Au vu des activités de développement durable qui ont été faites, et peut-être des manques, il doit nous amener à réorienter nos budgets, nos investissements et nos fonctionnements. C'est pour cela que c'est important de le faire.

**M. BAILLY.-** Merci, Madame la Présidente. Je voulais revenir sur ce rapport de développement durable, sur deux points, le 1.9 « réduire l'utilisation de la voiture individuelle » et le 4.4 « promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement ».

Sur le premier point, je partage les mesures incitatives présentées dans ce rapport comme la mise en ligne de l'application Ginko Voit' pour le covoiturage et la mise en place de Ginko Vélo avec son parc de vélos à assistance électrique. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'accélération du schéma des pistes cyclables, avec une enveloppe annuelle portée à 2 M€. Il répond à une vraie attente des Grands Bisontins, et je sais que vous pourrez compter sur la bonne intelligence et sur le bon sens d'Yves GUYEN pour mettre en place ce schéma en cohérence sans opposer les différents modes de déplacement présents sur le territoire de GBM.

En revanche, je suis très inquiet et vous ne m'avez pas rassuré. Je suis très inquiet au regard des différentes prises de position récentes de Madame la Présidente et de ses amis d'Europe Écologie Les Verts concernant la réalisation du projet structurant qu'est la mise en 2x2 voies du tronçon Beure/Micropolis de la RN57. C'est une dérive idéologique qui est l'exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de développement durable. Vous voulez mettre la charrue avant les bœufs. Invoquer un hypothétique abandon de la voiture au profit d'autres parts modales est selon moi une hérésie. Selon l'analyse des besoins sociaux 2020 publiée par le CCAS, 85,7 % des Grands Bisontins résident à moins de 30 minutes de leur lieu de travail.

Selon une enquête mobilité publiée par GBM, 73 % des Grands Bisontins en secteur périurbain se déplacent en voiture, et seulement 1 % en vélo. À Besançon, 42 % se déplacent en voiture et 3 % en vélo. Voilà la réalité des modes de déplacement sur notre territoire. N'oubliez pas que pour la grande majorité des Grands Bisontins, la voiture n'est pas un choix, mais une nécessité. Miser sur un changement radical des comportements pour justifier l'abandon d'un tel projet qui, par ailleurs, prend déjà en compte des considérations environnementales n'est pas entendable, et je ne parle pas des

conséquences désastreuses sur l'attractivité de notre territoire avec cet axe routier à vocation interrégionale et internationale avec nos voisins suisses.

Vous feriez mieux de prendre en considération les progrès technologiques de l'industrie automobile, avec le développement de la voiture hybride, de la voiture électrique, et demain de la voiture à hydrogène qui nous permettra de nous déplacer avec des véhicules propres. Sortez de votre idéologie décroissante et préparez notre territoire aux grands enjeux de demain.

Sur le deuxième point « promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement », je veux saluer l'engagement de GBM dans le projet alimentaire territorial (PAT), un projet visant à mobiliser les acteurs locaux en faveur d'une alimentation saine, équilibrée et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local. C'est un projet gagnant-gagnant en direction des consommateurs et des producteurs locaux engagés dans une démarche qualitative. Là encore, je m'interroge. Je m'interroge sur le positionnement de Madame la Présidente qui nous informe par voie de presse de sa volonté d'imposer deux repas végétariens par semaine aux enfants des cantines...

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Là, ce n'est pas Madame la Présidente. Excusez-moi, je voudrais juste rétablir la réalité. Sur les cantines, les restaurations scolaires, vous parlez d'un programme politique qui concerne la ville de Besançon. Je pense qu'ici, il est nécessaire de recentrer sur le Grand Besançon.

**M. BAILLY.-** Excusez-moi, Madame la Présidente, je fais le lien avec le projet alimentaire territorial. Je vais vous faire la démonstration qu'il y a forcément un lien, et que c'est lié avec le territoire de Grand Besançon. C'est une décision, votre décision, en totale incohérence avec ce projet alimentaire territorial. Les cantines de Besançon représentent un marché de 5 500 repas par jour pour les éleveurs de notre territoire, les élevages de qualité qui font l'identité de notre territoire. Derrière ces éleveurs, il y a toute une filière, les transformateurs, les distributeurs. C'est aussi de l'emploi non délocalisable.

Aucune filière ne doit être abandonnée par dogmatisme. Vous devez faire preuve de plus de cohérence dans vos choix politiques. Quel message envoyez-vous ? Soutenir l'emploi, c'est aussi envoyer des messages positifs. C'est aussi ne pas culpabiliser les Grands Bisontins, et encore moins les enfants, parce qu'ils aiment manger de la viande locale et de qualité. C'est leur droit, et ils ne sont pas responsables du changement climatique. Gardez votre idéologie pour vos sympathisants. Ne la mettez pas dans les assiettes de nos enfants. Cessez d'opposer les uns aux autres. Laissez-nous la liberté de penser, de nous déplacer et de manger. Rassemblez et mobilisez toutes les forces vers un objectif commun, celui de faire de GBM un territoire engagé et tourné vers l'avenir. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous donne la parole. Je répondrai ensuite.

**M. JACQUIN.-** Merci, Madame la Présidente. Rapidement, une modeste contribution pour mieux réaliser les investissements. Dans le chapitre « épanouissement des êtres humains », notamment au 4.3, je vois « développer la pratique sportive ». La pratique sportive nécessite très souvent des infrastructures. Or au niveau des communes, ce n'est pas toujours facile à porter financièrement. Ne faudrait-il pas à un moment donné que nous nous penchions un peu sur une réflexion pour essayer sur le territoire, en dehors de la ville de Besançon, d'équiper mieux les communes, en tout cas de les aider à mettre en place des infrastructures sportives qui bénéficient à tout le monde ?

En général, et on le vérifie, les usagers ne sont pas forcément les habitants d'une commune donnée. On est toujours dans l'intercommunalité lorsque l'on réalise un équipement sportif. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Je ne vois pas de main levée. Sur la question des équipements sportifs, en tout cas, sur la question sport santé, c'est évident que cet axe nous anime. Dans la discussion que nous avons, que nous aurons et que nous partagerons ici, justement aussi dans le cadre du projet de territoire, cette question a toujours existé, mais elle émerge de façon de plus en plus importante. Une réflexion se met en place sur un schéma directeur des équipements sportifs sur tout le Grand Besançon globalement. C'est une première réponse.

S'agissant de la question de l'idéologie, de manger végétarien, je rappelle simplement qu'une loi EGalim a justement demandé à ce qu'il y ait au moins un repas végétarien par semaine. Je ne pense donc pas que ce soit une idéologie. Quant à la question de savoir si nous passons à deux repas végétariens, cela pose aussi la question de la diversité des repas, pour faire découvrir aussi toute la gamme des protéines

animales, végétales. Ces débats ont lieu au Grand Besançon. Dans ce que vous dites, je retiens que je remercie Françoise PRESSE qui a fait un très gros travail sur le mandat précédent et qui continue aujourd'hui justement dans ce sens. Ce sujet l'anime depuis très longtemps justement pour porter haut et fort ces politiques, parce que depuis le début, elle a travaillé en pensant les choses de façon systémique, en pensant terres agricoles, filière, formations, éducation.

Tout y est, et c'est d'ailleurs pour cela que lorsque l'État a proposé ces PAT, notre territoire était finalement relativement prêt, puisque de nombreuses choses avaient déjà émergé de nos territoires, et elles animent tout le monde. Je crois qu'il y a un grand consensus autour de cette question de mieux manger et de la façon de mieux structurer une filière locale. Comme nous l'avons dit, et je crois que nous sommes tous d'accord, c'est bien de proximité dont il est question. En particulier, un territoire qui a été mis à l'épreuve par le Covid montre combien la proximité est fondamentale, et c'est une forme de résilience sur laquelle nous devons travailler.

S'agissant du déplacement automobile ou non automobile, système routier ou non, nous travaillerons ensemble ce sujet. Là encore, ce sont des schémas. Marie ZEHAF travaille sur le plan mobilité, Yves GUYEN sur les grands schémas routiers et Gilbert GAVIGNET sur les plans de mobilité en mode doux. De nombreuses personnes travaillent sur l'ensemble de ces préoccupations qui se recoupent d'ailleurs avec la façon de penser un territoire dans le cadre du SCoT, du PLUi. Ces groupes de travail se font, avec des échanges, parce qu'il y a des interactions entre les deux. Catherine BARTHELET va rassembler toutes ces idées pour voir comment on propose un projet de territoire qui va peut-être se transformer lui aussi et évoluer. C'est exactement ce qui se joue. Quant aux positions, aux questions et aux éléments sur la RN57, nous en reparlerons.

Nous verrons que les choses viendront en leur temps, les débats auront bien lieu et toutes les informations seront bien données, d'autant plus que nous avons ici un certain nombre d'élus très éloignés, parce qu'ils n'étaient pas dans cette assemblée et ils n'ont peut-être pas eu toutes ces données. Or il est important que nous ayons tous accès aux mêmes données.

Ce rapport sur le développement durable est lui aussi proposé au débat. Le débat a bien eu lieu. Je vous propose maintenant de passer au rapport suivant.

Rapport n°7 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Si vous en êtes d'accord, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Nous passons au rapport n°8.

Rapport n°8 - Annexe aux orientations budgétaires  
de la Communauté d'Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGB) -  
Rapport sur la situation en matière d'égalité entre  
les femmes et les hommes pour l'année 2019 (données au 31 décembre 2019)

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il s'agit d'une même obligation que nous avons par rapport aux orientations budgétaires. Il est important de nous reposer la question des actions que nous menons auprès des femmes ou des hommes.

**Mme ETEVENARD.**- Bonsoir. J'interviens sur ce rapport, parce que je pense que nous pouvons nous réjouir de l'obligation d'un tel rapport sur l'égalité femmes-hommes. Il nous renseigne au-delà d'une politique menée sur des orientations qui échappent aux volontés et qui favorisent l'introspection. En effet, la conciliation de la vie professionnelle, familiale et personnelle a beaucoup changé. Le partage plus équitable d'organisation de la vie quotidienne dans le couple et l'exigence de la parentalité provoquent une organisation parentale plus difficile aujourd'hui qu'auparavant, où traditionnellement, les femmes investissaient davantage la vie à l'intérieur des foyers et les hommes à l'extérieur. Les femmes sortent de l'expertise de l'intérieur pour occuper davantage l'espace public et politique, mais les vestiges des cultures précédentes nous rattrapent et, le plus souvent, de manière inconsciente.

Sur les 1 238 professionnels de notre établissement, 60 % sont des hommes. Les filières administratives, sociales et médico-sociales sont majoritairement féminines, 75 % pour les filières administratives, et 100 % pour les deux autres. Dans les filières techniques, 20 % seulement sont des femmes. En 2019, 100 formations sur 800 ont bénéficié davantage aux hommes. Concernant le temps de travail sur l'ensemble de l'établissement, en 2019, seulement 20 hommes ont exercé leur activité à temps partiel pour 120 femmes. À GBM, en 2019, 138 femmes pratiquent le télétravail, contre 55 hommes. Nous pouvons discerner une volonté socialement implicite des femmes à devoir naturellement tout concilier. Oui, nous pouvons nous féliciter d'une politique volontariste, d'une forte féminisation du recrutement en 2019 (80 femmes et 39 hommes) et d'une proportion supérieure dans la pyramide des âges des 30-34 ans.

Cependant, nous devons rester vigilants et être attentifs aux solutions qui pourraient profiter seulement aux personnes qui gagnent le moins. Selon l'INED (Institut National d'Études Démographiques), en 2017, en France, les hommes gagnaient en moyenne 35 % de plus que les femmes. Depuis 2015, la prestation partagée d'éducation encourage les parents à se partager le temps du congé parental. Ce qui antérieurement était autorisé à un seul parent pendant trois ans, le plus souvent celui qui gagne le moins, à temps partiel ou complet, a été réduit à deux ans maximum pour l'un et un an pour le deuxième parent. Ce dispositif aujourd'hui bénéficie très essentiellement aux femmes 96 %, et par conséquent moins longtemps. Cette prestation est de 396 €/mois, soit un tiers du SMIC net, ce qui est peu pour nourrir l'ambition d'élever les fondations affectives et sécurisées d'un tout petit, ce qui peut aussi éloigner les plus modestes au monde du travail et produire des effets contradictoires avec la politique visant à privilégier une socialisation précoce dans le but de réduire les inégalités.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le congé paternité passera à 28 jours, contre 14 jours actuellement (3 jours de naissance et 11 jours de paternité). Il vise dans le cadre du travail national sur les 1 000 premiers jours de l'enfant à l'intérêt de son développement et au rééquilibrage des responsabilités parentales. Les employeurs, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, auront interdiction de faire travailler durant 7 jours ce deuxième parent qui sera rémunéré de 9 € à 89 €/jour, proportionnellement au montant de son salaire, ce qui, on peut l'espérer, sur cette période commune d'accueil du nouveau-né qui bouleverse les habitudes de partage des tâches, pourrait aussi soulager l'isolement et la fatigue de celles qui ont porté et donné naissance aux enfants, laissant souvent des points de suture justifiant un repos nécessaire.

Entre politique volontariste et faits emprunts de culture, de valeurs et de coutumes en défaveur des femmes, nous avons tous à prendre conscience de ces stéréotypes, y compris les femmes, en ne renonçant pas à l'idéal du tout concilier et du tout mener de front. Ces représentations influencent le comportement des uns et des autres qui induisent la façon, dont ils sont considérés. Nous, représentants politiques, nous avons à montrer l'exemple sur notre territoire.

Nous, dans cette assemblée, qui n'avons pas encore la chance d'avoir la parité (nous sommes un tiers de femmes), nous avons à porter les valeurs d'égalité de répartition des responsabilités parentales et de l'équilibrage des tâches. J'en suis sûre, parmi nous, ici, il y a des hommes justes, des hommes et des pères qui portent avec les femmes et les mères les mêmes préoccupations de concilier ensemble dans le couple l'organisation du quotidien.

Merci pour la qualité de ce rapport, à ceux qui l'ont rédigé et à ceux qui l'ont rendu obligatoire. En temps de crise, ce sujet demande encore davantage notre attention. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Ce rapport est donc mis à la discussion, en tout cas porté à connaissance. Je vous propose de passer au rapport suivant.

Rapport n°9 - Traitement budgétaire et comptable de l'avance remboursable versée au titre des pertes de versement mobilité et recette tarifaires de transports
--

**M. BAULIEU.**- Je l'ai déjà évoqué. Cependant, il faut voter la validation pour la faire remonter de l'investissement en fonctionnement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Oui, il y a une avance remboursable de l'État. Je passe au vote de ce rapport n°9. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Amélioration de l'accueil des usagers : poursuite de la démarche Marianne

**M. BAULIEU.-** En quelques mots, c'est avec Denis JACQUINS que je vais présenter ce rapport, puisqu'il est notre délégué dans le Comité de pilotage. Cette démarche est conduite entre la Ville, le Grand Besançon et le CCAS pour tout ce qui touche à l'accueil et à la relation avec les usagers. Sur cette action conduite depuis plusieurs années, nos services ont déjà été particulièrement performants. Il se trouve que tout particulièrement, à l'automne dernier, en novembre dernier, nous avons été classés à la première place au trophée AFNOR 2020 « Qualité-accueil & relations usagers » dans la catégorie des EPCI. Nous avons déjà eu un prix en 2015. C'est donc une première place pour nos services.

Voilà le trophée, vous pouvez les applaudir. Ce trophée n'est pas pour moi, mais pour nos agents.

*Applaudissements.*

**M. BAULIEU.-** Le rapport consiste à dire que nous proposons de poursuivre la démarche.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je dois dire quand même que cet accueil a été fortement apprécié, en particulier en période en crise, quand il faut répondre aux sollicitations des personnes qui veulent se faire vacciner, leur dire que finalement, on déprogramme et que l'on reporte, etc. Il faut saluer un travail fait de façon extrêmement qualitative. Il faut donc les remercier. J'entends rarement quelqu'un dire qu'il a été mal reçu, mais c'est plutôt l'inverse. J'entends souvent dire « le premier accueil que nous avons est à la mairie ou à l'agglomération, et à l'agglomération, on a un très bon accueil ». C'est vraiment parfait, et on le sait aussi avec l'aide aux communes, par exemple, mais c'est le cas dans tous les services. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

**M. BAULIEU.-** Non, il n'y a pas de vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°11 - Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

**M. BAULIEU.-** Quelques mots sur cette démarche qui consiste à authentifier, à formaliser un processus dans lequel nous sommes engagés depuis plusieurs années. Nous vous proposons d'y rentrer formellement alors que nous ne sommes pas totalement sûrs d'en relever pleinement par la loi, encore que. Vous avez vu dans le rapport qu'il s'agit d'une démarche formelle, qui s'impose à toute instance publique qui a des achats atteignant ou dépassant 100 M€. Si nous mettons tous nos achats, y compris nos délégations de service public, nous dépassons les 99 M€. Nous sommes donc peut-être dans la catégorie, mais nous ne nous arrêtons pas à cela. Nous pensons que c'est important d'ajouter cela à nos pratiques, de formaliser ce dispositif, puisque ce SPASER détermine les objectifs de la politique d'achat volontariste intégrant les enjeux de la transition écologique et solidaire.

Il comporte des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés. Vous savez que nous l'avons intégré dans nos marchés depuis plusieurs années. Il y a eu une période où nous avons fait des scores considérables. Sur les chantiers du tram, par exemple, nous avons eu des paquets d'heures d'agents en insertion. Nous proposons dans cette formalisation de franchir encore une étape supplémentaire et de systématiser cette approche sans a priori. Dans un Comité de pilotage, on me suggérait de passer rapidement sur les questions informatiques, je répondais que ce n'est pas parce que c'est informatique que l'on peut passer cela sous silence. Je crois que chacun commence un peu à comprendre que la dématérialisation n'est pas si anodine que cela. C'est aussi quelque chose, dont on doit se soucier. Je ferme la parenthèse.

Vous l'aurez compris, formaliser cela, nous engager plus formellement est un enjeu important.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des remarques ou des questions ?

**Mme LAMBERT.-** Juste un mot pour redire ici à GBM ce que j'ai évoqué en Conseil Municipal lors de l'adoption du SPASER pour la collectivité bisontine.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Franchement, faites au moins comme si vous parliez de la décision au niveau du Grand Besançon.

**Mme LAMBERT.-** C'est la même chose. Le SPASER s'impose à des collectivités qui font plus de 100 M€ et là, en l'espèce, ce n'est pas tout à fait ce que fait le Grand Besançon annuellement. Je comprends la démarche vertueuse, mais nous savons que les SPASER sont extrêmement contraignants. Si nous sommes déjà dans une démarche qui va bien, nous pouvons toujours pousser, c'est sûr, mais la commande publique représente 10 % du PIB de notre pays. C'est un levier économique considérable. J'ai des craintes quant à la possibilité pour les entreprises de notre territoire de s'inscrire dans ce type de schéma. En effet, elles ont déjà du mal à candidater, parce que c'est très compliqué. Quand elles verront des cahiers des charges encore plus compliqués, comment feront-elles ?

La dynamisation de notre économie locale fait partie des objectifs du SPASER, et c'est super. Mais comment les petites entreprises, les artisans, les petites sociétés qui n'ont pas forcément une ingénierie administrative et technique peuvent-ils se permettre de répondre ? Nous verrons des grands groupes qui viendront parfois de l'autre bout de la France ou de l'Europe, répondre à nos marchés, car eux seuls auront cette possibilité. En termes de développement du territoire, nous avons connu mieux.

**M. BAULIEU.-** Quelques mots sur ce sujet pour rappeler notamment ce que nous faisons depuis plusieurs années pour favoriser précisément l'accès à nos marchés. Depuis plusieurs années, nous organisons annuellement une conférence de l'investissement avec toutes les instances représentatives des entreprises. Nous le faisons à la ville de Besançon et à l'Agglomération pour leur présenter ce que sont nos budgets, nos projets, ce que cela comporte en termes de perspective de positionnement pour les entreprises, et nous faisons beaucoup plus que cela.

En effet, nous organisons pour leurs services des réunions d'information. Nous faisons de l'accompagnement auprès des entreprises pour qu'elles acquièrent, lorsqu'elles ne les ont pas, les savoir-faire pour accéder aux marchés publics, car c'est ce que nous devons faire.

Il ne s'agit pas de dire « l'artisan ne sait pas faire ». Il faut aider l'artisan à le faire avec ces organisations professionnelles, avec ce que nous pouvons apporter. C'est ce que nous mettons en œuvre depuis plusieurs années. Sachez-le et répétez-le. En revanche, en accompagnement à ce dispositif, il y a à continuer de militer par l'intermédiaire de nos organisations d'élus notamment pour être un peu moins contraints par des obligations européennes ou françaises qui nous font obstacle à des attributions de marché quelquefois à des opérateurs plus proches, parce que mieux-disant bien que largement éloignés, etc.

Bref, nous devons faire évoluer un certain nombre de choses dans les textes, nous comme toutes les autres collectivités, établissements publics, etc. Il est vrai que certaines dispositions dans le Code des marchés publics ou dans les directives européennes nous posent problème. Travaillons dans le bon sens. C'est ce que nous devons parvenir à faire évoluer. Cela étant, sur les relations locales, prenez bien la mesure de ce que nous faisons depuis des années.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Il est vraiment désagréable que vous preniez toujours à témoin les élus communautaires en nous reprochant d'être élus bisontins. À un moment donné, Besançon fait aussi partie de Grand Besançon Métropole, et il est légitime que nous puissions aussi intervenir pour alerter l'ensemble des conseillers communautaires sur la vision que nous pouvons avoir sur certains dossiers. Je voudrais enfoncer le clou par rapport à ce que vient d'évoquer Madame LAMBERT, sur ce cahier des charges en matière de prescription énergétique et environnementale, pour la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments, qui va concerner les bâtiments de la ville, de GBM et du CCAS.

Par rapport à ce que vient d'évoquer Gabriel BAULIEU, quand on échange aujourd'hui avec les entreprises du bâtiment, elles sont très inquiètes sur le fait qu'elles ne sont pas formées au « toujours plus de normes » – en plus, on est en train d'ajouter – sur ce que l'on propose aujourd'hui. Dans ce cahier des charges qui arrivera prochainement à l'Agglomération, c'est le tout filière bois, sauf

qu'aujourd'hui, avec le tout filière bois, lorsque l'on vous a demandé dernièrement où se fournissaient nos menuisiers, nos charpentiers en matière de bois (Douglas notamment), vous nous avez répondu « au fin fond de la Roumanie ou au fin fond de l'Allemagne », parce que nous avons aujourd'hui une filière bois qui n'est pas forcément organisée en l'état. Je pense derrière qu'en faisant ainsi, nous allons mettre à mal d'autres professions. Nous sommes-nous aussi posé la question du surcoût, que ce soit non seulement du surcoût financier, mais aussi du surcoût en matière d'empreinte carbone.

Je vais prendre un autre exemple. Savez-vous combien de kilomètres parcourt une brique avant d'arriver sur un chantier ? Elle fait 200 km, contre 20 km pour un parpaing. Ce sont des éléments aussi à prendre en compte. Dans les éléments qui seront présentés prochainement ici, aux conseillers communautaires, dans le cadre de ce cahier des charges qui sera présenté à GBM très prochainement, je pense, il est fait souvent référence aux matériaux biosourcés. Je vous ai alertés sur le phénomène des matériaux biosourcés qui, aujourd'hui, ne sont pas normés. Vous ne trouverez pas un cabinet de contrôle qui viendra vous normer aujourd'hui les matières biosourcées auxquelles vous faites référence.

Heureusement, et c'est très légitimement, quelle que soit la commune dans laquelle nous résidons, que nous pouvons encore nous exprimer aujourd'hui au sein de Grand Besançon Métropole, et ce n'est pas parce que l'on habite Besançon que l'on ne peut pas s'exprimer à GBM.

**M. BODIN.-** Je voudrais juste répondre à Ludovic FAGAUT. Ce n'est pas parce que l'on habite à Besançon que l'on est censé monopoliser le débat. Je viens de calculer. Ce soir, il y a déjà 13 élus bisontins différents qui se sont exprimés, pour simplement 5 élus hors ville de Besançon. Je crois que les Bisontins ne se rendent pas compte. Il y a quand même 68 autres communes hors de la ville de Besançon. On ne peut pas monopoliser le débat et refaire ce que l'on a fait il y a exactement 8 jours dans cette même salle, au Conseil Municipal de Besançon. Certaines interventions ce soir sont des interventions recyclées de la semaine dernière.

**M. FAGAUT.-** Est-ce à dire que nous n'aurions pas le droit de nous exprimer ? Ce que vous pouvez évoquer est scandaleux !

**M. BODIN.-** Non, mais globalement, vous ne pouvez pas monopoliser le débat et recycler sans cesse des interventions qui datent de la semaine dernière.

**M. FAGAUT.-** Croyez-vous que ce n'est pas notre rôle aussi de pouvoir alerter les élus de Grand Besançon Métropole ? Vous comptez combien d'interventions les élus bisontins...

**M. BODIN.-** Les élus de Grand Besançon sont largement aussi adultes que vous. Ils sont capables de voir ce qui est important et ce qui ne l'est pas.

**M. FAGAUT.-** J'espère quand même que la parole est libre ici ! Déjà que l'on nous contraint à cinq minutes de parole. Patrick AYACHE en a fait les frais tout à l'heure, certains de votre majorité en ont aussi fait les frais. Je pense qu'aujourd'hui, c'est scandaleux d'entendre que vous comptez combien d'élus bisontins se sont exprimés par rapport aux élus de l'Agglomération et d'essayer de jouer sur l'émotion par un autre moyen. Cela ne prend pas avec nous, je suis désolé de vous le dire !

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Monsieur CROIZIER souhaite intervenir.

**M. CROIZIER.-** Merci. Le démocrate que je suis ne peut pas accepter les paroles que vient de prononcer Monsieur BODIN. C'est absolument scandaleux ! Je crois que Monsieur BODIN, dans d'autres arènes, vous dites à propos du gouvernement que c'est une dictature. Tenir certains propos dans une arène et en tenir d'autres dans une autre... Merci pour vos leçons. Les élus bisontins appartiennent à l'Agglomération. Si vous voulez limiter leur parole et le nombre de paroles, je trouve cela absolument scandaleux ! C'est exactement le sens de ce que vous avez dit.

Je reviens au sujet, Madame VIGNOT. Le débat, que nous avons eu juste avant et qui était beaucoup plus intéressant que les propos de Monsieur BODIN, me tend une perche assez importante. Tout à l'heure, je parlais d'outils qu'il fallait que l'on affine, que l'on rende plus efficaces. L'outil d'évaluation de nos politiques publiques, c'est aussi mesurer si nos entreprises locales sont pénalisées par des dispositifs que l'on mettrait en place ou non. C'est ce qui est intéressant.

Aujourd'hui, je n'en sais rien, je ne comptais pas du tout intervenir sur le sujet, mais toutes sensibilités politiques différentes, on a tendance à vouloir que nos évaluations rendent positives les politiques que nous mettons en place, tout le monde le sait. Néanmoins, nos outils doivent être objectifs pour que nous puissions mesurer et déceler les points difficiles de façon à les résoudre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Juste quelques petits éléments, parce que ce vers quoi nous voulons aller mériterait un vrai débat, comme le disait notre Premier Vice-Président. En revanche, il y a un Comité de pilotage et de suivi avec les élus. Ce sont ceux de la Commission d'appels d'offres, ce qui est important et ce qui veut dire qu'il y a une discussion sur ces éléments. Par exemple, concernant les produits biosourcés, ce sont même des conditions pour aller chercher des subventions, par exemple quand on va chercher des subventions sur la transition énergétique. C'est demandé pratiquement dans tous les dossiers désormais. C'est donc bien un point qui évolue.

Ce que disait Gabriel tout à l'heure est important. Quand les premières fois, les commandes publiques ont demandé de l'insertion aux entreprises, nous avions à peu près le même discours. C'est combien tout cela va peser, etc. Nous avons vu qu'en réalité, avec cette qualité due à la capacité à travailler en insertion, les entreprises y ont trouvé un sens, puisque rencontrant des personnes qui, finalement, se révélaient être des ouvriers engagés, passionnés par un métier de recrutement. C'est donc devenu une ressource de recrutement. Chaque fois que nous faisons un pas supplémentaire, cela interroge.

Par ailleurs, ce travail a été fait en rencontrant les personnes de l'entreprise. Vous allez me dire que nous ne les avons pas tous rencontrés. Oui, sans doute, mais pour autant, il y a eu ce travail et nous verrons, comme pour l'insertion, comment tout cela nous fait avancer dans le sens de la transition demandée par tous, puisqu'aujourd'hui, ici, nous avons tous un bout de notre cœur, de notre pensée pour l'écologie qui est sans doute nécessaire à notre territoire. Je vous propose maintenant de soumettre ce rapport au vote.

**M.RUTKOWSKI.**- S'il vous plaît, je voudrais juste intervenir.

Vous connaissez mon attachement sur le sujet. En effet, je suis intervenu à maintes reprises quand on lançait les groupements de commande, justement. Pour moi, c'était dangereux, parce qu'on allait faire venir de gros groupes sur Besançon et mettre à mal des petites entreprises du coin.

Cela s'est passé notamment sur le papier, sur les fournitures bureautiques, puisque ce sont des gens de Bordeaux ou d'un peu partout qui font des kilomètres pour nous livrer du papier, et ceux qui étaient vraiment du coin ont dû déposer le bilan, ils se sont regroupés, ou ils se sont rachetés. Elles ont donc rencontré beaucoup de difficultés. J'attache une attention particulière sur l'intervention de Madame LAMBERT. Je trouve qu'il faut faire très attention, elle a raison.

S'il y avait le moindre doute de mise en péril d'une entreprise locale sur un dossier que nous mettrions au vote, nous devrions faire très attention. Aujourd'hui, nos entreprises sont en difficulté. Nous devons faire attention lorsque nous écrivons et dans la rédaction de ce que nous écrivons. Comme l'a dit Gaby, il y a peut-être un accompagnement, mais nous n'allons pas assez loin dans cet accompagnement.

Comme nous avons vu tout à l'heure, de petites entreprises étaient tellement prises par leur travail qu'elles n'allaient même pas chercher l'argent que l'on pouvait leur donner en termes d'aides ou de subventions Covid. Comprenez bien que remplir un cahier des charges ou remplir un appel d'offres est très compliqué pour elles. Dans ce que nous mettons, ne soyons pas trop rigides. N'allons pas trop loin en les mettant en péril.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il y a plusieurs façons de voir les choses. Je pense que ce soir, c'est l'occasion de discuter de tout cela, et il est intéressant de débattre de ce travail avec le monde de l'entreprise. On peut voir autrement les choses en disant par exemple que les entreprises aujourd'hui sont de plus en plus sollicitées par exemple par les particuliers pour aller sur un savoir-faire qui justement, intègre ces questions, et c'est l'occasion par la commande publique.

Encore une fois, c'est la force de la commande publique de parfois amener des investissements importants et des changements d'orientation dans la pratique, dans les façons de faire, les savoir-faire, etc. L'importance que chacun souligne ici dans l'insertion était bien cela. Il y avait un investissement du Grand Besançon et de la ville de Besançon, puisque c'était mutualisé à l'époque, pour mettre une

personne qui accompagnait les entreprises pour rentrer dans ce dispositif. Aujourd'hui, ce n'est pas qu'elles n'en ont plus besoin, mais elles savent faire sur notre secteur. C'était particulier de par la culture d'insertion.

Sur la question de la transition et la façon de travailler autrement les matériaux, c'est pareil. Comment répondre aux appels d'offres ? Un travail a aussi été réalisé par le Grand Besançon lors du mandat précédent. Il consistait à créer des ateliers où les entreprises apprenaient à se connaître pour pouvoir apprendre à répondre aux appels d'offres ensemble, pour travailler ensemble et répondre assez rapidement. S'il y avait un appel d'offres concernant un type de bâtiment, elles savaient qu'elles avaient les corps de métier sur lesquels elles pouvaient s'appuyer suivant l'orientation, etc. Le Grand Besançon organise aussi cela.

Nous voyons bien que ce qui compte est la manière d'accompagner ce genre de demande. Si vous écoutez bien aussi, la demande est de plus en plus forte pour aller vers ce type de métier et de savoir-faire. C'est une façon aussi de rentrer dans plus de compétences et de savoir-faire dans ce domaine.

Comme d'habitude, il faut être vigilant. Quand on change de paradigme, la vigilance est toujours essentielle et il faut suivre. Donc, suivons, et le Comité de suivi de la Commission d'appels d'offres est justement là pour faire ce genre de chose. C'est dans ce contexte que la délibération est travaillée.

Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je crois que nous avons définitivement perdu les personnes en Zoom, je crois. Je vous remercie.

Rapport n°12 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à créations d'emplois intervenues après le 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°13 - Liste des emplois permanents au 01/01/2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Conseil de Développement Participatif (CDP) - Participation citoyenne et renouvellement des membres du CDP

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il n'y a pas de présentation particulière. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

Rapport n°15 - Avenant n°1 à la convention de financement pour la réalisation de l'aménagement à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey - Tranche 1

**M. GUYEN.**- Bonsoir à chacune et chacun. Nous sommes sur le barreau côté nord. Je le précise, parce que je sens que je vais être interpellé sur le sud-ouest. Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey ont débuté en 2016 et ils se sont achevés fin 2020 par une mise en service. En raison d'un certain nombre d'aléas apparus lors de l'exécution de ces travaux et de la récente pandémie de Covid, l'opération fait apparaître un dépassement du montant initialement prévu. Le présent avenant a pour objet de définir la prise en charge financière de ce dépassement, par Grand Besançon Métropole, l'État et la région Bourgogne-Franche-Comté.

Je rappelle qu'il y a deux tranches. La première comportait une phase opérationnelle 1 avec l'aménagement de l'échangeur RN57/RD1, et une phase 2 avec l'aménagement depuis l'A36 jusqu'à

l'échangeur de la RD1. Ensuite, vous avez la deuxième tranche en cours d'aménagement, de la RD1 jusqu'à Devecey.

Comme vous allez me poser la question, je vais vous indiquer tout de suite ce que concernent les aléas. Nous avons parlé du Covid-19. Il y a un supplément de dépenses suite au Covid-19, bien évidemment, les entreprises ayant été obligées de prendre un certain nombre de dispositions pour protéger leurs personnels. Il y a également des problèmes géotechniques. Dans le cadre des terrassements de l'été 2018, il y a eu une période de sécheresse, et des pluies d'automne ont réactivé des sources, ce qui a entraîné des glissements de talus. Il a donc fallu reprendre ces talus par des terrassements, notamment sur la plaine de Miserey. Nous avons eu un rehaussement d'altimétrie des réseaux d'assainissement qui n'étaient pas répertoriés, notamment vers la société Hyperboisson, un rehaussement d'un portique avec la création de nouvelles semelles et le changement du portique, sans quoi on ne pouvait pas remettre la signalisation verticale réglementaire.

Enfin, il y a une reprise du profil en long de la plaine de Miserey sur 800 m, car il a fallu rehausser les couches, notamment les enrobés, ce qui explique les aléas de chantier. Le montant de travaux était conventionné. La clé de financement était de 70 % pour l'État, 28,60 % pour la Région et 1,39 % pour la GBM. Quant à la répartition de cet avenant d'un total de 1,7 M€, l'État prend en charge 70 % (5 390 000 €), la Région 28,6034 % (2 202 458 €) et GBM 1,3966 % (107 541 €). Il faut donc valider cet avenant. Avez-vous des questions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Monsieur GUYEN. Effectivement, nous voterons cette délibération. Je reviens à la question que j'avais pu poser en propos liminaires. Nous demandons, dans les plus brefs délais, un débat autour de la RN57 pour que chacun puisse s'exprimer, pour qu'ensuite, un vote puisse s'opérer. Ce qui va rassurer Nicolas BODIN est qu'en termes de recyclage, nous aurons certainement les mêmes arguments sur la RN57.

**M. GUYEN.-** Je peux vous dire qu'aujourd'hui, de nombreux élus de la Communauté Urbaine découvrent dans les communiqués de presse de chaque composante politique un avis sur le sujet de la RN57.

Il me semble que de nombreux élus de la périphérie, comme un certain nombre de la Ville, n'ont pas une connaissance approfondie de ce dossier important inscrit dans les solutions de mobilité alternatives au service du Grand Besançon (projet 89 du projet de territoire). En accord avec la Présidente, je propose la programmation d'une réunion spécifique d'information à l'intention de l'ensemble des élus communautaires, pour les anciens qui connaissent déjà le dossier, et surtout pour les nouveaux. Cette réunion abordera l'historique, les concertations (je signale qu'il y a eu deux concertations, ce qui est rare en France) et les études complémentaires réalisées après cette deuxième concertation, ainsi que les financements qui alimenteront bien évidemment la réflexion de chacun au moment de se prononcer. Afin de respecter le circuit décisionnel, bien évidemment, le Bureau décidera par le vote. Il sera ensuite validé par le Conseil Communautaire.

Voilà les informations que je voulais vous donner. Il me semble qu'il est important que nous fassions un Conseil Communautaire spécifique sur ces grands projets, notamment celui de la RN57, afin que chacun d'entre vous puisse appréhender le sujet et prendre sa décision en toute connaissance.

**M. FAGAUT.-** Merci à vous.

**M. BAULIEU.-** Monsieur CROIZIER souhaite intervenir.

**M. CROIZIER.-** Merci, Monsieur le Vice-Président. Je suis ravi de l'annonce de cette réunion d'information. Je crois que les communiqués de presse que vous avez évoqués montrent le besoin de débattre ensemble sur ce projet, mais au-delà du débat, nos débats doivent se conclure par des votes, donc par des décisions. Je prends cette réunion d'information de façon très positive, mais je pense que nous avons besoin de cette date du débat, et qu'à l'issue de ce débat, une décision soit prise. En effet, nous n'allons pas débattre sans cesse sur ce sujet sans jamais prendre de décision. Nous devons avancer. Ce point me paraît extrêmement important.

Pour conclure, je pense que ce débat en assemblée doit se tenir avant votre réunion de Bureau. Vous ne pouvez pas prendre une décision en Bureau, ensuite que nous débattions ensemble, et qu'à la fin,

nous validions la décision du Bureau. Je pense que les débats que vous devez avoir en Bureau doivent se tenir avec l'éclairage du débat qui doit se tenir dans cette assemblée. Je vous remercie.

**M. GUYEN.-** Monsieur CROIZIER, c'est bien ce que j'ai précisé. Il y a une réunion d'information – je dis bien « d'information » – sur le sujet du barreau RN57/Beure/Tour de l'Amitié. Il y aura ce débat. Ensuite, le Bureau, qui aura entendu les débats, se prononcera et il y aura la validation par le Conseil Communautaire. Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir.

Marcel, je crois que tu voulais intervenir.

**M. FELT.-** Oui, je t'interpelle de nouveau. Je vais modestement rester dans le secteur nord, puisque je vais laisser la 2x2 voies de côté. Tu connais ma préoccupation non pas pour la 2x2 voies, mais pour le chemin des Trois Croix. C'est plus modeste. C'est une petite voie, à Miserey, pour laquelle nous n'avons pas encore le financement. En tout cas, on ne me l'a pas encore notifié. Je suis un peu inquiet, non pas pour Miserey, mais pour les chefs d'entreprise. Voilà deux chefs d'entreprise qui investissent en tout 12 M€, et on est en train de discuter d'une voirie de 120 m linéaires. Je souhaiterais savoir comment sera financé ce projet.

J'ai écouté attentivement la Présidente tout à l'heure qui disait fort justement que lorsqu'il y avait des dépenses nouvelles, il fallait peut-être avoir l'idée d'apporter des recettes. J'en ai une pour ce projet, puisqu'il y a deux hôtels. J'ai calculé une fréquentation moyenne. Yves GUYEN connaît le rendement des hôtels avec la taxe de séjour. Cela rapporte 25 000 €/an pour deux hôtels. En trois ans, la dépense est ainsi financée. Au travers de cette information, je souhaiterais vraiment que nous avancions dans le financement de ce dossier qui, somme toute, est petit, mais il faut que cela marche. Merci, Yves, pour ta réponse.

**M. GUYEN.-** Marcel, je vais en faire une, mais tu ne vas pas être satisfait. Déjà, c'est dans le rapport suivant qui concerne une requalification. Dans le cadre de la requalification du chemin des Trois Croix, nous sommes sur une des voiries de zone d'activités. Je vais laisser plutôt le Premier Vice-Président répondre, puisque ce sont des zones d'activités et non de la voirie pure.

**M. BAULIEU.-** Non, je ne donnerai pas de réponse ce soir. Des principes sont en réflexion. J'aimerais que l'on conclue dessus, et Marcel FELT sait très bien de quoi je parle.

**M. FELT.-** Oui, mais j'attends les réponses et j'exprime l'inquiétude des chefs d'entreprise, parce que lorsque vous mettez 12 M€ dans l'affaire, on peut quand même financer 120 m linéaires de voirie. C'est ce que je veux dire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu as raison, Marcel. Il faut s'exprimer. De plus, il faut rééquilibrer le rapport périphérie/ville. C'est donc important. Je plaisante, je plaisante. Sur ce dossier, sur l'avenant du rapport n°15, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Mme ROCHDI.-** Madame la Présidente, j'ai demandé la parole.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pardon, excusez-moi, Karima. Nous avons perdu le visuel Zoom, on m'a bien signalé que vous souhaitiez prendre la parole. Je vous vois apparaître, ce qui est très bien. Allez-y.

**Mme ROCHDI.-** Merci. Comme l'a dit le Vice-Président, il s'agit là d'un rapport concernant la tranche 1 du projet de la RN57. Nous sommes contents de l'annonce qu'il vient de faire, parce qu'il ne faut pas penser ce projet par morceau, mais plutôt dans sa globalité. D'autant plus que ce sujet occupe et préoccupe l'opinion publique, surtout après le nombre de communiqués de presse qui sont sortis, notamment celui de votre parti politique au niveau du Grand Besançon. Nous nous inquiétons donc vraiment.

Il devient urgent d'aborder ce sujet pour deux raisons. Premièrement, il est urgent d'intervenir sur ce secteur, en l'Amitié et Beure. Deuxièmement, les financements n'attendent pas. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous remercie. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**M. GUYEN.-** Madame la Présidente, je voudrais ajouter une précision. La collectivité va n'émettre qu'un avis par le vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bien sûr, mais je crois que de toute façon, dans ce dossier, il est nécessaire et urgent d'avoir ce temps d'information pour bien comprendre comment ces mécanismes fonctionnent, pour que nous puissions tous être au même niveau de compréhension. C'est donc urgent.

Rapport n°16 - Validation des programmes de requalification et de création de voirie
--

**M. GUYEN.-** Il s'agit d'émettre un avis sur ce programme 2021 déterminé dans ce cadre. Je rappelle qu'aujourd'hui, dans le cadre des requalifications, nous avons une enveloppe de 1 280 000 € TTC, montant dont vous déduisez la TVA et le fonds de concours des communes. Vous voyez qu'il nous reste environ 500 000 €. Un certain nombre de chantiers ont été identifiés dans une première liste, dans un programme principal que vous avez en annexe. Ce premier programme s'élève à 1 225 000 €. Nous touchons donc déjà quasiment l'ensemble de l'enveloppe.

Par la suite, il a été convenu avec les services de créer des programmes complémentaires, notamment sur les amendes de police 2020 et les OPSA 2020 (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération), et peut-être les amendes de police 2021. Ces enveloppes supplémentaires seront définies, bien évidemment, après que le Comité de pilotage sur la taxe d'aménagement aura déterminé et validé les OPSA et les amendes de police. À ce moment-là, nous pourrons reprendre ces listes complémentaires pour aller auprès des communes déjà identifiées. Aujourd'hui, nous ne prenons que la partie concernant la liste principale.

Pour les listes complémentaires, nous reviendrons dans le cadre des décisions modificatives budgétaires.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Avez-vous des remarques ?

**M. AYACHE.-** Juste une remarque, même si ce n'est pas toujours facile de parler de sa commune. J'ai indiqué à Yves GUYEN que sur le programme complémentaire 3, l'écriture n'était pas tout à fait conforme à ce qui nous avait été présenté dans le secteur ouest sur la commune de Pirey. Il est fait mention ici d'études pour la rue de Vignole, alors qu'il s'agissait d'une réalisation de travaux. J'en ai parlé. A priori, c'est un problème d'écriture, mais je préfère le signaler aujourd'hui.

**M. GUYEN.-** Tu as compris, je n'ai rien à ajouter. C'est un problème d'écriture. Simplement, dans le cadre des définitions de ces programmes complémentaires, des études sont programmées, mais ne connaissant pas encore le montant des enveloppes, nous ne les avons pas finalisées. Je ne veux pas donner de montant pour chaque opération, sachant qu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas ce qui nous sera attribué dans le futur. Nous restons donc sur des études en attendant.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Réalisation du parking de covoiturage de La Vèze - Convention entre l'État et GBM
---

**M. GUYEN.-** On n'appelle pas le parking de covoiturage de La Vèze, mais de Morre, puisqu'il est sur la commune de Morre. C'est important, parce que les subventions de la Région sont identifiées sur la commune de Morre. Un délaissé se trouve à la sortie de la voie des Mercureaux en direction de Saône/Montfaucon. Quand on arrive sur le rond-point à la sortie des tunnels, sur la gauche, nous avons souvent des voitures stationnées. Il me semble qu'il y a même eu un avion au moment de la fête de La Vèze. C'est sur ce pré que nous devons construire. Je crois que les travaux ont commencé. Il s'agit de réaliser un parking permettant le regroupement de passagers à destination de Besançon ou du plateau et du Haut-Doubs, et même pour les frontaliers. En effet, en discutant avec les élus du secteur de Montfaucon/Saône/La Vèze/Fontain, j'ai appris qu'il servait aussi à des gens qui se rendent en Suisse.

En accord avec la DIR Est et les services de l'État, nous avons obtenu d'occuper ce terrain. Ce parking comportera environ 30 places. Il sera relativement simple. Il comportera un éclairage solaire, des places

de parking perméables, un portique pour éviter le stationnement des poids lourds. La réalisation a débuté. Comme vous le savez, la ligne des Horlogers fermera le 1<sup>er</sup> mars prochain. Nous souhaitons donc le réaliser assez rapidement pour qu'éventuellement, les personnes qui souhaitent se regrouper sur ce parking de covoiturage puissent le faire pour aller vers leur destination. Nous vous demandons de vous prononcer sur la convention relative à la définition des conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux de voirie concernant ce chantier. Le montant des travaux est de l'ordre de 70 000 €. Avez-vous des questions ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - Cussey-sur-l'Ognon

**M. GUYEN.**- C'est un rapport relativement simple. Il y a un plan de financement avec le SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) de l'ordre de 58 838 € TTC, GBM pour 84 882 €, dont un tiers sera financé par DEA (Département Eau et Assainissement), puisqu'il y a eu des enfouissements. C'est la prolongation de la rue derrière la ville. Orange participe également à hauteur de 3 780 € TTC.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n°19 - Programme de travail 2021 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il y a une présentation de ce rapport.

**M. MAGNIN -FEYSOT.**- Bonsoir. Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole et de m'avoir autorisé à assister à cette séance en visio. Je remercie également Hervé BARIOULET qui va lui-même faire défiler les diapositives. Je vais faire comme notre Premier ministre, puisque certains disent que je suis un peu son sosie, l'accent en moins. Je vais aller très vite, je serai très concis, et pourtant clair. C'est à moi que revient l'honneur de présenter l'AUDAB, Agence d'Urbanisme de Besançon et Centre Franche-Comté, qui s'appelait auparavant – et c'est pour cela que j'avais envie de le dire – « Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine ».

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme ? C'est un outil de coordination et d'ingénierie territoriale. Les agences d'urbanisme accompagnent les territoires dans leur aménagement en veillant à l'harmonisation des politiques publiques. Elles constituent des outils partenariaux de réflexion pour mieux coordonner et maîtriser le développement de l'aménagement.

Sur la diapositive suivante, je ne rentrerai pas dans les détails, mais vous voyez apparaître les missions de l'agence d'urbanisme développées sous les titres

- connaître et explorer,
- planifier,
- faire projet,
- animer,
- coopérer.

L'association est composée de quatre catégories de membres. Je vous laisse également prendre connaissance de ces différents collèges. Le 1<sup>er</sup> collège est constitué des quatre membres principaux. Pour le 2<sup>e</sup> collège, ce sont les quatre membres principaux et les membres de droit. Les membres du 3<sup>e</sup> collège ont l'agrément dit « territoire élargi ». Les membres du 4<sup>e</sup> collège ont l'agrément dit

« partenariat élargi ». Je dois vous dire que le réseau de transport d'électricité est déjà intégré dans ce 4<sup>e</sup> collège.

L'AUDAB en quelques chiffres. C'est une vingtaine de salariés (vous verrez le détail de l'organigramme tout à l'heure). Elle mène en 2021 plus de 50 études et missions. Elle couvre près de 750 communes, soit 566 000 habitants et compte plus de 90 adhérents.

Sur la diapositive suivante, vous voyez apparaître les territoires d'intervention de l'AUDAB. Je tiens à signaler que toutes les communes ont reçu de cette Agence d'Urbanisme des cartes, cartographies, plans très intéressants qui permettront à chacun de mieux évaluer l'impact justement des agences d'urbanisme et tout simplement de mieux connaître le territoire de Grand Besançon Métropole. Les agences d'urbanisme sont regroupées à travers une fédération, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanismes (FNAU). Je ne vous cache pas que Catherine BARTHELET, qui est la Présidente de notre Agence, est réputée et reconnue à travers les différentes réunions de cette fédération où elle intervient régulièrement, où elle sait représenter de la meilleure façon notre Communauté Urbaine.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par

- un maintien en continu de l'activité et de la productivité de l'ensemble de l'équipe,
- une organisation agile et solidaire du système productif,
- de nombreux livrables de qualité (j'en ai donné quelques exemples),
- des productions inédites et non prévues en début d'année.

Concernant le programme partenarial de travail 2021, je vais vous laisser lire les diapositives qui vont suivre. Je vais juste très rapidement les commenter. Les orientations sont sur trois axes :

- l'intelligence territoriale et collective,
- l'adaptation aux évolutions,
- le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux débats.

Au niveau des outils de l'observation et de la connaissance, je vous donne simplement les titres :

- les productions stratégiques et transversales,
- les observatoires thématiques en accompagnement des politiques publiques,
- les missions incontournables de gestion des bases de données statistiques et cartographiques.

Pour l'animation de la connaissance pour mieux anticiper, ce sont

- la participation de l'AUDAB aux débats locaux et nationaux,
- les visions prospectives de l'agence pour préparer demain et l'après-demain,
- l'animation des débats et la circulation de la connaissance.

La projection des transitions est très importante, avec

- le projet de territoire, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans les débats de ce soir,
- l'appui aux projets stratégiques des membres,
- les missions d'accompagnement des politiques publiques.

La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire sont incontournables. Ce sont :

- le PLUi de Grand Besançon Métropole,
- les missions d'élaboration/révision du SCoT, dont nous avons également parlé,
- l'accompagnement des territoires à travers le SCoT.

Pour l'urbanisme de projet, ce sont les contributions aux projets d'aménagements des communes et des intercommunalités, ainsi que l'appui aux nouveaux enjeux et projets avec notamment le dispositif petites villes de demain, etc.

Vous avez ensuite les grands territoires et les espaces de solidarité, avec

- l'appui au pôle métropolitain centre Franche-Comté,
- le système territorial et d'expertise régional avec l'appui à la mise en œuvre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), dont nous avons entendu parler tout à l'heure,
- tout ce qui concerne le transfrontalier.

L'AUDAB organise de grands événements et des rencontres de proximités avec

- l'appui au SMSCoT,
- les animations de clubs, groupes de travail nationaux (nous avons parlé tout à l'heure de la FNAU et de la représentation de Grand Besançon Métropole),
- la participation au renforcement des partenariats territoriaux locaux avec la conférence de l'aire d'attraction.

Pour la diapositive suivante, je vous laisse prendre connaissance des fonctions de direction, d'organisation et de performance. Un croquis et des dessins sont parfois plus parlants qu'un discours.

Je vous ai parlé tout à l'heure de l'organisation de l'AUDAB. Nous avons ici la vingtaine de personnes qui travaillent d'arrache-pied à cette agence d'urbanisme à laquelle nous tenons particulièrement.

Concernant le budget de fonctionnement de l'AUDAB, je vous laisse dévorer ce « camembert », l'heure étant déjà bien avancée, et je suis sûr que certains ont faim.

Je passe tout de suite à la diapositive suivante où vous allez revoir apparaître aussi quelques chiffres. Vous avez un petit historique depuis 2014 de la participation financière du Grand Besançon, qui est aujourd'hui de 390 000 €, participation prévue dans l'avenant que je porte à votre connaissance ce soir. Vous avez les différents chiffres qui vous sont proposés. Il est à noter que pour atteindre cet équilibre budgétaire, des recettes devront néanmoins être trouvées à hauteur de 97 185 €, soit le total à rechercher de subventions partenariales prospectives estimées à ce jour pour 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup de cette présentation. C'est important. Ce sont des outils extrêmement essentiels pour que nous puissions avoir les moyens d'analyse de notre territoire. Je tiens à souligner que l'AG de l'AUDAB qui s'est tenue hier s'est très bien passée. Il y avait 80 personnes connectées. Tout a été validé à l'unanimité. C'est donc bien une confiance, et je peux parler au nom de Catherine pour dire combien l'AUDAB est heureuse d'avoir la confiance de GBM. C'est une belle présentation. Je pense qu'il est important que vous puissiez accéder vraiment aux documents et aux temps d'échanges organisés par l'AUDAB, qui sont extrêmement riches et intéressants. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au dossier suivant.

**M. MAGNIN -FEYSOT.-** Il n'y a pas de vote de ce rapport. Il s'agit simplement de porter à connaissance le programme de l'AUDAB et pour l'avenant à la convention de financement. Il y a un concours de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 €.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, c'est parfait. Je vous propose de passer au rapport n°20.

Rapport n°20 - Convention entre gestionnaires de réseaux et GBM pour le maintien à niveau du fond de plan topographique commun : PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) - Autorisation de signature de la convention de partenariat et de financement

**M. MICHAUD.-** Nous sommes tenus aujourd'hui, pour pouvoir repérer les réseaux, d'avoir des fonds de plan topographique. GBM, via le service topographique, s'est déclarée en tant qu'autorité locale compétente pour la mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié qui devient le plan de référence obligatoire. Cette convention devra être signée avec les principaux acteurs intervenant sur les réseaux afin que ces réseaux soient repérés. Il s'agit également d'organiser le cofinancement de la dépense qui est, pour le Grand Besançon, à hauteur de 25 000 €/an. Vous avez le détail de ces dépenses dans l'inscription budgétaire en tableau. Les départements de GBM concernés en tant que gestionnaires sont les suivants :

- le DEA-Assainissement,
- le DEA-Eau,
- les Mobilités-Systèmes et Réseaux,
- DME-Chauffage Urbain,
- DSI-Réseau Lumière.

La convention de partenariat sera signée en 2021 par le Grand Besançon, Enedis, Sedia-T25 et RTE.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention annexée au rapport.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je voudrais juste revenir sur le rapport n°19. Il y a bien à prendre connaissance du programme, mais comme il y a l'avenant à la convention de financement, il est nécessaire de voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - Commune de Marchaux-Chaudefontaine (commune historique de Chaudefontaine) - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

**M. LAROPPE.-** Bonsoir. Nous sommes sur une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marchaux-Chaudefontaine. En quelques mots, il s'agit d'une modification très simple due à une absence d'étiquette « N » sur les zones naturelles sur le règlement graphique et une absence du trait de délimitation des zones A et N entre les lieux-dits « Sur le crêt » et « La Ruchotte ». J'ajoute également un point pour dire que nous avons abordé le sujet en Conférence des Maires récemment. Bien entendu, les modifications de PLU sont menées et, comme vous le voyez, elles sont prises en compte jusqu'à modification et mise en place de notre PLU à tous. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°22 - Eau et Assainissement - Tarifs modificatifs 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de commentaire ni de demande de précision, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°23 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune d'Osselle-Routelle (ex-commune d'Osselle) et avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la commune de Saint-Vit

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°24 - Promotion du tourisme - Partenariats avec Atout France, Sites et Cités remarquables et Bourgogne Franche-Comté Tourisme

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des remarques ou des questions ?

**Mme MAILLARD.-** Concernant le développement du tourisme dans notre secteur – je suis le Maire de Vaire –, je tiens quand même à signaler que ce développement n'est pas toujours très agréable pour les gens qui habitent sur place. Les gens se déplacent en voiture, ce qui est infernal pour les habitants. Quand ils partent, ils laissent leurs détritiques, c'est un véritable dépotoir. Développer le tourisme et les randonnées, c'est très bien. Je ne parle pas des vrais randonneurs qui respectent et qui se déplacent sans problème. Sinon, c'est un vrai souci pour les personnes qui habitent sur place en termes de non-respect. Ce ne sont absolument pas des déplacements en mode doux. Les voitures sont partout. Dans

le programme de développement du tourisme, il serait bien de tenir compte du fait d'avoir une certaine éducation des gens, un respect des habitants et des sites qui sont souvent des sites Natura 2000. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci pour ce témoignage. Avez-vous d'autres remarques ?

**Mme MULOT.-** Merci, Madame la Présidente. Je profite juste du rapport sur le tourisme pour vous interroger sur la définition précise de l'écotourisme. Il y a d'ailleurs une délégation d'un conseiller communautaire délégué qui fait partie du Bureau de Grand Besançon Métropole, et nous n'avons eu aucune information à ce sujet depuis votre installation. Concrètement, en quoi consiste l'écotourisme, s'il vous plaît ? Que va apporter l'écotourisme en termes de plus-value au Grand Besançon et aux Grands Bisontins ? Je vous remercie.

**M. BOUSSO.-** Je n'ai pas la définition exacte sous la main. Cette définition date des années 90. La notion d'écotourisme est un peu plus ancienne, puisqu'elle date de 1985. Je peux vous dire que depuis le début du mandat, je travaille sur le développement autour des offres d'itinérance. D'ailleurs, il y a un rapport ce soir concernant le développement des offres cyclistes et de randonnées. L'idée est de mettre en valeur sur notre territoire tout l'aspect touristique et nature que nous avons à développer. Je remercie aussi d'ailleurs le témoignage précédent. Nous sommes en plein dans le fait de proposer un tourisme où les gens partent à la découverte de sites naturels exceptionnels, tout cela dans une ambition la plus raisonnée possible.

L'idée est que durant le mandat, nous développons sur toutes les communes de Grand Besançon Métropole la possibilité d'avoir accès à des sites touristiques exceptionnels par de la randonnée, du vélo. Les modes de transport doux sont un idéal, même si bien sûr, certains sites sont accessibles en voiture, mais nous n'avons pas toujours le choix. J'aurai l'occasion durant les prochaines années de développer encore tout cet aspect écotouristique. De plus, ma délégation étant sur l'écotourisme, elle porte aussi sur le programme Grandes Heures Nature. Il existe une véritable passerelle entre les deux avec le fait de faire la promotion des sports qui se pratiquent de manière outdoor, avec une adaptation de la nature et le fait de déformer le moins possible le milieu naturel pour faire des pratiques sportives.

**M. BODIN.-** Quelques mots sur l'écotourisme. Il y a une définition mondiale de l'écotourisme que l'on trouve très rapidement sur Internet. C'est un tourisme plutôt vert, et le pays leader mondial dans l'écotourisme est le Costa Rica où vous avez justement du tourisme de très grande qualité, qui demeure totalement vertueux en évitant au maximum toutes les nuisances ou toutes les pollutions qui peuvent arriver sur un certain tourisme de masse. C'est un vrai secteur économique à part entière.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. RUTKOWSKI.-** En tant qu' élu intéressé, je ne prendrai pas part au débat ni au vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons mettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°25 - Acquisition de licences antivirales et prestations associées -  
Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il ne s'agit pas du même virus. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - Hiérarchisation et évolution de l'offre de randonnée pédestre et VTT sur le  
Grand Besançon et conventionnement avec le Département du Doubs

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) - Convention

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Audiovisuel et affichage dynamique : matériels, logiciels, licences, maintenances et prestations associées - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°29 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de la société TEEKERS

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires à faire ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie-Temis - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est un très gros dossier. Avez-vous des remarques ?

**M. CROIZIER.-** Je vais être très rapide, parce qu'il est tard. Je voulais évoquer ce soir la difficulté de nos étudiants à trouver des stages en entreprise dans le contexte sanitaire que nous traversons aujourd'hui. Je ne vais pas faire tout le développement, mais il ne se passe pas une semaine où je ne suis pas sollicité par des familles, des jeunes ou des structures de formation, l'IUT GEA il y a encore quelques jours. Sur 130 étudiants pour leur stage de fin d'études, seuls 60 ont trouvé un stage. Je n'ai pas l'information si le stage de fin d'études valide la formation, mais en tout cas, il reste toujours important, quelle que soit la formation.

J'ai deux propositions à vous faire. Premièrement, on pourrait peut-être étudier dans le cadre de notre Agglomération et de la ville de Besançon (j'en profite pour parler également à Madame le Maire) si nous ne pourrions pas participer à l'accueil de davantage d'apprentis, d'alternants, de stagiaires, dans la mesure de nos possibilités, de nos besoins évidemment. Deuxièmement, je cherchais si une plateforme Internet venait centraliser les offres de stage. J'ai vu qu'il y avait quelque chose au niveau de la Mission Locale, mais cela reste à l'état d'embryon. Je crois qu'il y a une nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs, que ce soit les lycées professionnels, l'Université, les CFA, les acteurs économiques, le Département, la Région qui peuvent peut-être aussi participer à la démarche de l'accueil de stagiaires.

Nous pourrions peut-être jouer un rôle de mobilisateurs, ce qui me paraît extrêmement important dans le contexte que nous traversons.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Sur la première question, cela fait déjà plusieurs mois que nous nous sommes tournés vers les services pour qu'ils se mobilisent. Ce matin encore, le Préfet nous a demandé d'être au maximum en télétravail. C'est donc un peu compliqué. Toutefois, une lettre est passée dans tous les services pour demander à regarder comment nous pourrions accueillir le plus possible de stagiaires. Je n'ai pas les chiffres ici, mais c'est une vraie demande. Dans cette fameuse Commission Économie, un mot a été lancé en particulier par le Président de la CCI qui a rappelé aux entreprises la place, l'importance et la responsabilité qu'elle a, bien sûr avec les difficultés qu'elle rencontre, d'accueillir des étudiants.

Le Recteur a fait en sorte de regarder lorsque des stages ne correspondent pas exactement à ce qui est normalement attendu, si c'est un acte d'engagement, que cela puisse permettre de valider les diplômes. Un ensemble de réflexions ont été mises en œuvre depuis plusieurs mois pour essayer de répondre à ces demandes, car cela met en désespérance les étudiants et les apprenants. Quant à la plateforme, elle se travaille. Par exemple, pour les étudiants, ces éléments sont en train de se travailler. Des comités de site vont se réunir. Ils réunissent de nombreux acteurs autour de la vie étudiante. Typiquement, ce genre de question se pose.

Après, il y a le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) qui est normalement aussi là pour pouvoir rassembler ces demandes et apporter un certain nombre d'éléments de réponse. Oui, le monde qui

accompagne la jeunesse est bien en train de se mobiliser à plusieurs titres, à plusieurs endroits. Bien sûr, c'est un peu compliqué. Je rappelle que par exemple, le Préfet nous a demandé ce matin de mettre le plus grand nombre de personnes possible dans nos collectivités en télétravail, mais il appelle aussi les entreprises à faire de même. Pour ce qui est de nos collectivités, Grand Besançon, Besançon, et CCAS, ce sont plus de 1 000 personnes en télétravail, ce qui réorganise l'ensemble de nos services. Oui, c'est une vraie question. Vous avez raison, Monsieur CROIZIER. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GRIMAITRE.-** Je souhaiterais ajouter un élément. Il y a une réelle préoccupation par rapport à la recherche de stage, à la fois à l'Éducation nationale, mais aussi à l'Enseignement supérieur. Cela dépasse aussi ce cadre, parce que les jeunes en recherche de formation professionnelle ou d'emploi sont aussi à la recherche de stage pour valider un projet. La garantie jeune permet éventuellement à certains jeunes d'aller vers l'emploi. Il y a même une concurrence entre les jeunes eux-mêmes pour pouvoir aller en entreprise. Une réflexion est en cours entre l'État, la Région et les partenaires sociaux pour travailler cette question et voir plus largement de quelle façon on peut apporter une réponse à tous ces jeunes, quel que soit leur statut.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme j'ai l'information, je peux vous dire que la plateforme Jobaviz, pilotée par le CRIJ, permet à d'accéder à des offres. Je pense qu'il est vraiment un guichet intéressant auquel il faut que les jeunes gens pensent. Je les incite à tous refaire ce travail, d'aller voir les gens du CRIJ qui connaissent très bien le milieu.

Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Convention entre la Mission Locale et Grand Besançon Métropole - Soutien financier 2021
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Versement d'une subvention à l'association STATION B (Fabrique Numérique Besançon) - Avenant à la convention initiale - Soutien à l'émergence de la filière numérique
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précisions ?

**M. FAGAUT.-** Oui, Madame VIGNOT, très rapidement. D'abord, toute initiative visant à stimuler le numérique, tant dans les services publics que dans le monde économique ou associatif, est pour nous une bonne chose, et à plus forte raison au regard de la crise que nous pouvons connaître. Il faut savoir que sur notre territoire, et notamment en Franche-Comté, la filière du numérique est quand même une des plus faibles de France. Il faut en avoir connaissance. Seulement 5 000 personnes sont employées dans cette filière à l'échelon régional, et 1 500 sur le bassin de Grand Besançon Métropole.

Cette Station B implantée sur le secteur de Planoise questionne aujourd'hui l'ensemble des entreprises du numérique, et ce n'est pas moi qui le dis, puisqu'aujourd'hui, une étude montre que 68 % des répondants de la filière du numérique avaient demandé plutôt un immeuble totem sur le secteur de Témis, ou éventuellement sur le centre-ville, et notamment sur le pôle Saint-Jacques. Ils ne comprennent pas forcément pourquoi nous n'avons pas répondu à leur demande. Je voulais savoir si l'ensemble des acteurs ont été consultés et s'ils ont participé à un protocole d'engagement de soutien à ce projet de Station B.

Plus globalement, en parallèle à ce qui vient d'être évoqué sur le dossier précédent, aujourd'hui, s'agissant des compétences que nous arrivons à former aujourd'hui, avons-nous des emplois locaux à la clé ? Nous nous apercevons que nos jeunes ou nos moins jeunes qui sont formés dans cette filière partent en Suisse, à Paris, à Dijon, à Lyon. Nous ne parvenons pas à les garder sur notre territoire. Plus concrètement, par rapport à ce projet, nous construisons un bâtiment Station B dédié au numérique. Néanmoins, qu'en est-il des dernières technologies, et notamment de la 5G ? Aujourd'hui, comment attirer aussi des entreprises de ce calibre, à qui on va demander de pouvoir exporter des données et d'avoir aussi des innovations en la matière sans forcément le déploiement de la 5G ? Ce sont vraiment des questions que nous nous posons autour de ce sujet.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai pu dire au Conseil Municipal dernièrement, mais l'open data est aussi un élément incontournable pour ces structures, c'est-à-dire ces espaces dédiés où l'ensemble des entreprises auraient accès gratuitement à un jeu de données qui leur permettrait de développer leurs besoins en tant que tels en développement et en application innovante.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour apporter quelques éléments de réponse, mais pas complètement, ce dossier étant extrêmement complet, il est évident que c'est une brique à la filière numérique, une brique qui a comme volonté – c'est une volonté politique de GBM – de structurer la filière numérique de façon encore plus forte que cela n'était jusqu'à présent, parce qu'il y a des forces vives en matière de numérique sur le territoire. Pour autant, l'écosystème n'était pas complètement structuré. Il était donc nécessaire de le stimuler, si je peux me permettre de le dire ainsi. C'est souvent d'ailleurs aussi le rôle d'une collectivité. Elle intervient quand finalement elle identifie la nécessité d'accompagner l'organisation et la structuration d'une nouvelle filière.

Par ailleurs, c'est l'occasion aussi, au moment de la requalification d'un quartier, où il ne suffit pas de démolir des bâtiments, de faire des accompagnements sociaux, mais bien aussi de projeter la population qui habite dans ces quartiers vers des métiers d'avenir. Nous savons que le numérique en produit un certain nombre.

Par conséquent, cette filière a aussi comme objectif de donner la possibilité d'être à la rencontre au plus près des habitants non seulement de ce quartier en particulier, mais aussi d'autres, pour finalement amener à des formations, à des premiers pas dans l'activité professionnelle dans ce domaine. C'est de tout cela qu'il est question autour de ce projet.

Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°33 - Avenant n°3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la surélévation et la  
réhabilitation du bâtiment central et de la rénovation de l'amphithéâtre  
Gaudot

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous sommes encore sur le campus de La Bouloie. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°34 - Avenant n°1 - Marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces  
extérieurs du campus de la Bouloie dans le cadre du programme public  
Européen

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Concernant le cadre du programme public Européen avec une réorganisation et un réaménagement des espaces publics du campus, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°35 - Nouveau protocole de partenariat pour le Contrat de canal du Rhône au Rhin

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du  
cadre de vie et développement durable**

Rapport n°36 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
(GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous savons que c'est un dossier extrêmement important.

*S'adressant à Gilles ORY. Y a-t-il quelque chose à présenter ? Pas particulièrement ?*

**M. ORY.-** Non, pas spécialement, tout est dans le rapport, Madame la Présidente, mais nous pouvons le commenter. La taxe entre 2020 et 2021 est pratiquement identique, puisque nous avons 295 201 € en 2021 contre 295 451 € en 2020 et. Je peux répondre aux questions s'il y en a.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je pense qu'à un moment donné, pour les élus qui découvrent, je pense que ce dossier méritera une présentation. En effet, il y a de très gros enjeux derrière cette GeMAPI

Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°37 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roche-lez-Beaupré

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°38 - Prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon : autorisation de lancement et de signature du marché

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°39 - Fourniture, installation et maintenance de système d'identification, de système de pesée et d'ordinateur de bord, sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission de données à distance, avec assistance à l'homologation des systèmes de pesée - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vous souhaite une très bonne soirée, parce que nous avons passé une très longue soirée ensemble. Merci. Au revoir.

*La séance est levée.*